

Parc Naturel Régional



DU GOLFE DU MORBIHAN



HORIZON 2026



DIAGNOSTIC TERRITORIAL



PROJET



Version 5



> DYNAMIQUE DU PROJET DANS LE TERRITOIRE

- 6 : 1 - Situation géographique
- 8 : 2 - Chronologie - Concertation

> DYNAMIQUE DES ACTIVITÉS

- 14 : 3 - Une conjoncture économique globalement favorable
- 14 : 4 - Des activités maritimes multiples
- 20 : 5 - L'agriculture sur le territoire
- 26 : 6 - Le tourisme
- 36 : 7 - L'urbanisation
- 44 : 8 - Les énergies

> DYNAMIQUE DES PATRIMOINES

- 50 : 9 - Le patrimoine naturel
- 64 : 10 - Le paysage
- 72 : 11 - L'eau : patrimoine universel
- 86 : 12 - Le patrimoine culturel

- 100 : Bibliographie
- 103 : Listes des sites naturels protégés
- 104 : Edifices protégés au titre des Monuments Historiques



A coastal scene at low tide. In the center, a small white boat with a red stripe is anchored. The water is dotted with numerous white and yellow buoys. Several wooden posts are driven into the water. In the foreground, a dark, rocky outcrop is partially submerged, with a white seagull perched on it. The sky is overcast, and the overall atmosphere is calm and quiet.

↳ Dynamique du territoire

Dynamique du projet de territoire

1 ► SITUATION GÉOGRAPHIQUE

> Localisation

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan est situé dans le sud-ouest du département du Morbihan, en Région Bretagne.

Le périmètre d'étude comprend 38 communes, ainsi qu'une partie maritime constituée par le Golfe du Morbihan (Mor Bihan) et une frange littorale atlantique (Mor Braz) s'étendant jusqu'à l'isobathe 10.

Au-delà des découpages administratifs, ce territoire correspond :

- En son cœur, à l'ensemble complexe d'îles, d'îlots et d'espace maritime que forme le Golfe du Morbihan, ainsi qu'à la quasi-totalité de son bassin versant ;
- Sur ses marges, à des espaces de transition avec les entités paysagères voisines qui sont :
 - La Baie de Quiberon et l'Océan Atlantique à l'ouest ;
 - Les Landes de Lanvaux au nord-est ;
 - La vallée de la Vilaine, au sud-est.

Ce territoire s'étend sur 92 000 hectares (75 000 hectares pour la partie terrestre et 17 000 hectares pour la partie maritime) et regroupe, si l'on prend en compte la ville centre Vannes, environ 144 000 habitants (recensement de 1999) (cf fiche zoom «contexte géophysique», «caractéristiques socio-économiques» et «organisation intercommunale»).

> Le Parc au sein de la trame naturelle interrégionale

À mi-chemin entre l'Arctique et les Tropiques, le Golfe du Morbihan possède une place à part.

Le long de l'Arc Atlantique, à l'extrême ouest de l'Europe, sous l'influence d'une météorologie quasi méditerranéenne, cette petite mer abritée est un site d'exception pour bon nombre d'espèces.

À l'échelle de l'Europe, le Golfe du Morbihan est un site privilégié doté de richesses naturelles exceptionnelles. Pour l'accueil des oiseaux, ce site rivalise sans complexe avec les plus prestigieux espaces remarquables français et européens. Les eaux permanentes, les îles, les vasières, les prés-salés et les marais littoraux accueillent au fil des saisons des milliers de migrants. Tantôt terre d'hivernage, tantôt terre d'estivage, chaque saison apporte son flot de voyageurs venus des contrées nordiques ou des deltas africains.

La spécificité géographique du Golfe du Morbihan est un facteur important qui justifie sa richesse naturelle.

Quelques espèces méditerranéennes trouvent autour du Golfe du Morbihan leurs limites septentrionales de répartition. Chez les oiseaux, l'Échasse blanche et le Héron garde-boeuf nichent ici dans leurs répartitions les plus nordiques. Pour la flore, la Bruyère vagabonde ou l'Avoine de Thore ne possèdent pas ou très peu de stations au Nord du périmètre du Parc Naturel Régional. Pour les insectes, les Mantres religieuses ou les Machaons, espèces abondantes autour du Golfe, se raréfient de façon très prononcée un peu plus au nord.

À l'inverse, d'autres espèces trouvent ici leurs limites méridionales et ne sont pas présentes ou en très petite quantité au sud du Golfe du Morbihan. Certaines espèces d'oiseaux de mer comme le Goéland marin ou le Cormoran huppé ne se reproduisent guère plus au sud de la petite mer. Chez les reptiles, la Vipère péliade, espèce répandue dans le périmètre d'étude, trouve un peu plus au sud sa limite de répartition.

Enfin, d'autres espèces présentes dans le périmètre d'étude sont endémiques à la Bretagne. Ainsi l'Asphodèle d'Arrondeau et l'Escargot de Quimper sont confinés à l'Armorique. Ces répartitions limitées en font d'ailleurs des espèces fragiles, qu'il convient d'étudier et de protéger.

La diversité des paysages, la météorologie favorable liée directement à l'influence maritime et la richesse de la ressource alimentaire en font un site unique en son genre.

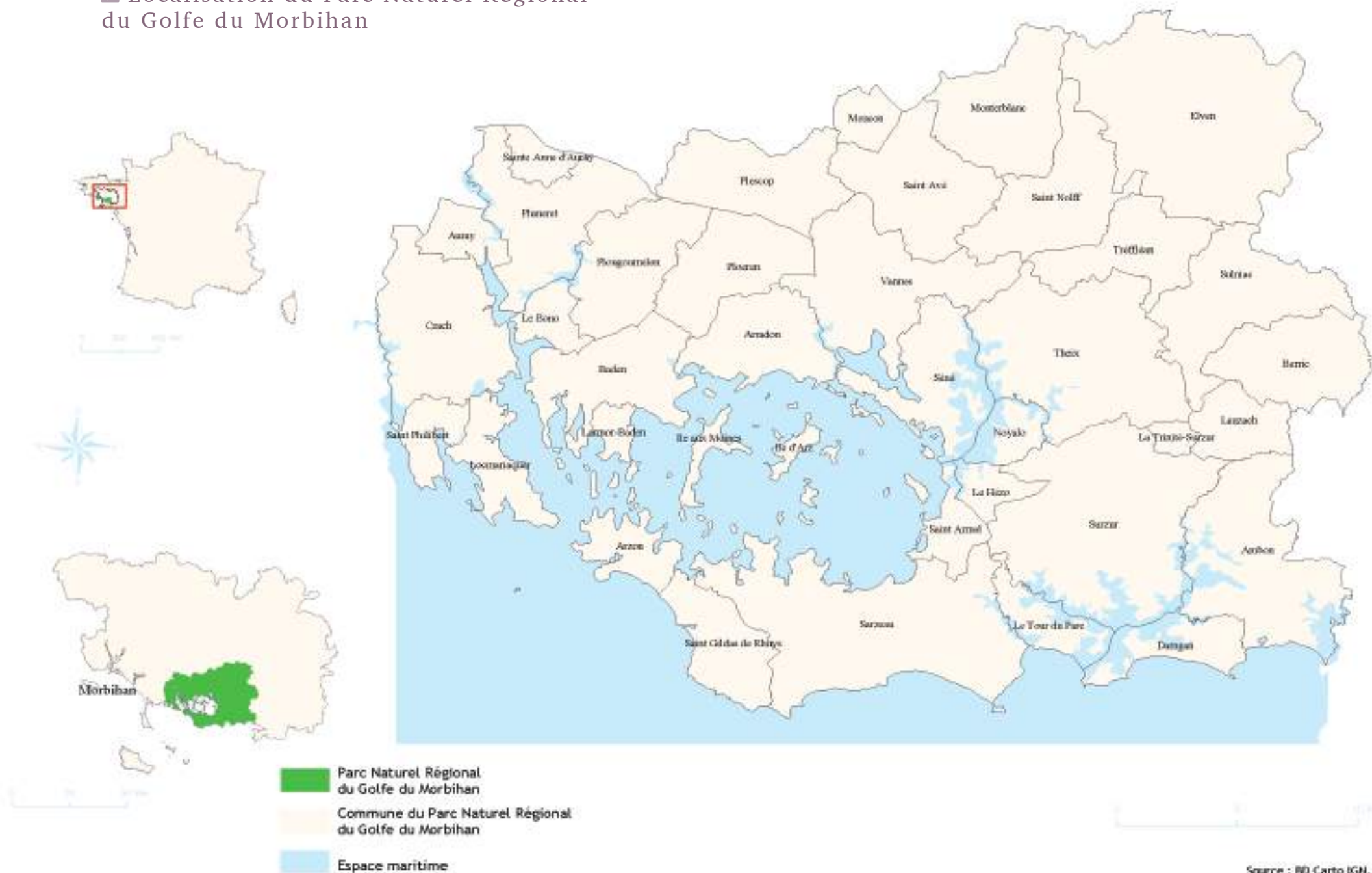
Le Golfe du Morbihan occupe une place intermédiaire entre le Nord et le Sud. La faune et la flore trouvent des conditions idéales de développement en ce lieu privilégié, qui réunit parmi ses paysages, espèces nordiques et méditerranéennes.

> Un territoire présentant une forte identité

Le Golfe du Morbihan : un paysage vivant, constitué d'un entrelacs d'îles, de presqu'îles, et de terres, un écosystème remarquable et fragile.

- Une identité fondée avant tout par la qualité de ses paysages :
 - la mouvance : courants, marées qui façonnent en permanence le relief, le trait de côte ; usages changeant en fonction des marées ; activités humaines en interaction avec la mer et la terre ; lumières aux mille nuances ; ligne noire d'horizon maritime...
 - la grande diversité : fond du golfe et entrée ; succession d'espaces ouverts et fermés, baies, rivières, anses, plans d'eau, marais...
 - l'empreinte humaine depuis des milliers d'années : patrimoine archéologique, architectural, culturel ; occupation humaine en permanente évolution (du mégalithisme, aux ports, aux moulins à marée, ...).
- Une richesse écologique d'exception : faune, flore, habitats naturels liés à la diversité du milieu et notamment des milieux humides.

► Localisation du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan



Source : BD Cartho IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

2 CHRONOLOGIE - CONCERTATION

> «La démarche Golfe» (1994–1999)

Soucieux de passer d'une logique de rapports de force à une logique de partenariats, les élus du Golfe ont impulsé et mis en place une vaste et complexe démarche de concertation de tous les acteurs dès 1994.

Dès lors, d'une juxtaposition de communes, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan (SIAGM) a évolué vers une structure de développement local qui fédère les volontés locales en matière de préservation et d'aménagement du territoire.

La démarche « Golfe du Morbihan » est une démarche pour une vision à long terme de l'évolution de l'espace et des activités qui s'y inscrivent, pour marier le développement à venir, les exigences paysagères, patrimoniales et environnementales.

L'enjeu majeur de cette démarche a été de renforcer les liens entre les communes et entre les acteurs pour construire un projet de développement durable avec tous les partenaires, dans la logique d'une approche spatiale et globale.

> Le regard des élus (1994, 1995, 1996)

La lecture du territoire, la mobilisation des élus du Golfe

A partir d'une lecture spatiale du territoire impliquant fortement les élus des 25 communes riveraines du Golfe du Morbihan, il s'agissait :

- d'avoir une vision commune des éléments forts, des potentialités et des faiblesses qui caractérisent le site,
- de comprendre les évolutions passées et d'appréhender les tendances à venir,
- de déboucher sur un projet commun pour la gestion et

l'aménagement du territoire «Golfe du Morbihan».

Ce travail d'inventaire et d'animation, de cartographie (sur le patrimoine, les transformations des 20 dernières années, les contraintes, les projets) et d'échanges a été réalisé de mai 94 à novembre 95. Il a été consigné dans un document de synthèse intitulé «Une démarche intercommunale pour construire un projet de territoire» présentant le constat, les tendances actuelles, les enjeux, les perspectives.

Une dynamique de territoire, pour une intercommunalité de projets

Fin 1996, une consultation de l'ensemble des communes a été conduite pour connaître les préoccupations de chaque commune par rapport à l'entité Golfe, dans l'esprit d'une démarche participative.

Cela a permis de faire émerger des thèmes de réflexion et d'actions à conduire à l'échelle du Golfe pour construire un projet de territoire, et notamment trois axes prioritaires :

- la coordination des usages du Golfe maritime et littoral
- la place et le rôle d'une agriculture partenaire du Golfe
- la qualité des paysages

> Le chemin avec les partenaires (1997, 1998, 1999) : Une démarche participative, partenariale et prospective

Ce travail a été mené autour des trois axes de réflexion issus du travail de concertation de «la démarche Golfe».

Coordonner les usages du Golfe maritime et littoral

L'approche de cette problématique s'est faite en plusieurs étapes, avec la mise en place de nombreuses rencontres et réunions de concertation entre les différentes familles d'acteurs.

Cette première phase de concertation a abouti à une restitution lors d'un forum rassemblant les différents acteurs concernés. L'idée d'un

contrat entre les acteurs sous la forme d'une charte est devenue incontournable et a été validée dans le cadre de ce forum.

Dans cette dynamique, la préfecture du Morbihan a mis en place un pôle de compétences pour le Golfe, et les travaux d'élaboration du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ont pris le relais de la démarche initiée par le SIAGM.

Place et rôle d'une agriculture partenaire du Golfe

L'agriculture est une des composantes du territoire Golfe, elle est indissociable de toutes les autres activités qui s'y exercent.

La première étape a été de construire une plate-forme intercommunale rassemblant élus et agriculteurs du Golfe. La démarche a permis de constater leurs convergences de vue et leurs préoccupations communes (place et rôle de l'agriculture aujourd'hui et demain sur le Golfe, types d'agriculture à promouvoir ...)

La deuxième étape a permis des analyses territoriales communales (objectifs, méthodes, moyens, calendrier) d'abord à l'échelle communale, notamment pour 10 communes volontaires, puis à l'échelle d'un bassin versant.

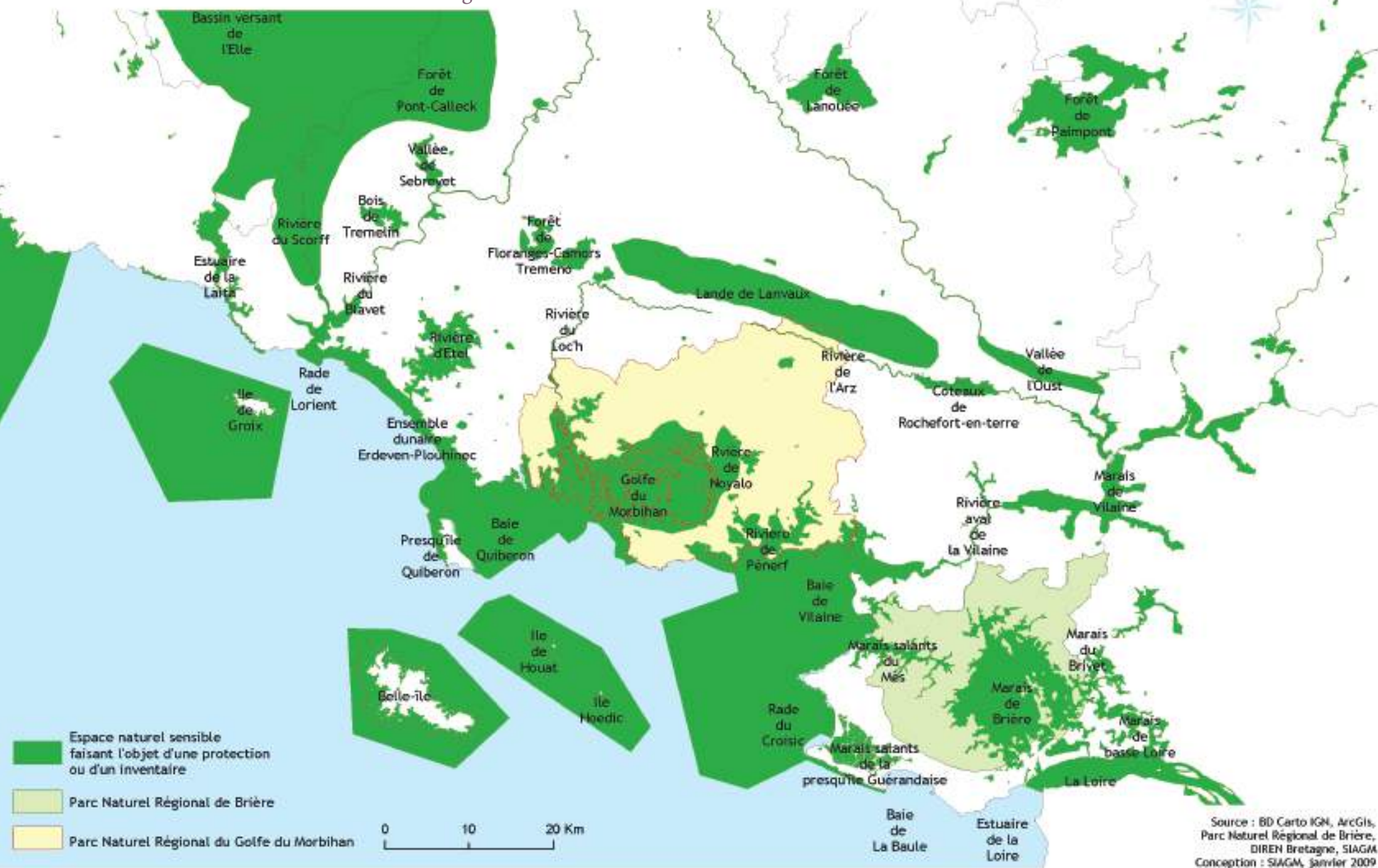
La mise en commun et la synthèse de l'ensemble des analyses territoriales, concrétisées dans un forum des acteurs, a permis la validation des perspectives d'actions et d'outils à l'échelle du territoire Golfe ainsi que la préparation des modalités de partenariat entre les collectivités, les professionnels agricoles, les organismes techniques...

Qualité des paysages

Les paysages sont reconnus par tous comme un atout majeur du Golfe du Morbihan. Dans le cadre d'une démarche de territoire, l'approche paysagère permet d'approfondir l'évolution du territoire et de faire des choix en termes de prospective sur la qualité du cadre de vie.

Une démarche d'inventaire avec les élus dans le cadre de travaux pilotes a été engagée en 1997 (inventaire, visites de terrain, de lecture des paysages (perception, enjeux, choix d'actions)) sur 4

► Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan au sein de la trame naturelle interrégionale



communes test du territoire, pour penser le paysage en termes de développement pertinent et harmonieux. Elle a permis de recenser les projets de développement, les projets de protection, et de fonder une doctrine de développement à 20 ans pour le territoire.

> L'émergence du projet de Parc Naturel Régional (2000-2008)

> A l'origine : une longue démarche de concertation

La démarche Golfe a construit des lieux de négociations et de concertations, de dialogues reconnus. Elle a permis une connaissance des atouts et des qualifications des acteurs entre eux, dans une logique de projet et de développement durable.

La nécessité de trouver un équilibre entre toutes les activités présentes sur ce territoire aussi sensible, en tenant compte des différents enjeux environnementaux, tant pour la préservation des richesses naturelles que pour la préservation de la qualité de vie, s'est vite imposée aux yeux de tous.

> Mais avec quels outils ?

Pour les 10 ans à venir, l'objectif était de construire, avec la participation des acteurs du Golfe, une communauté d'objectifs avec des orientations sur le long terme, et d'obtenir l'engagement de tous à les respecter et à mettre en oeuvre rapidement des actions concrètes, opérationnelles, répondant aux priorités et aux enjeux du territoire.

Dans un contexte réglementaire touffu, peu coordonné et assez mal vécu des acteurs locaux, le souhait d'un contrat entre les acteurs, d'une charte avec des exigences patrimoniales fortes pour l'ensemble du territoire a conduit à la réflexion sur la création d'un projet de Parc Naturel Régional.

En 1996, le Conseil Général du Morbihan émet, à l'unanimité, un vœu pour la mise à l'étude d'un Parc Naturel Régional pour le Golfe du Morbihan. Une étude d'opportunité, financée par le Conseil Général du Morbihan et le Conseil Régional de Bretagne débute en 1997. Elle aboutit à un avis favorable et à la proposition de trois périmètres possibles.

Début 1999, une délibération du Conseil Régional engage la procédure relative à la création d'un Parc Naturel Régional dans le Golfe du Morbihan. L'élaboration du projet de Charte est confié au SIAGM sur un territoire de 27 communes.

> Un périmètre qui a évolué, chemin faisant

En 1994, la démarche de territoire a été initiée par 5 communes de la partie orientale du Golfe du Morbihan, autour de la rivière de Noyal. Dès l'automne, les travaux de concertation se sont élargis à l'ensemble des communes littorales.

Le périmètre d'investigation et de concertation a évolué et s'est structuré avec l'approfondissement des problématiques, la qualification des enjeux, la construction des communautés d'objectifs.

Dans un premier temps, 27 communes ont officiellement constitué, en 1999, le périmètre d'étude du projet de Parc. Mais très rapidement, il est apparu nécessaire de travailler sur un périmètre plus large, comprenant 38 communes. Ce nouveau périmètre d'investigation a été officialisé fin 2003 par délibération du Conseil Régional.

Ce périmètre élargi a permis de prendre en compte les enjeux patrimoniaux majeurs du territoire :

- La qualité de l'eau, par l'intégration de la totalité du bassin versant de la Rivière de Pénerf (bassin connexe au grand bassin du Golfe) et de l'ensemble des sous bassins versants du Golfe du Morbihan, où l'enjeu de la qualité de l'eau est un enjeu de préservation.

- Les grandes entités paysagères du territoire, du fait de la structure géomorphologique du territoire, formant un entrelacs d'îles, de presqu'îles et de terres, qui créent des plans visuels d'une extrême diversité.

- La qualité du patrimoine naturel du haut pays, que l'on rencontre dans les grandes unités naturelles rétro-littorales qui constituent le socle vert du Golfe littoral, où les espaces naturels sont souvent très fragmentés.

- Le sentiment d'appartenance au Golfe, puisque l'interpénétration entre la terre et la mer et sa perception crée l'esprit des lieux : points de vue, perspectives, odeurs, senteurs ...

- Le potentiel social et économique, avec l'interdépendance des problématiques de développement entre le littoral et le rétro-littoral.

La démarche globale a émergé du terrain et de la participation des acteurs locaux depuis 1994. La concertation sur ce territoire n'a pas été qu'un outil mais bien l'énergie qui a mis en mouvement le territoire autour de biens communs, autour du patrimoine.

► Chronologie du projet de Parc Naturel Régional

La démarche Golfe

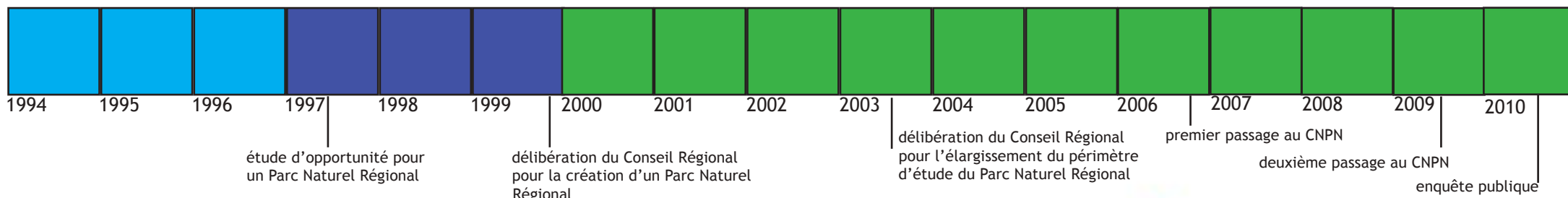
Le projet de Parc Naturel Régional

avec les élus

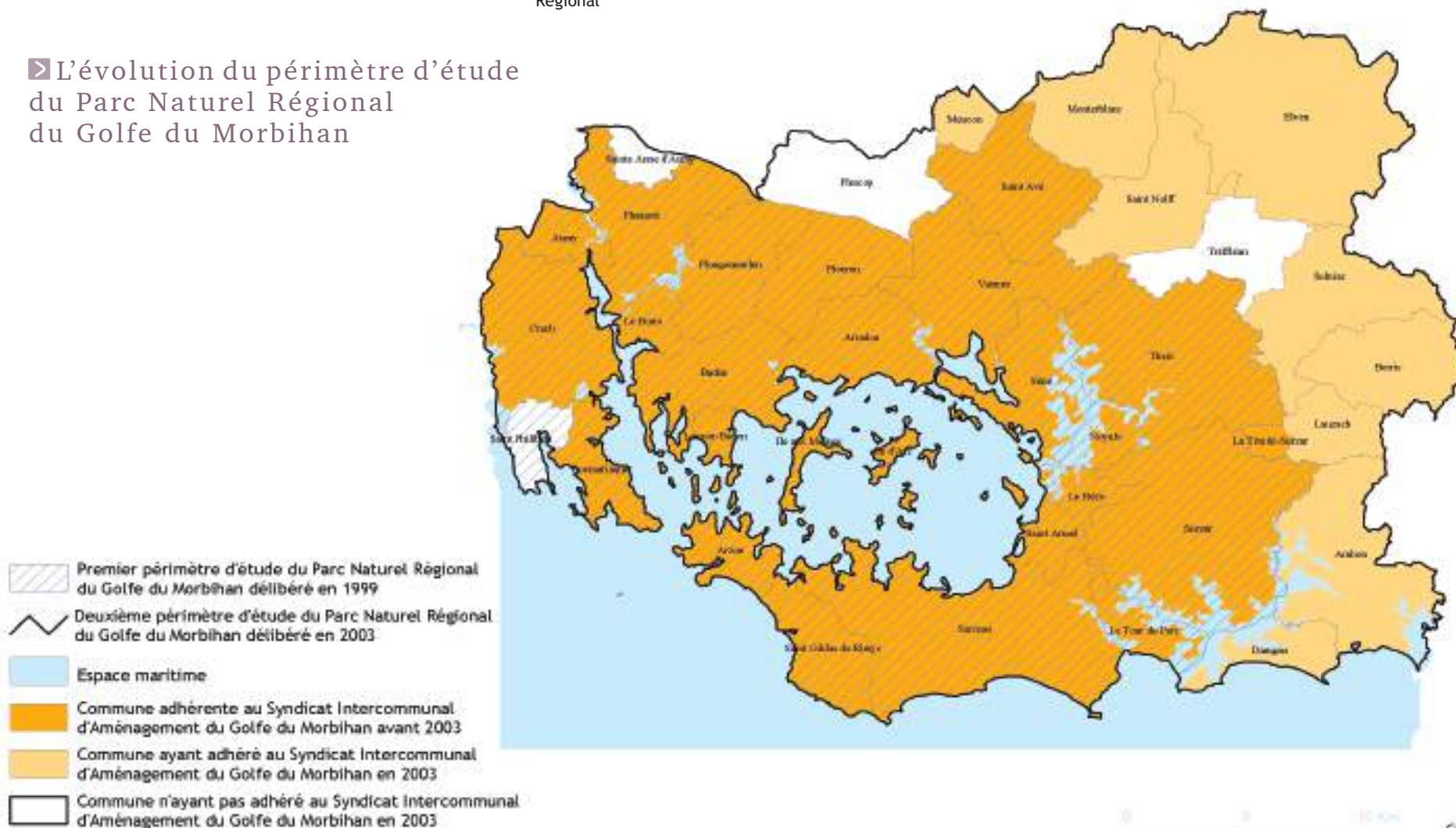
avec les partenaires

diagnostic

rédaction de la charte



► L'évolution du périmètre d'étude du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan



Source : BD Cartho IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009



▣ Dynamique des activités



Dynamique des activités

Dans le contexte national, le territoire du Parc bénéficie de la proximité de la métropole de Nantes, et à un niveau plus régional du dynamisme de Rennes. Il fait partie des pôles secondaires régionaux au même titre que Lorient, Quimper ou Brest. De plus, l'accroche du territoire dans l'armature urbaine bretonne est favorisée par les réseaux d'infrastructure en place et notamment le réseau de 2x2 voies.

Dans ce contexte, la Bretagne a connu durant la dernière décennie une vitalité économique importante. Le territoire n'échappe pas à cette tendance et se caractérise comme un territoire attractif et dynamique.

3 ▣ UNE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE GLOBALEMENT FAVORABLE

> Une prédominance du secteur tertiaire et secondaire

Tous secteurs confondus, on compte environs 7000 entreprises sur le territoire du Parc Naturel Régional. Un peu plus des 2/3 de ces entreprises font partie du secteur tertiaire (services, commerces, restauration, hôtellerie). Les activités du tertiaire sont présentes sur l'ensemble du territoire mais avec une concentration quand même assez forte sur et autour de Vannes.

Il est en revanche intéressant de constater qu'en nombre d'entreprises, le secteur primaire est supérieur au secteur secondaire. Cela caractérise assez bien l'identité maritime du Golfe du Morbihan, car si le nombre d'exploitations agricoles diminue, comme partout en France, les activités maritimes et notamment la conchyliculture voient leur nombre d'entreprises s'équilibrer depuis un certain nombre d'années. En revanche, si on raisonne en nombre de salariés, le

secteur secondaire dépasse de très loin le secteur primaire. Concernant le secteur secondaire, comme on pouvait s'y attendre à la vue de la pression foncière s'exerçant sur le territoire, le bâtiment et les Travaux Publics sont les activités les plus représentées.

> Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

Au deuxième trimestre 2007, le taux de chômage national était de 8 % alors que celui du Morbihan était de 7,3 %. Cela démontre bien le dynamisme de l'économie autour du Golfe du Morbihan. Le pourcentage de la population active par rapport à la population totale était par contre sensiblement le même : entre 43% et 44%.

4 ▣ DES ACTIVITÉS MARITIMES MULTIPLES

Le Golfe du Morbihan est avant tout connu pour son domaine maritime. En y ajoutant la rivière de Pénerf, la rivière de Crac'h et une partie de la Baie de Quiberon, le domaine maritime du Parc Naturel Régional dépasse légèrement les 17 000 hectares. Si ce plan d'eau est devenu très attractif pour les activités de loisirs liées à la mer, il est également le théâtre de nombreuses activités économiques pour lesquelles l'eau est l'élément essentiel.

> Les activités maritimes

> La conchyliculture

Une activité primaire génératrice d'emplois

Les activités primaires (pêche, conchyliculture et agriculture) sont présentes autour et sur le Golfe du Morbihan depuis de très nom-

breuses années. Ainsi, des huîtres sont élevées dans le Golfe depuis le milieu du 19^e siècle environ.

Aujourd'hui on dénombre, sur le périmètre du Parc Naturel Régional, 230 entreprises conchylicoles (sur les 425 du département) pour 903 emplois, soit 756 emplois équivalent temps plein répartis entre chefs d'exploitation, conjoints et salariés. La grande majorité des salariés de cette activité reste cependant des saisonniers, la période d'activité la plus intense se situant les deux ou trois mois avant les fêtes de fin d'année. Il est ainsi fréquent de voir des personnes effectuer la saison « hivernale » chez un ostréiculteur et la saison estivale dans la restauration ou l'hôtellerie.

Le nombre d'entreprises et les surfaces exploitées tendent à se stabiliser. En revanche, le nombre de concessionnaires tend à diminuer, ainsi on se dirige de plus en plus vers une professionnalisation de l'activité. En effet, l'histoire fait que bon nombre de concessionnaires de parcelles étaient et sont des personnes complètement extérieures à la conchyliculture.

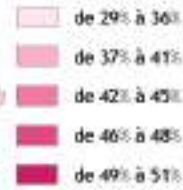
Un produit phare : l'huître

Les huîtres représentent plus de 80 % de la production conchylicole, les moules, palourdes et coques les 20 % restant. Jusque dans les années 70, l'huître plate a été le produit phare de la conchyliculture morbihannaise. La rivière du Bono en est même appelée le « berceau de l'huître plate ». Suite aux deux épizooties l'ayant touchée en 1974 et 1981, les ostréiculteurs locaux sont passés dans leur quasi-totalité à la production de l'huître creuse.

Pour des raisons zootechniques, le passage à l'huître creuse s'est accompagné d'une nouvelle technique de production : l'élevage en surélevé. L'huître plate était semée à même le sol. L'huître creuse est, pour partie, stockée dans des poches en plastique reposant sur des tables métalliques à environ 1 mètre du sol. Sur le terri-

➤ Taux d'actifs par commune actualisation 2008

Taux d'actifs par commune

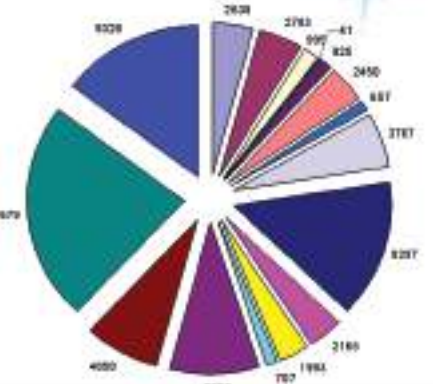


2005 année de recensement

Taux d'actifs par commune en 1999

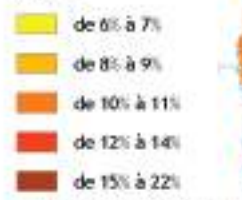


➤ Nombre d'emplois totaux par activité en 1999



➤ Part des chômeurs dans la population active totale actualisation 2008

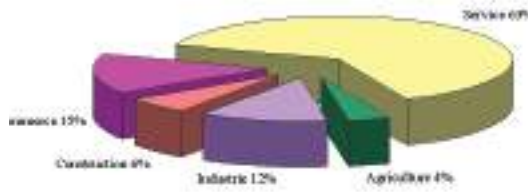
Part des chômeurs dans la population active



2005 année de recensement



➤ Répartition de l'emploi par secteur en 1999



Part des chômeurs dans la population active totale en 1999

Source : BD carto-IGN, INSEE, SIAGM
Conception : SIAGM, Janvier 2009

toire du Parc, environ 2 000 hectares d'estran sont concédés aux ostréiculteurs pour élever leurs huîtres. Aujourd'hui, les parcs ostréicoles sont exploités à part égale entre l'élevage à plat et l'élevage en surélévé.

Beaucoup d'ostréiculteurs du Golfe et de la rivière de Cra'h prégressent également leurs huîtres en eaux profondes dans la Baie de Quiberon, cette technique consistant à laisser les huîtres immergées 24h/24h. Il est difficile d'évaluer la production d'huîtres par les entreprises du territoire, sachant qu'elles produisent aussi en dehors du périmètre et que d'autres entreprises ont des concessions dans le Golfe. On sait néanmoins que la production départementale d'huîtres creuses dépasse les 10 000 tonnes par an.

Vers une autonomie de plus en plus importante

Les chaînes de production et de commercialisation de l'huître creuse passent par différentes phases qui ne sont pas encore toutes maîtrisées par les ostréiculteurs bretons.

Il y a d'abord le captage de naissain qui se fait exclusivement au Sud de la Loire pour des questions de température de l'eau. Les ostréiculteurs bretons sont dépendants des Charentais ou des Arcahonnais pour l'achat de naissain.

Nous disposons en revanche dans le Morbihan de très bonnes zones de grossissement (nourriture abondante) pour ce naissain. Une même huître peut être grossie dans des secteurs différents : jusqu'à 18 mois en baie de Quiberon, puis sur l'estran dans le Golfe du Morbihan par exemple.

Le point faible des ostréiculteurs bretons réside dans la commercialisation de leurs produits. Les entreprises conchyloles du Golfe et des rivières voisines ont presque toutes un agrément sanitaire, c'est-à-dire qu'elles ont le droit de commercialiser directement leurs produits (habitants, grandes et moyennes surfaces, poissonneries...).

Malgré cela, il y a encore presque la moitié de la production morbihannaise qui est vendue «en gros», c'est-à-dire sans conditionnement, à une autre entreprise, souvent charentaise. En effet, depuis l'âge d'or de l'huître plate, ces derniers détiennent une grande partie des réseaux de distribution et ont beaucoup plus communiqué sur leurs produits.

C'est pourquoi, aujourd'hui, nombre d'huîtres élevées dans le Golfe du Morbihan ou la Baie de Quiberon sont vendues sous un label charentais du type «fines de claires» ou «spéciales de claires». Les ostréiculteurs morbihannais, petit à petit, sont en train de sortir de cette «dépendance» en devenant concessionnaires de parcs de captage au Sud de la Loire et en grignotant des parts de marché dans les réseaux de distribution.

Moules, coques et autres coquillages

Si l'huître est le produit phare des conchyliculteurs du Golfe du Morbihan, ceux-ci produisent également d'autres coquillages. Ils vont, par exemple, pêcher des palourdes et des coques avant de les semer sur leurs parcs pour les faire grossir jusqu'à taille marchande.

La moule est un autre coquillage élevé sur le territoire du Parc Naturel Régional. On trouve ainsi des bouchots sur la façade atlantique dans les lotissements mytilicoles de Damgan. Les larves de moules se fixent sur des cordes enroulées autour de pieux en bois enfoncés dans le sol. Elles grossissent ensuite en étant fixées sur le pieu. Mais il n'y a pas de professionnels n'exerçant que la mytiliculture sur le territoire. Ceux-ci se trouvent plutôt dans l'estuaire de la Vilaine, notamment sur la commune de Pénestin. La production départementale de moules dépasse les 3000 tonnes par an.

Une activité qui reste fragile

La conchyliculture reste fragile puisque de nombreuses autres activités lui sont désormais concurrentes sur un même espace : le tourisme, l'urbanisation ... La conchyliculture, comme la pêche, reste également une activité économique complètement dépendante de la qualité des eaux.

En effet, une mauvaise qualité de l'eau peut entraîner pour les en-

treprises une interdiction de commercialiser leurs produits, voire une mortalité ou des problèmes de croissance des huîtres. On peut ainsi considérer que tant que la conchyliculture est présente dans le Golfe du Morbihan et ses rivières voisines, elle témoigne d'une bonne qualité de l'eau.

> La saliculture

La présence marquée d'anciens marais salants autour du Golfe du Morbihan témoigne du dynamisme de cette activité jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. Aujourd'hui, seul le marais de Lasné, à Saint-Armel, réhabilité en 2003, produit du sel (8 tonnes en 2003, 12 tonnes en 2004 et plus de 30 tonnes en 2005 (cf. document annexe).

Cette activité économique traditionnelle et respectueuse de l'environnement participe également à la biodiversité puisque des îlots pour la nidification des oiseaux ont été installés au milieu de la vasière lors de la réalisation des travaux.

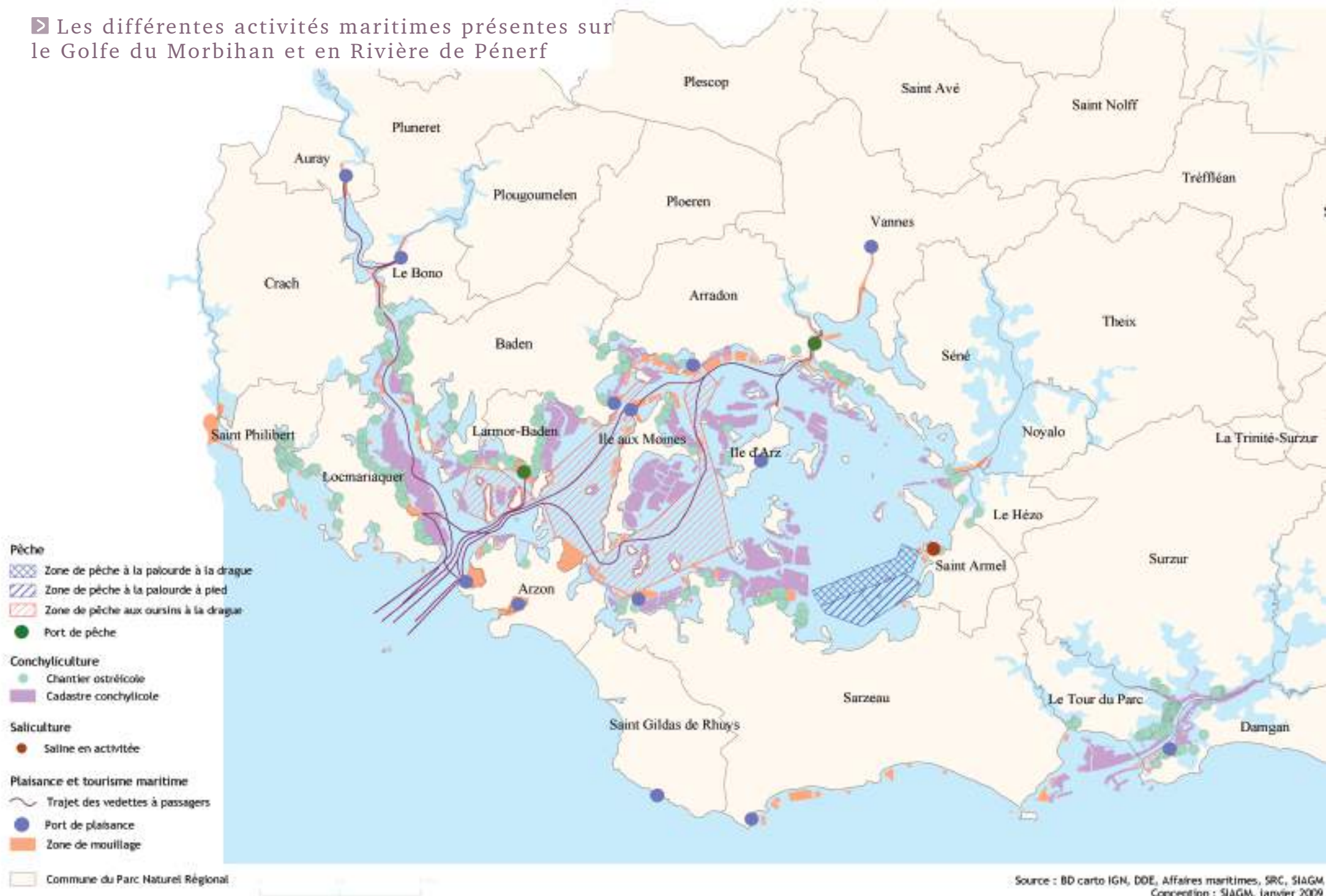
> La pêche

De même que la conchyliculture, la pêche est une activité présente tout au long de l'année sur le Golfe du Morbihan. Environ 150 navires sont ainsi recensés en Pêche ou Conchyliculture - Petite Pêche Mixte. Ces pêcheurs embarqués exercent leur activité sous différentes formes : divers filets maillants, drague de palourdes, casiers à seiches ou petits crustacés, palangres de fond à Bar, etc ... selon la saison.

Les pêcheurs locaux exercent leurs activités dans le Golfe mais aussi en Baie de Quiberon ou dans l'estuaire de la Vilaine pour la pêche à la civelle. Les navires de pêche sont répartis un peu partout dans le Golfe avec une concentration un peu plus forte à Port-Anna sur la commune de Séné, les pêcheurs sinagôts étant notamment réputés pour être de bons pêcheurs de morgates.

Il y a également dans le Golfe du Morbihan des pêcheurs «à pied». Certains sont néanmoins propriétaires de navires pour se rendre sur les lieux de pêche, mais ils exercent une activité plus proche de la cueillette puisqu'ils ramassent les produits de leur pêche avec

▣ Les différentes activités maritimes présentes sur le Golfe du Morbihan et en Rivière de Pénerf



leurs mains. Ces pêcheurs sont en fait soit réellement à pied, soit en apnée. Ils pêchent en très grosse majorité les palourdes et à un degré moindre les oursins.

Il existe dans le Golfe du Morbihan un des plus gros gisements naturels de palourdes qui est aujourd'hui exploité par environ 230 pêcheurs «à pied» professionnels ayant une autorisation. Mais ces derniers devront être vigilants sur la gestion de la ressource. Cette profession existe depuis 15 à 20 ans mais elle s'est réellement organisée en 1991.

Les principales zones de pêche à pied professionnelle se situent dans l'est du Golfe, zone importante pour le stationnement des oiseaux, en particulier des Bernaches, car riches en herbiers de Zostère, donc en nourriture. Une concertation a eu lieu pour que les pêcheurs puissent continuer leur activité sans pour autant nuire à la présence de ces oiseaux.

> Le transport maritime

Le transport maritime concerne une vingtaine de navires qui parcourent le Golfe à longueur d'année, avec une présence plus soutenue lors de la saison touristique. Dans le Golfe du Morbihan, il faut distinguer trois formes de transport maritime :

- le service public ou assimilé pour permettre aux habitants de l'Île-aux-Moines et de l'Île d'Arz de rejoindre le continent, et inversement,
- les circuits touristiques avec ou sans escales sur les deux principales îles,
- le transport de marchandises vers les îles du Golfe et celles du Mor braz.

De ces trois activités, les circuits touristiques représentent celle qui transporte le plus de personnes : environ 700 000 par an dont plus de 400 000 descendent sur les deux îles, ce qui engendre des problèmes de surfréquentation ou d'érosion côtière lors de la période estivale.

Si la flotte de ces navires est aujourd'hui en train de se rajeunir, des efforts pour la construction de carènes plus adaptées au Golfe

sont encore à poursuivre. Cette activité, essentiellement saisonnière, emploie environ 65 salariés navigants et 150 salariés à terre.

> La filière nautique

La filière nautique occupe une place importante dans les activités économiques liées à la mer. Comptant plus de 200 établissements (location, formation, chantiers navals, services portuaires, voileries, vente d'équipement, mécanique ...), elle génère 800 emplois directs auxquels s'ajoutent les emplois saisonniers, les emplois issus de l'administration et les emplois touristiques qui en découlent (cf. p 36).

> Des activités primaires garantes d'une bonne qualité de l'eau

Les activités maritimes primaires que sont la conchyliculture, la pêche et la saliculture utilisent le milieu, que ce soit comme lieu d'exploitation ou comme ressource. Les professionnels exerçant ces métiers ont réellement besoin d'une eau de bonne qualité pour que leur activité soit viable, sous peine de non commercialisation de leurs produits. On a ainsi pu voir, malheureusement à plusieurs reprises, les conséquences à long terme d'une marée noire. Mais les pollutions moins «médiatiques» sont également très dommageables pour tous ces métiers.

La qualité de l'eau des secteurs utilisés par les conchyliculteurs pour élever leurs huîtres est régulièrement analysée par l'IFREMER sur la chair des huîtres. Ces analyses permettent d'obtenir un classement sanitaire conchylicole de l'ensemble du Golfe du Morbihan. Globalement, les eaux du Golfe sont de bonne qualité mais la réglementation est telle qu'il est beaucoup plus facile de perdre un échelon dans le classement sanitaire conchylicole que d'en regagner un.

La présence de ces activités nécessite une qualité de l'eau la meilleure possible et un système de surveillance perfectionné. Mais au-delà de ces analyses scientifiques, les professionnels de la mer observent et sont présents quotidiennement sur le Golfe, ce qui

leur permet de constater d'éventuelles pollutions et donc la mise en œuvre rapide de moyens d'intervention.

Tant que ces activités seront présentes autour du Golfe, cela voudra dire que l'on aura réussi à maintenir une bonne qualité de l'eau, ce qui est fondamental pour tous : habitants, professionnels, touristes

...

> Une activité maritime d'une grande valeur historique et patrimoniale

Ces activités économiques sont toutes présentes dans le Golfe du Morbihan depuis plusieurs siècles.

La production de sel a ainsi commencé aux alentours du 15^{ème} siècle et a récemment repris dans le marais de Lasné à Saint-Armel.

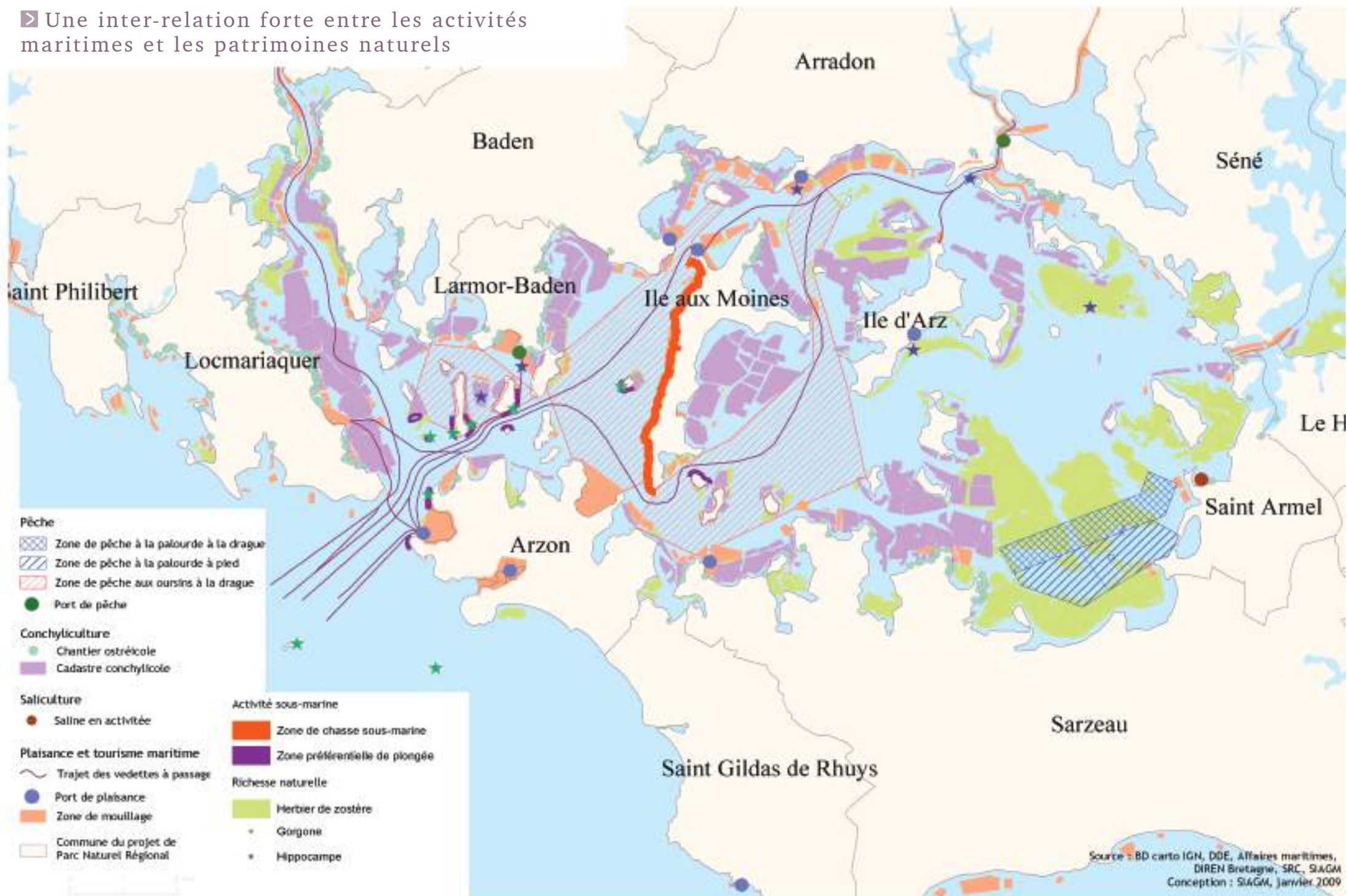
Le transport maritime était déjà présent avec le cabotage et les passeurs, de même que la pêche, l'ostréiculture ou encore les géomiers. (cf fiche zoom «patrimoine ethnologique»).

Aujourd'hui, certaines de ces activités patrimoniales revivent grâce à la reconstruction d'outils de travail (Sinagot, Forban) ou la remise en marche d'activités disparues (paludier, passeurs).

Les traces d'anciennes activités maritimes sont, dans certains lieux, plus en danger. En rivière du Bono, où de nombreux ostréiculteurs pratiquaient, il y a encore quelques années, le captage du naissain d'huîtres plates, il ne reste plus que les cabanes et les anciens terre-pleins ostréicoles où l'on stockait les bouquets de tuiles chaulées avant de les immerger dans la rivière pour le captage.

N'étant plus entretenus, ces terre-pleins, lieux importants de promenade pour nombre de randonneurs et souvent seuls moyens d'accès à la rivière, se dégradent à grande vitesse. Il est urgent qu'un nouveau gestionnaire prenne en charge ce patrimoine afin de continuer à faire vivre ces rivages de pierres (cf. document annexe).

► Une inter-relation forte entre les activités maritimes et les patrimoines naturels



> Une concurrence spatiale

Ces différentes activités sont parfois concurrentes entre elles car elles utilisent des espaces très proches les uns des autres, mais elles sont le plus souvent en concurrence avec la présence d'activités maritimes de loisirs et/ou en inter-relation, de manière plus ou moins forte, avec l'écosystème.

> Une concurrence entre activités

- conchyliculture/plaisance : problèmes de traversée des zones conchylicoles par les plaisanciers ainsi que de reconnaissance du balisage des parcs ostréicoles quand il ne fait pas défaut. Un travail de balisage des grandes zones conchylicoles est actuellement en cours, avec un site pilote au nord-est de l'Île-aux-Moines.

- transport maritime/plaisanciers/écoles de voiles : la «ouache» (vague) créée par l'étrave des navires de transport peut faire tanguer les petites embarcations de loisirs avec un risque de dessalage, mais peut aussi être la cause de l'érosion littorale. Ces conflits spatiaux sont favorisés par une configuration particulière du site, conditionnée par la faible largeur des principaux passages entre les îles. Le plus critique est celui de Port Blanc, avec 287 m de large et un chenal de navigation de 247 m pour des flux pouvant atteindre 237 bateaux par heure, en pleine saison.

> Une inter-relation forte avec l'écosystème

- pêche à pied/herbiers de Zostère : il faut veiller à ce que les pêcheurs de palourdes ne dégradent pas les herbiers, zones d'alimentation et/ou de reproduction pour nombre d'espèces. Cependant, on a encore aujourd'hui un véritable manque de connaissances concernant les interactions entre pêcheurs à pied et herbiers de Zostères.

- activités maritimes/patrimoines naturels : les impacts sur le milieu naturel et l'équilibre des habitats côtiers peuvent être aggravés par l'accroissement considérable du nombre de bateaux à moteur au détriment des bateaux à voile : impact sur la qualité de

l'eau (rejet de résidus d'essence, rejet des eaux usées et effluents), impact sur la flore et la faune sous-marine (utilisation d'antifouling), impact sur la qualité de l'air, dérangement de l'avifaune...

Les enjeux pour les activités maritimes

• Conforter les activités maritimes primaires

Même si la conchyliculture et la pêche sont des usages anciens du Golfe du Morbihan, ces activités sont aujourd'hui fragilisées, se retrouvant en concurrence directe avec d'autres usages plus récents du plan d'eau, essentiellement liés aux loisirs. Ces activités, qui s'adressent pour partie à la population touristique, engendrent un poids économique qui dépasse celui des activités maritimes primaires. Une concurrence spatiale s'est ainsi installée sur un espace fermé. Mais, contrairement aux activités de loisirs, les conchyliculteurs et les pêcheurs exercent leur activité toute l'année et font ainsi vivre le Golfe et de nombreux villages l'hiver. Il est crucial de veiller à ce que ces activités traditionnelles, qui jouent leur rôle dans la mosaïque des paysages, ne disparaissent pas du Golfe au profit de l'urbanisation et du tourisme.

• Revaloriser les métiers liés à l'exploitation du plan d'eau auprès du grand public et des institutions

Ces activités font souvent l'objet de critiques de la part des habitants et souffrent d'un manque de reconnaissance. Une grande partie de la population, mais également des collectivités ou services de l'État, ne connaissent pas bien les contraintes liées à ces activités, notamment à la conchyliculture. On entend ainsi souvent dire que les ostréiculteurs ont «privatisé le Domaine Public Maritime» ou que les pêcheurs à pied dérangent les oiseaux sur les vasières. Les situations sont plus compliquées que cela. Les ostréiculteurs élèvent aujourd'hui leurs huîtres en surélevé sur des tables et non plus à plat, par contrainte zootechnique. Il reste un gros travail de sensibilisation à réaliser, en partenariat avec les professionnels, sur leurs métiers et leurs conditions de travail.

• Sensibiliser chaque usager à la prise en compte des différentes activités s'exerçant sur le plan d'eau

En période estivale, le Golfe maritime, convoité par une multiplicité d'usagers, approche parfois la saturation. On voit y cohabiter des activités professionnelles et des activités de loisirs. L'objectif n'est pas de privilégier une activité mais de garder cette mosaïque qui participe à l'attrait du Golfe. Tout le monde a sa place sur le domaine maritime. Reste à effectuer la sensibilisation auprès de chaque catégorie d'acteurs pour que chacun reconnaisse les exigences et les obligations de l'autre.

5 ▣ L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

L'agriculture est largement présente sur le territoire et l'interpénétration des espaces urbains, naturels, littoraux et agricoles est une des caractéristiques du territoire. Mais comme au niveau national, l'activité agricole connaît des évolutions structurelles importantes.

Elle participe à la mosaïque de paysage du Golfe du Morbihan et son maintien est garant de cette diversité paysagère et écologique.

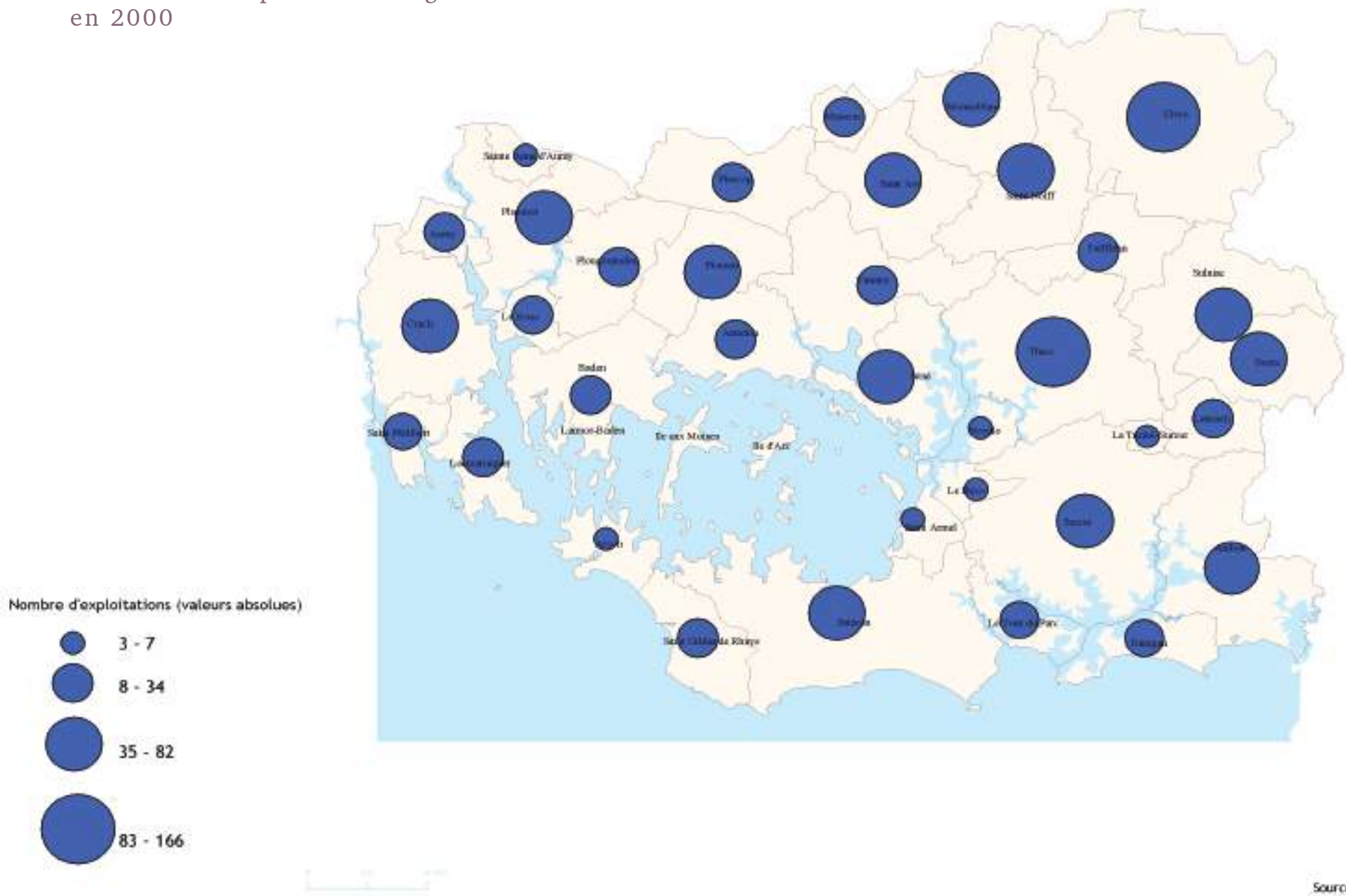
> Les caractéristiques de l'activité agricole du territoire

> Une activité bien ancrée dans le territoire

Au dernier recensement agricole de 2000, le nombre total d'exploitants et de co-exploitants s'élevait à 1092 sur la zone d'étude, pour une Surface Agricole Utile (SAU) totale de 35 246 hectares. On constate cependant des disparités entre communes, avec des SAU communales dépassant 60% de la superficie totale de la commune pour certaines (Elven, Surzur, Tréfléan ...), et à l'inverse d'autres communes très peu agricoles avec moins de 30% de leur territoire en SAU communale (Larmor Baden, Le Bono, la Trinité Surzur ...).



► Nombre d'exploitations agricoles totales en 2000



Source : BD carto IGN, RGA, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

> Un rôle non négligeable dans l'emploi local

Au total, l'emploi lié aux 1092 exploitations recensées en 2000 est estimé à 1092 Unités de Travail Annuel (UTA, emplois en équivalent temps plein) sur l'ensemble du territoire. Dans les faits, un nombre supérieur de personnes participe aux travaux sur les exploitations mais n'est pas comptabilisé à temps plein. La population agricole familiale représentait en 2000 un total de 1732 personnes.

Par ailleurs, plus de 90 exploitations disposent de main d'œuvre saisonnière, soit plus de 400 salariés occasionnels.

> Des terres essentiellement à vocation fourragère

Sur les 35 246 hectares exploités, plus de 63% étaient, en 2000, en Surfaces Fourragères Principales (SFP), à savoir en prairies temporaires (32%), prairies permanentes ou Surfaces Toujours en Herbes (16%) ou en maïs fourrage et ensilage (15%).

Cela traduit la forte vocation d'élevage sur le territoire bien que celle-ci soit moins importante depuis 20 ans. Cette diminution s'est surtout effectuée au profit de la culture des céréales. Ce phénomène est particulièrement visible sur les communes de Surzur, Meucon, Arradon ou encore Elven.

On peut également noter une part non négligeable de culture maraîchère, puisque cette activité comptabilise environ 106 exploitations.

> Une production animale importante

L'élevage bovin est largement représenté sur notre territoire. En 2000, les effectifs (38 000 bovins) se répartissent de la manière suivante : 33% pour les vaches laitières, 11% pour les «autres vaches» (vaches allaitantes) et 55% pour la catégorie «autres bovins». En 20 ans, les effectifs bovins ont régressé de manière plus importante sur la zone d'étude (-32%) que sur l'ensemble du département.

L'élevage avicole est plus particulièrement représenté au nord et à l'est du territoire, avec en 2000, 436 exploitations, soit 1 123 685 volailles recensées. En 20 ans, les effectifs ont progressé de 49%. Cette évolution est importante et comparable à celle observée à l'échelle du département (Morbihan +45%). Elle peut s'expliquer par l'implantation d'industries agro-alimentaires à Lauzach permettant un débouché de proximité pour les exploitations. Depuis 2000, le nombre d'exploitations a cependant fortement diminué, en raison de la crise avicole principalement.

En 2000, 75 exploitations étaient des élevages porcins avec un effectif de 25 710 porcs recensés sur le territoire intercommunal. Les élevages sont plus particulièrement localisés au nord du territoire et pratiquement absents sur les communes proches du Golfe. En 20 ans, les effectifs ont diminué de 27% en moyenne.

L'élevage ovin est beaucoup moins représenté puisque réalisé dans seulement 107 exploitations pour un effectif de 2 305 brebis mères. Les troupeaux sont plus particulièrement observés au sud et à l'est du territoire, plutôt en proximité du littoral, notamment sur Sarzeau.

> Une agriculture qui subit des évolutions structurelles importantes...

> Une diminution du nombre d'exploitations

En 12 ans, une régression de 45% des exploitations professionnelles a été observée sur la zone d'étude. Cette tendance s'inscrit dans celle observée à l'échelle du département du Morbihan et de la région Bretagne.

Les SAU communales ont régressé de 10% en moyenne. Cela se traduit par la perte de 5 474 ha de terres agricoles, liée à la pression urbaine et touristique sur le territoire. Les SAU «exploitations» ont également diminué de 8% en moyenne entre 1979 et 1988 et de 11% en moyenne entre 1988 et 2000.

Ces régressions accompagnent :

- la perte des exploitations qui s'inscrit dans les tendances générales liées à l'activité agricole elle-même,
- les prélèvements d'emprises foncières pour les usages urbains et touristiques.

En 20 ans, la profession agricole a perdu près de 46% de ses exploitants. Cette diminution s'est fortement accentuée au cours de la deuxième décennie : - 37,1% entre 1988 et 2000.

> Des exploitations plus grandes

Si le nombre d'exploitants a régressé sur le territoire, la taille des exploitations professionnelles a elle nettement augmenté, puisque la «SAU moyenne» des exploitations est passée entre 1988 et 2000 de 28 ha à 47 ha. En 2000, les exploitations de 35 ha et plus représentent 35,50% de l'ensemble des exploitations (évolution de 249% en 20 ans, avec une progression surtout marquée dans le cadre de la deuxième décennie). Cet accroissement s'explique grâce au développement de la mécanisation. Le phénomène de création de formes sociétaires type Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC) ou d'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (EARL) reste marginal sur le territoire, puisque 80% des exploitations professionnelles sont de type individuel.

> Un rajeunissement relatif des exploitants

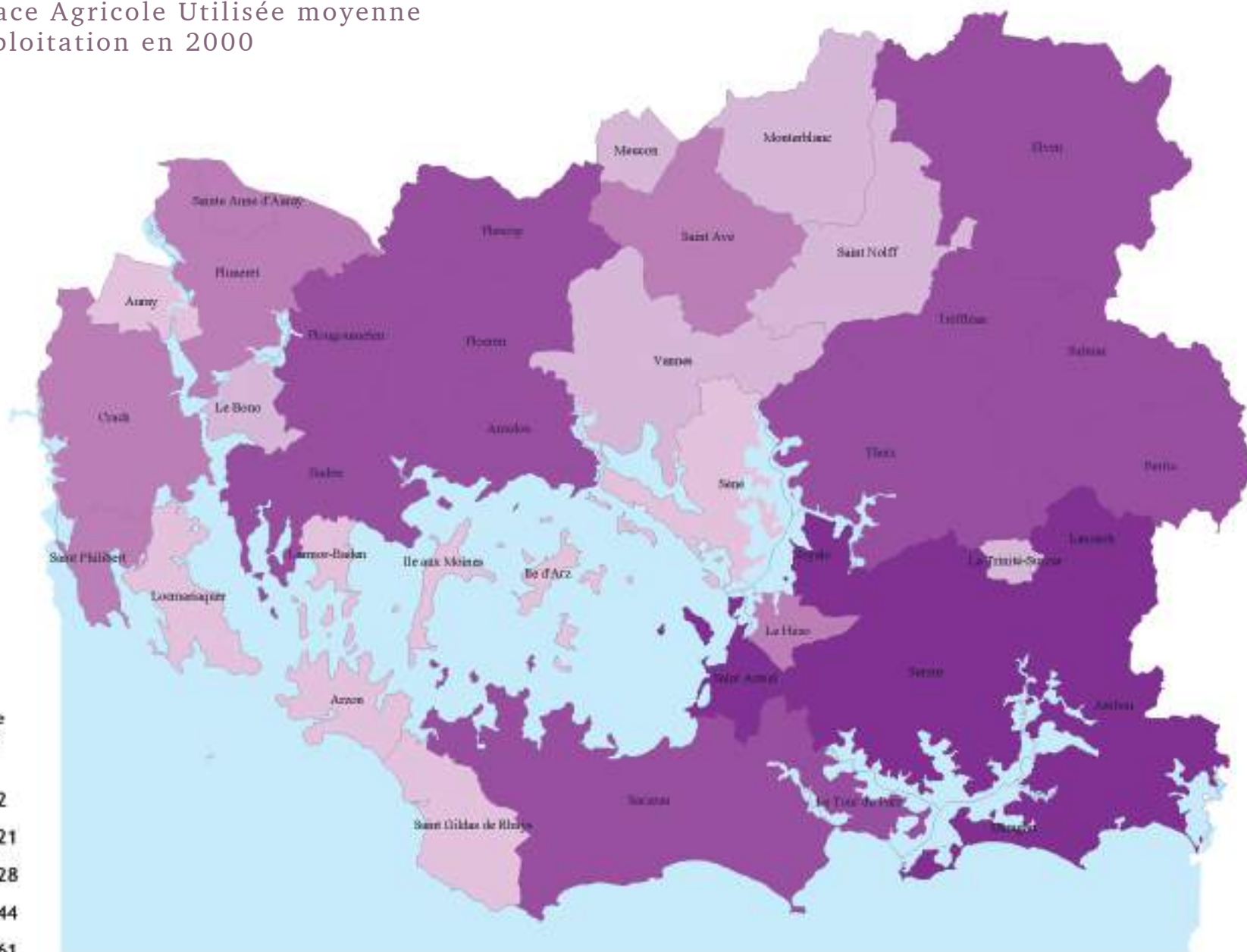
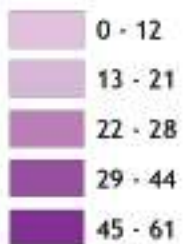
L'effectif d'exploitants s'est globalement rajeuni puisque l'on constate une baisse importante des plus de 55 ans (-66%), principalement depuis 1988. La tranche des 40-50 ans représente aujourd'hui la part la plus importante des chefs d'exploitations (45%). Pour les moins de 40 ans, l'augmentation de +4,9% est plus importante que celle observée dans le Morbihan (+1%) et en Bretagne (+3%). La progression a été très forte entre 1979 et 88 (+50%) mais à partir de 1988, les effectifs de cette classe d'âge, qui sont le vivier du renouvellement des agriculteurs, ont diminué de 30%.

La majorité des chefs d'exploitations se situe ainsi dans la classe d'âge des 40-55 ans (45%). La part des moins de 40 ans (29%)

▣ Surface Agricole Utilisée moyenne par exploitation en 2000



Superficie moyenne des exploitations (en hectares)



Source : BD carto IGN, RGA, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

est plus importante que la part des plus de 55 ans (24%). Cette répartition est très proche de la répartition départementale et régionale (année 2000).

> L'agriculture biologique

Les particularités de l'agriculture biologique sont les suivantes :

- «une agriculture n'utilisant pas de produits chimiques de synthèse» (loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980),
- le respect de la vie du sol par des pratiques agronomiques spécifiques,
- la non-utilisation des OGM.

> Situation en 2002

Avec 1 282 hectares de surfaces en «Bio» ou en conversion et 35 exploitations, l'agriculture biologique représente en 2002 2,70% de la SAU du territoire, et 2,90% des exploitations totales.

Les exploitations biologiques sont localisées sur les communes situées à proximité du Golfe (Sarzeau, Séné, Vannes, Baden, Pluneret, Auray) et à l'est (Surzur, Theix, Tréfléan, Saint Nolff, Sulniac et Elven).

Les plus importantes surfaces en Biologique ou en conversion se trouvent sur les communes de Sarzeau, Sulniac et Séné, avec respectivement 233, 190 et 138 hectares.

Au niveau du nombre d'exploitations totales en 2002, on recense 20% des exploitations en biologique à Séné, 11,8% à Sulniac, 7,8% à Sarzeau et 7,7% à Auray. Pour le reste des communes, où l'agriculture biologique est présente, la part est inférieure à 6,5%.

> Evolution de 1996 à 2002

De manière générale, cette filière est en constante progression depuis 1996. Le nombre d'exploitations et les surfaces ont plus que doublé sur le territoire : entre 1996 et 2002, le nombre d'exploitations est passé de 13 à 35 et les surfaces de 505 à 1282

hectares.

Comparée au reste du département, l'agriculture biologique est plus représentée sur le territoire du Parc et en particulier sur la zone littorale. On observe en particulier un dynamisme important sur la commune de Séné : 20% des exploitations et 25% des surfaces produisent une agriculture biologique.

Les principaux produits issus de l'agriculture biologique sont le lait, les légumes et la viande (bovine et ovine). Ils sont commercialisés grâce à la vente directe, mais aussi via des circuits longs pour le lait et la viande (magasins spécialisés, coopératives, organisations de producteurs, GIE, laiteries...). 15 points de vente directe sont répartis sur le territoire, auxquels s'ajoutent 5 marchés, dont 2 réservés exclusivement aux produits biologiques sur les communes de Séné et Auray.

Le caractère urbain et touristique du Golfe constitue un potentiel intéressant pour le développement de la vente directe, et par conséquent de l'agriculture biologique.

Cependant, quelques limites sont enregistrées :

- Des problèmes d'accès au foncier sont rencontrés. Les difficultés à trouver une maison d'habitation représentent un frein important dans cette zone littorale. Sur les îles, des candidats à l'installation n'ont pas été en mesure de faire aboutir leur projet au regard de ces problèmes.

- Un manque de suivi spécifique est observé les premières années suivant l'installation. En outre, l'installation en biologique concerne généralement des personnes extérieures au milieu agricole, le besoin en accompagnement en est d'autant plus important.

- Concernant les agriculteurs installés qui souhaitent effectuer une conversion en agriculture biologique, les aides ne semblent pas suffisantes, notamment pour l'acquisition de matériel, l'appui technique et la commercialisation des produits.

- Sur la zone littorale, l'interdiction d'épandage d'effluents organiques contraint particulièrement les agriculteurs biologiques qui n'utilisent pas d'engrais chimiques.

l'agriculture biologique, malgré une augmentation des exploitations

et des surfaces, ne représente aujourd'hui qu'une très faible part de l'ensemble des exploitations; pourtant le territoire recèle un fort potentiel de débouchés.

> La diversification de l'activité

Le territoire du Golfe du Morbihan, de par son attrait touristique et une population urbaine croissante, représente un secteur favorable au développement de l'accueil à la ferme et de la vente directe.

l'agriculteur a différentes façons de mettre en place un accueil au sein de son exploitation :

- le réseau «Bienvenue à la ferme» (accueil, service et vente directe),
- les «Gîtes de France» (hébergement),
- l'accueil d'enfants,
- la location de meublés (gestion par les offices de tourisme),
- le camping sur l'exploitation,
- la vente directe, etc.

> Le réseau «Bienvenue à la ferme»

L'objectif du réseau «Bienvenue à la ferme» est de permettre aux agriculteurs de diversifier leur activité par l'accueil, le service et la vente directe.

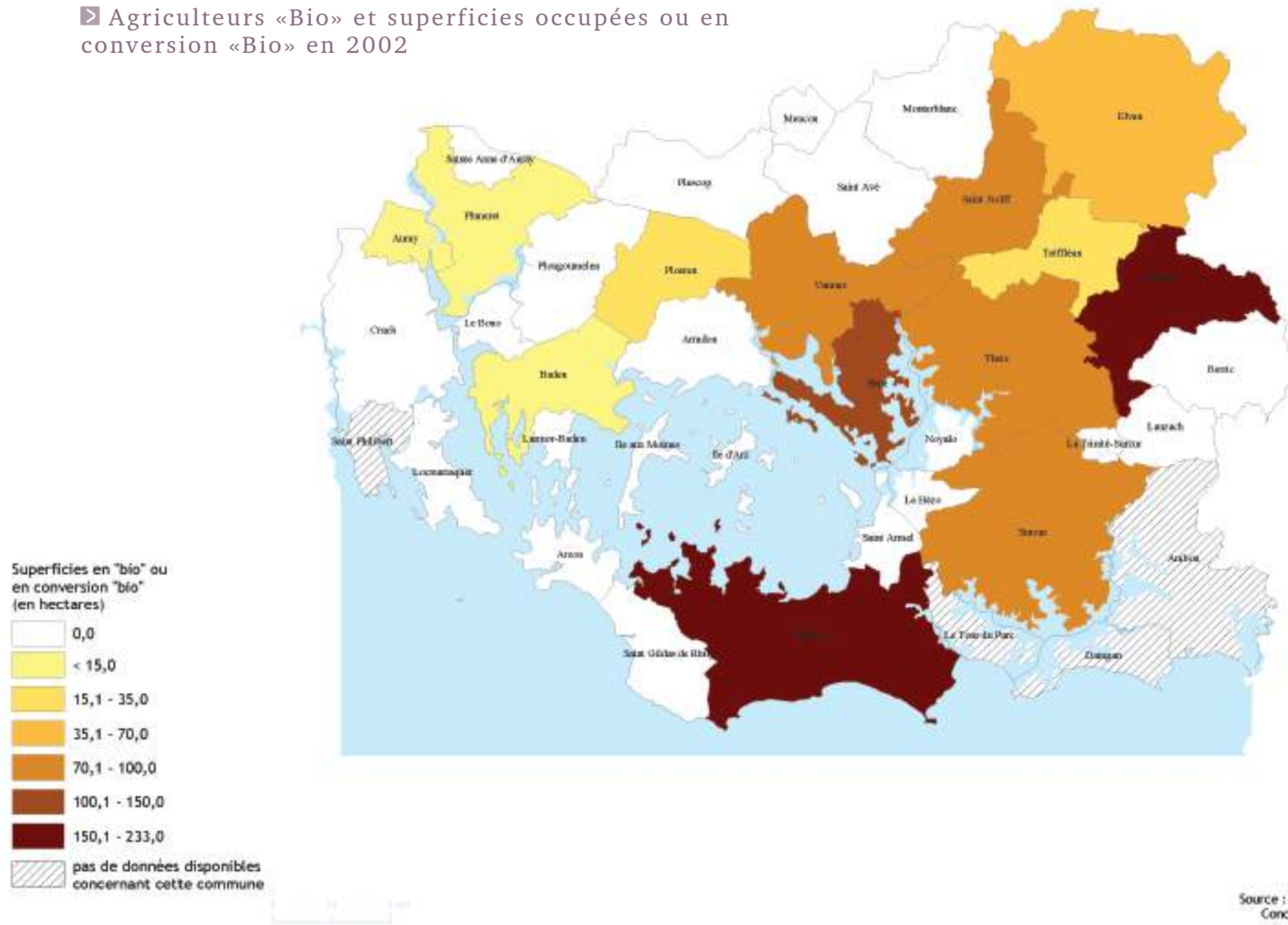
11 exploitations ont diversifié leur activité par le biais de ce réseau. Elles sont situées à proximité du Golfe, en particulier sur les communes de St-Gildas de Rhuys, Sarzeau, Noyal, Séné, Arradon, Crach et Auray.

> La vente directe

230 exploitations proposent la vente directe sur le territoire, ce qui représente environ 15% de la totalité des exploitations. Cette activité est principalement enregistrée sur les communes du littoral



► Agriculteurs «Bio» et superficies occupées ou en conversion «Bio» en 2002



Source : BD carto IGN, G.A.B., SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

: 25 exploitations à Sarzeau, 22 à Séné, 19 à Crach, 18 à Surzur et 15 à Baden.

Sur les communes d'Arradon, Baden, Noyal, Plougoumelen, Sarzeau et Séné, les exploitations orientées vers la vente directe représentent plus de 40% des exploitations totales en 2000, et plus de 70% sur Auray et Saint Armel.

La vente directe n'est pas seulement une activité liée au tourisme et à la période estivale. Elle fonctionne toute l'année aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur des terres.

La vente directe ne passe pas nécessairement par le développement de certifications ou de labels. En effet, les agriculteurs favorisent en général un rapport de confiance avec leurs clients.

Il convient de souligner qu'environ 7% des produits de la vente directe sont issus de l'agriculture biologique, soient 15 exploitations en 2002.

En général, la diversification des activités sur l'exploitation est prise en charge par les conjointes des agriculteurs. Dans le cas où les exploitations sont situées en zone péri-urbaine, les conjointes sont plutôt amenées à travailler à l'extérieur, du fait de la proximité de la ville.

A contrario, pour les exploitations situées en milieu rural, elles s'investiront davantage sur l'exploitation et donc sur le développement de projets touristiques.

Concernant les gîtes ruraux à la ferme, ils sont majoritairement tenus par des personnes proches de la retraite, qui ne trouvent pas de jeunes pour la reprise de l'exploitation, en raison de l'importance des investissements à engager pour la mise en conformité des bâtiments d'accueil.

Par ailleurs, il est important de porter attention au phénomène de reprise des exploitations avec une orientation exclusive en gîte, chambre d'hôtes ou location de meublé, par des personnes non liées au milieu agricole et extérieures au département.

Cette pratique se ressent plus sur le littoral, notamment à travers les annonces immobilières du type «vends corps de ferme, possibilité de gîte».

Malgré un réel potentiel de développement agro-touristique dans la zone, l'accueil à la ferme est généralement une activité complémentaire sous-estimée. Ce potentiel entraîne d'ailleurs les offices de tourisme à solliciter les agriculteurs.

Un travail d'animation et de communication est à développer pour favoriser cette filière. Les agriculteurs n'ont pas connaissance des différentes voies de diversification et des dispositifs d'aides financières en place.

L'agriculture du territoire est dans un schéma classique agricole, alors que le territoire présente des particularités, une valeur patrimoniale et une image de qualité.

Ainsi, la diversification de l'activité agricole est sous-estimée malgré le potentiel et les débouchés nombreux aux portes des exploitations (population permanente et touristique importante).

➤ Les enjeux pour l'agriculture

L'agriculture façonne 66% du territoire en 2000.

Le maintien d'un territoire équilibré passe par la confortation de l'activité agricole qui a régressé depuis 20 ans en surface agricole et en population.

L'augmentation des surfaces des exploitations, des droits à produire (phénomène naturel et actuel en agriculture), n'est pas suffisant pour pérenniser l'activité agricole sur nos communes littorales, péri-urbaines et urbaines.

Les enjeux liés à l'agriculture sur le territoire sont :

• de conforter des activités agricoles partenaires du territoire par leurs fonctions de production, de gestion et d'entretien de l'espace et leur rôle social.

Cela signifie de conforter les exploitations viables en termes économique, environnemental et social, de mener une politique volontariste d'installation.

• de favoriser les évolutions vers des systèmes d'exploitation les plus respectueux des milieux naturels, de l'eau, des paysages.

Il s'agit d'améliorer les pratiques, de convertir des systèmes vers le «tout à l'herbe», vers le biologique...

• de créer, grâce à l'image qualitative du Golfe, de la valeur ajoutée à l'agriculture et à ses produits.

Cela passe par la promotion de démarches de production de qualité, par l'émergence de nouvelles formes de diversification, par des démarches de valorisation et de commercialisation relocalisées sur le territoire (vente en circuits courts, marché de proximité), et par l'innovation pour les activités d'accueil et de service.

• de construire un lien durable avec les habitants, les acteurs du territoire et les visiteurs.

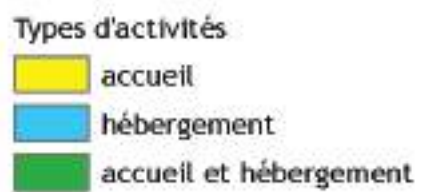
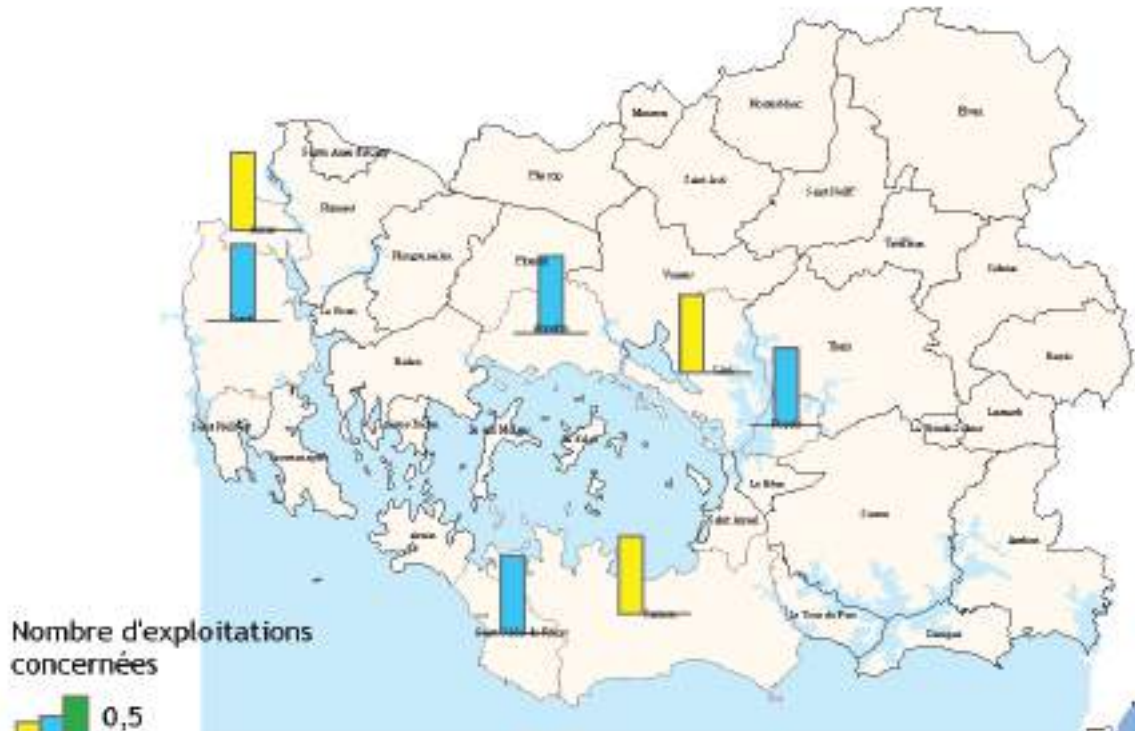
Des scènes de concertation autour d'objet commun de gestion de l'espace, de gestion de l'eau existent sur le territoire et participent à l'amélioration de la connaissance mutuelle des acteurs. Le défi sera de transformer les perceptions entre agriculteurs, résidents et touristes, en sensibilisant sur la multifonctionnalité de l'agriculture du Golfe.

6 ▶ LE TOURISME

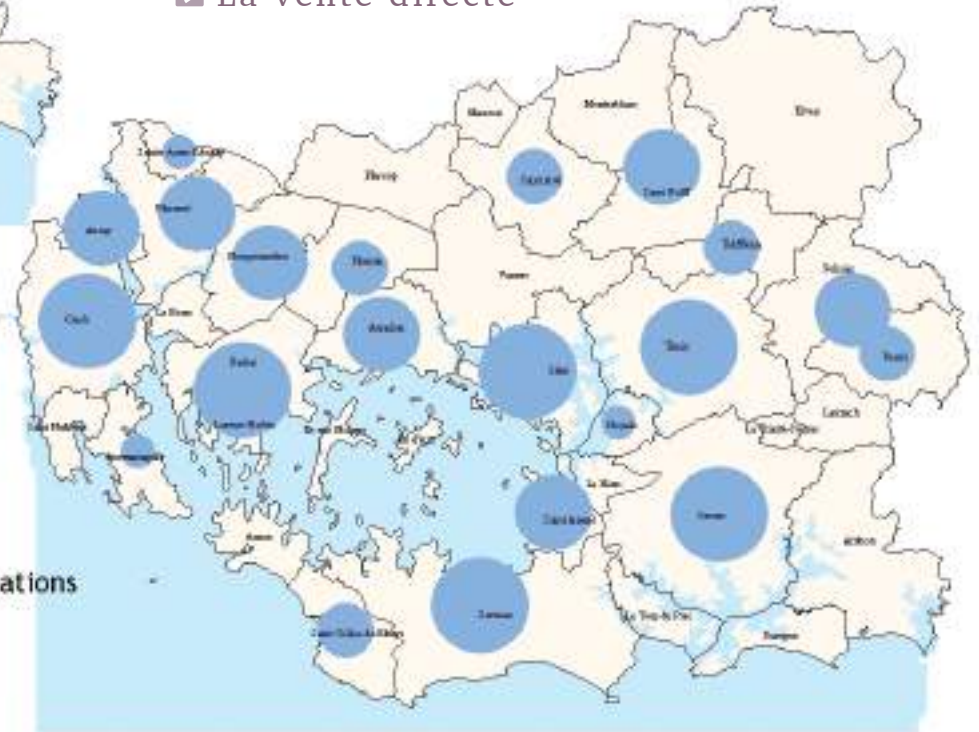
Les richesses paysagères et patrimoniales du Golfe du Morbihan, la clémence de son climat, ont contribué depuis 40 ans au développement d'un tourisme essentiellement balnéaire et nautique. Avec une estimation d'environ 2 millions de touristes par an, le Golfe du Morbihan représente une destination touristique «phare» du Sud-Bretagne. A moins d'1h30 des agglomérations de Rennes et de Nantes, le territoire bénéficie d'une vaste zone de chalandise, à laquelle il est relié par une infrastructure routière de qualité.

Si l'Ile de France constitue le premier réservoir de clientèle du territoire du Morbihan, près de 80% des touristes sont originaires du quart nord-ouest de la France. La clientèle étrangère, majoritairement originaire de Grande Bretagne et d'Allemagne, représente près de 17% des séjours touristiques.

Le réseau Bienvenue à la ferme



La vente directe



Source : BD Carto IGN, Chambre d'Agriculture, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

Bien qu'il soit difficile d'en chiffrer précisément les retombées directes pour le territoire, le poids du tourisme dans l'économie locale est indéniable, même si la manne touristique ne profite pas dans les mêmes proportions à l'ensemble des communes.

> Un tourisme essentiellement lié au patrimoine naturel et à l'espace maritime

Le principal atout du territoire, pour les populations touristiques, réside indéniablement dans son patrimoine naturel et maritime. Bénéficiant d'un littoral relativement préservé, offrant une grande diversité de paysages, le Golfe se prête à de multiples activités de détente et de loisirs.

> Un important maillage d'itinéraires de randonnée

En matière de marche et de randonnée, la Bretagne se place au premier rang des régions littorales. Cet engouement se ressent nettement dans le Golfe du Morbihan, la « balade » (à pied, à vélo) apparaissant comme l'activité la plus pratiquée par les touristes.

De gros efforts ont été faits pour valoriser le potentiel du territoire, notamment sur le littoral. La diversité des itinéraires, côtiers et intérieurs, pédestres, cyclotouristiques ou équestres permet de découvrir en douceur les multiples facettes du territoire et la richesse de son patrimoine. De nombreux topo-guides et brochures sont disponibles dans les Offices du Tourisme et Pays Touristiques, auprès du Comité Départemental du Tourisme, du Conseil Général et des fédérations.

Randonnée pédestre

Le Tour du Golfe offre plus de 180 km de sentiers côtiers : un itinéraire continu et balisé entre Arzon et Locmariaquer, passant par l'île aux Moines et l'île d'Arz.

Le GR 34, sentier du littoral, s'il se confond en de multiples endroits

avec le Tour du Golfe, permet d'apprécier la côte atlantique de la presqu'île de Rhuys et l'est du territoire.

Un projet de GRP reliant le Golfe aux Landes de Lanvaux est actuellement à l'étude.

De multiples itinéraires de petite randonnée en boucle, d'une journée ou d'une demi-journée, ainsi que des circuits à thème (circuit des mégalithes, circuit des marais, circuit des chapelles...) ont également été aménagés sur l'ensemble du territoire par les Pays Touristiques, les communes, les syndicats de communes... Le Comité Départemental de Randonnée fédère bon nombre d'associations locales qui assurent des randonnées accompagnées. Il labellise par ailleurs des itinéraires de petite randonnée selon une charte de qualité (réseau de sentiers GR et GR de Pays) et assure le suivi du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Cyclotourisme et randonnée VTT

La dispersion de l'habitat rural dote le territoire de nombreuses petites routes variées pour le cyclotourisme. Le département du Morbihan a voté en 2001 un Plan Vélo départemental, dont l'ensemble des sections pour le secteur du Golfe sont aujourd'hui en projet ou en cours de réalisation. Les tracés emprunteront au maximum des chemins existants, voiries à faible trafic ou l'emprise d'anciennes voies ferrées. A St Armel, les sections se raccorderont au Plan Vélo de la Presqu'île de Rhuys, itinéraire balisé existant de plus de 50 Km reliant Saint Armel à Port Navalo, qui permet d'alterner les découvertes littorales entre les eaux du Golfe, de l'Océan et de la rivière de Pénerf.

Il faut également noter l'existence de quelques circuits communaux ou intercommunaux, comme le Damgan-Ambon, ou la promenade du Pays de Vannes au Pays d'Auray qui offre une liaison de 60 Km entre les deux cités, via Sainte Anne d'Auray et le Golfe.

Actuellement, il n'existe pas de base VTT sur le territoire, mais les potentialités de création d'une base au nord du territoire, riche en itinéraires, sont à l'étude.

Randonnée équestre

Un itinéraire régional, l'Equibreizh, jalonné de relais d'étapes, traverse l'est du territoire jusqu'à Arzon.

Les centres équestres et les associations de cavaliers proposent également des itinéraires locaux.

Les nombreuses possibilités qu'offre le territoire en matière de randonnée ne doivent cependant pas masquer un certain nombre de difficultés :

- une offre inégale en qualité et cohérence
- un manque d'organisation et de structuration de la filière, d'harmonisation de l'offre, nuisant à sa lisibilité
- une offre insuffisamment adaptée, peu innovante : insuffisance de gîtes d'étape, absence d'offres randonnée combinées avec d'autres produits, peu d'offres d'itinéraires en multiactivité...

> Une vocation balnéaire marquée

La douceur du climat, les nombreuses plages du littoral, font du territoire un haut lieu du tourisme balnéaire. La plage, les baignades restent, derrière la promenade randonnée, les activités favorites des vacanciers du Golfe. S'accompagnant d'un large panel d'activités de loisirs (sports divers, golfs, thalasso-thérapie...) et d'infrastructures de proximité (commerces, restaurants...), ce tourisme balnéaire se concentre essentiellement sur les extrémités du Golfe, plus précisément sur les communes possédant une interface Golfe-Océan : les communes de la Presqu'île de Rhuys (Sarzeau, Arzon, Saint Gildas de Rhuys), Damgan à l'est, Locmariaquer à l'ouest. Ces six communes totalisent à elles seules une trentaine de plages, soit 60% des plages du territoire.

On ne peut cependant pas parler de surfréquentation sur l'ensemble du linéaire côtier ; seuls quelques sites (plages, dunes), ponctuellement, sont affectés par la fréquentation estivale balnéaire.

➤ Randonnée et sports de nature



> Le «boom» de la plaisance et des activités nautiques

Constituant avec la Baie de Quiberon le plus grand et le plus beau plan d'eau nautique d'Europe, le Golfe du Morbihan a connu au cours des dernières décennies un fort développement de la plaisance et des activités nautiques.

Jusqu'au début des années 60, l'activité de plaisance était réservée à une minorité de privilégiés, qui utilisaient les ports de pêche pour amarrer leur bateau. Conscient de la richesse des ressources touristiques du Morbihan et de leur insuffisante mise en valeur, le Département mène depuis plus de 35 ans une politique ambitieuse d'investissement, qui s'est traduite par la réalisation de nombreux équipements portuaires. En 2007, on recensait dans le Golfe 12 ports de plaisance et environ 80 zones de mouillage, portant sa capacité d'accueil totale à 6800 postes d'amarrage, soit plus de 30% des emplacements à flots du Morbihan. Cependant, le nombre de mouillages, malgré une forte demande, ne pourra guère être développé davantage, le SMVM du Golfe du Morbihan ayant fixé un seuil maximum de 7000 mouillages pour le plan d'eau. Le Golfe accueille des événements nautiques d'envergure nationale et internationale: le salon nautique des mille sabords, la Semaine du Golfe, le Grand prix du Crouesty, la Catagolfe, le festival de la voile de l'île aux Moines ou encore l'escale du Tour de France à la Voile en 2005.

Parallèlement à ce boom de la plaisance, les activités nautiques en tout genre sont très prisées : dans le Golfe, on dénombre une quarantaine de clubs, bases nautiques, écoles offrant des formations à la voile, au canoë-kayak, à l'aviron, à la plongée sous-marine.... La pratique du kayak emporte un succès grandissant.

> L'attrait des îles du Golfe et des croisières

Les deux principales îles du Golfe du Morbihan, l'île d'Arz et l'île-aux-Moines, très convoitées, font l'objet de traversées maritimes régulières toute l'année et d'escales lors de croisières. Les chiffres de 2006 font état d'une fréquentation totale de 450 000 visiteurs

pour l'île aux Moines, 150 000 visiteurs pour l'île d'Arz, essentiellement concentrée en juin-juillet-août. Ces afflux massifs de visiteurs, concentrés dans le temps, menacent le milieu naturel insulaire, entraînant des phénomènes d'érosion des sentiers littoraux, des pollutions diverses...

Les croisières sur le Golfe, avec ou sans escales dans les îles, comptent parmi les activités de loisirs particulièrement prisées du territoire. Le marché de la croisière dans le Golfe du Morbihan représente plus de 600 000 personnes par an, embarquées par 7 compagnies, sur des navires pouvant transporter jusqu'à 350 personnes pour les plus gros d'entre-eux. Les vedettes à passagers connaissent le maximum de leur activité en été. Leur impact sur le milieu (notamment par la vague d'étrave qu'ils provoquent qui fragilise le trait de côte), et les nuisances qu'ils génèrent s'ajoutent à ceux de l'ensemble des activités nautiques. Dans un environnement fortement concurrentiel, les compagnies s'efforcent de s'adapter aux différentes clientèles (groupes, individuels, autocaristes...), de multiplier les points de captage, de proposer différents produits, de répondre à des demandes spécifiques (événement particulier...). Malgré tout, l'offre s'avère peu diversifiée, avec des circuits standardisés. Les alternatives proposées, comme les sorties en vieux gréement, restent marginales et souvent réservées à une clientèle élitiste.

> Un fort potentiel culturel et une large offre d'équipements de loisirs

Au-delà de son exceptionnel environnement naturel, l'identité du Golfe du Morbihan se caractérise également par un fort patrimoine culturel, historique et religieux. Si les retombées directes du tourisme culturel sont difficilement quantifiables, la diversité du patrimoine du Golfe, largement exploitée par les professionnels du tourisme du territoire, constitue une vitrine particulièrement attractive pour les visiteurs.

> De nombreuses manifestations

Le territoire tire parti, sur le plan touristique, d'une dynamique culturelle forte, reconnue et appréciée par ses visiteurs. Cette activité culturelle se manifeste par un grand nombre de manifestations, essentiellement estivales.

Les fêtes traditionnelles et historiques

De nombreuses fêtes populaires, festoû noz, pardons, noces bretonnes, fêtes des battages, fêtes autour des produits du terroir, concours de musiques traditionnelles... animent les différentes communes du territoire pendant l'été, répondant aux attentes des touristes en quête d'authenticité. La plupart de ces événements sont pourtant organisés par les communes à des fins touristiques et désertés par la population locale. Parmi les événements les plus courus, chaque année en juillet, le Grand Pardon de Sainte-Anne-d'Auray attire jusqu'à 35 000 personnes, et les Fêtes Historiques de Vannes enregistrent une fréquentation de 150 000 visiteurs en 5 jours. En août, 40 000 personnes assistent aux Fêtes d'Arvor à Vannes.

Les manifestations liées au patrimoine maritime

La plaisance traditionnelle est à l'honneur lors de la Semaine du Golfe, qui a lieu tous les deux ans en mai et attire plusieurs dizaines de milliers d'amateurs de vieux gréements. D'autres manifestations populaires sont consacrées au patrimoine maritime du Golfe, comme la Fête des Voiles Rouges à Séné ou les Milleplates au Bono.

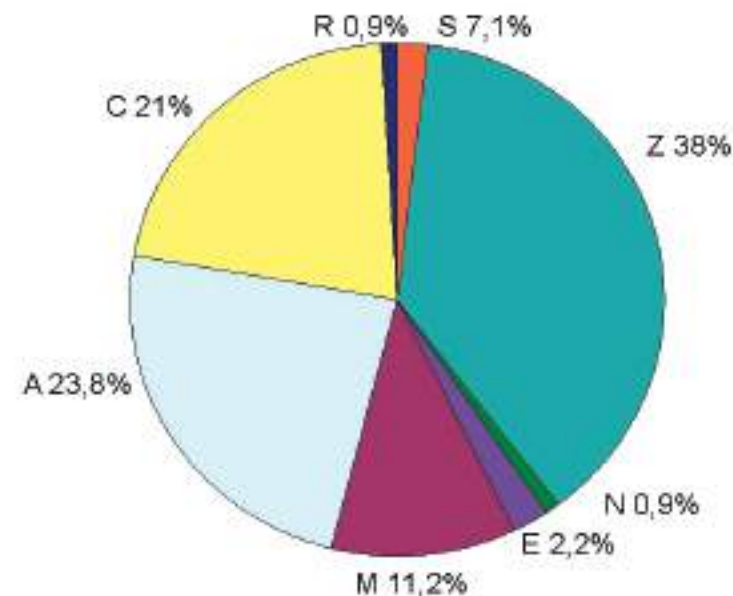
Les festivals

Répondant au souhait d'un tourisme festif, à la recherche d'événementiel de la part des vacanciers, les festivals jouent un rôle considérable en Bretagne, qui est d'ailleurs la première région française dans ce domaine. Ces festivals contribuent à attirer des touristes, à alimenter la consommation, à valoriser les sites et à accroître leur notoriété. Sur le territoire, de nombreux festivals sont organisés durant la haute saison touristique : festivals musicaux (Jazz à Vannes, les Musicales du Golfe du Morbihan, Jazz en Rhuys), festivals de

► Equipements culturels et de loisirs du territoire et fréquentation 2006

| 2006 | code | Fréquentation totale | Part de la fréquentation totale | Nombre d'équipements | Part des équipements |
|--|------|----------------------|---------------------------------|----------------------|----------------------|
| EDIFICES ET PATRIMOINE RELIGIEUX | R | 4270 | 0,96% | 1 | 7,14% |
| CHATEAUX ET ARCHITECTURES CIVILES REMARQUABLES | C | 96601 | 21,29% | 3 | 21,43% |
| SITES A CARACTERE MILITAIRE ET LIEUX DE MEMOIRE | Ml | 0 | 0,00% | 0 | 0 |
| SITES ET MUSEES ARCHEOLOGIQUES | A | 106812 | 23,79% | 3 | 21,43% |
| MUSEES DES BEAUX ARTS | M | 50368 | 11,22% | 2 | 14,29% |
| ECOMUSEES ET MUSEES D'ART ET TRADITIONS POPULAIRES | E | 9900 | 2,18% | 1 | 7,14% |
| MUSEUMS ET MUSEES D'HISTOIRE NATURELLE | N | 4060 | 0,90% | 1 | 7,14% |
| MUSEES THEMATIQUES | Th | 0 | 0,00% | 0 | 0 |
| PARCS A THEMES | P | 0 | 0,00% | 0 | 0 |
| PARCS ANIMALIERS | Z | 169771 | 37,81% | 2 | 14,29% |
| SITES, VILLES ET VILLAGES PITTORESQUES | S | 8325 | 1,85% | 1 | 7,14% |
| PARCS, JARDINS ET ARBORETUMS | J | 0 | 0,00% | 0 | 0 |
| SITES INDUSTRIELS, AGRICOLES, ARTISANAUX ET VISITES TECHNIQUES | To | 0 | 0,00% | 0 | 0 |
| | | 449007 | 100,00% | 14 | 100,00% |

► Part de la fréquentation par typologie d'équipements culturels et de loisirs sur le territoire



► Les acteurs du tourisme sur le territoire



théâtre (les Not' en Bulles à Auray, les Créneaux de Suscinio à Sarzeau), de contes (Passeurs d'Histoires à Baden, Les Pierres parlent en Bretagne à Arzon), pour ne citer que les plus importants.

On dénombre également sur le territoire de nombreuses expositions, des marchés thématiques, des brocantes...

On peut déplorer cependant que la majorité de ces événements ait lieu pendant les mois de juillet et août et sur les communes du pourtour du Golfe, avec une certaine tendance à la «folklorisation» du patrimoine local.

> Des sites et établissements de loisirs variés

Sur le territoire, en 2006, le Comité Départemental du Tourisme dénombre 14 principaux équipements culturels et de loisirs (payants), classés en 13 catégories, suivant la typologie définie par l'Observatoire National du Tourisme et la Fédération Nationale des CDT. Ces équipements représentent 23% de l'offre départementale.

En 2006, le territoire a enregistré 449 007 visiteurs sur l'ensemble des 14 équipements culturels et de loisirs répertoriés, soit presque 1/3 de la fréquentation de l'ensemble des sites départementaux.

Le territoire dispose d'une assez grande variété de sites et équipements de loisirs. Les deux équipements les plus visités sont l'Aquarium de Vannes et le Château de Suscinio, avec respectivement 123 761 et 90721 visiteurs en 2003.

Les sites et musées archéologiques constituent également une offre attractive : le Cairn de Gavrinis, la Table des Marchands à Locmariaquer, le Cairn du Petit Mont à Arzon totalisent 106 812 visiteurs en 2006, soit près de 24% de la fréquentation totale des sites.

La fréquentation de l'ensemble des sites reste en grande partie concentrée sur les mois de juillet et août. Plus des 3/4 de la fréquentation annuelle sont enregistrés entre avril et septembre.

> Une grande capacité d'accueil touristique

La capacité d'accueil touristique du territoire atteignait 161 237 lits en 2006, soit à peu près l'équivalent de la population permanente du territoire, et 32% de la capacité départementale..

> La prédominance de l'hébergement non marchand

A l'image du département, cette forte capacité d'accueil est représentée à 65% par de l'hébergement non marchand (résidences secondaires).

Ces résidences secondaires sont essentiellement disséminées sur la frange littorale du territoire, et peuvent représenter jusqu'à 75% des logements sur certaines communes.

> L'importance de l'hébergement de plein air

En nombre de lits, les hébergements marchands sont représentés pour environ les 2/3 par les campings, suivis de loin par les hôtels (8,7%), les meublés (6,6%), les centres de vacances (5,8%) et locations saisonnières (4,6%).

La part des gîtes ruraux, gîtes d'étape, chambres d'hôtes et résidences locatives reste marginale, alors qu'au niveau national, la demande ne cesse d'augmenter. Ainsi le Golfe ne possède qu'un faible potentiel pour accueillir les touristes en hors-saison.

> Une répartition inégale sur le territoire

S'il est difficile de chiffrer précisément la fréquentation des communes du Golfe, on sait que la concentration des touristes est liée à la localisation des capacités d'accueil. Or les structures d'accueil touristiques ne sont pas réparties de manière uniforme sur l'ensemble du territoire. L'élément attractif étant la mer, on constate en effet que les 8 communes donnant sur la façade atlantique concentrent

plus de 70% du nombre total de lits touristiques, et donc la grande partie de la population touristique.

Parallèlement, on va trouver sur les 13 communes non littorales seulement 3% de la capacité d'accueil touristique du territoire.

Concernant les camping-cars, dont l'accueil reste un sujet sensible dans la plupart des communes, ils disposaient en 2006 de 21 aires d'accueil réparties sur l'ensemble du territoire.

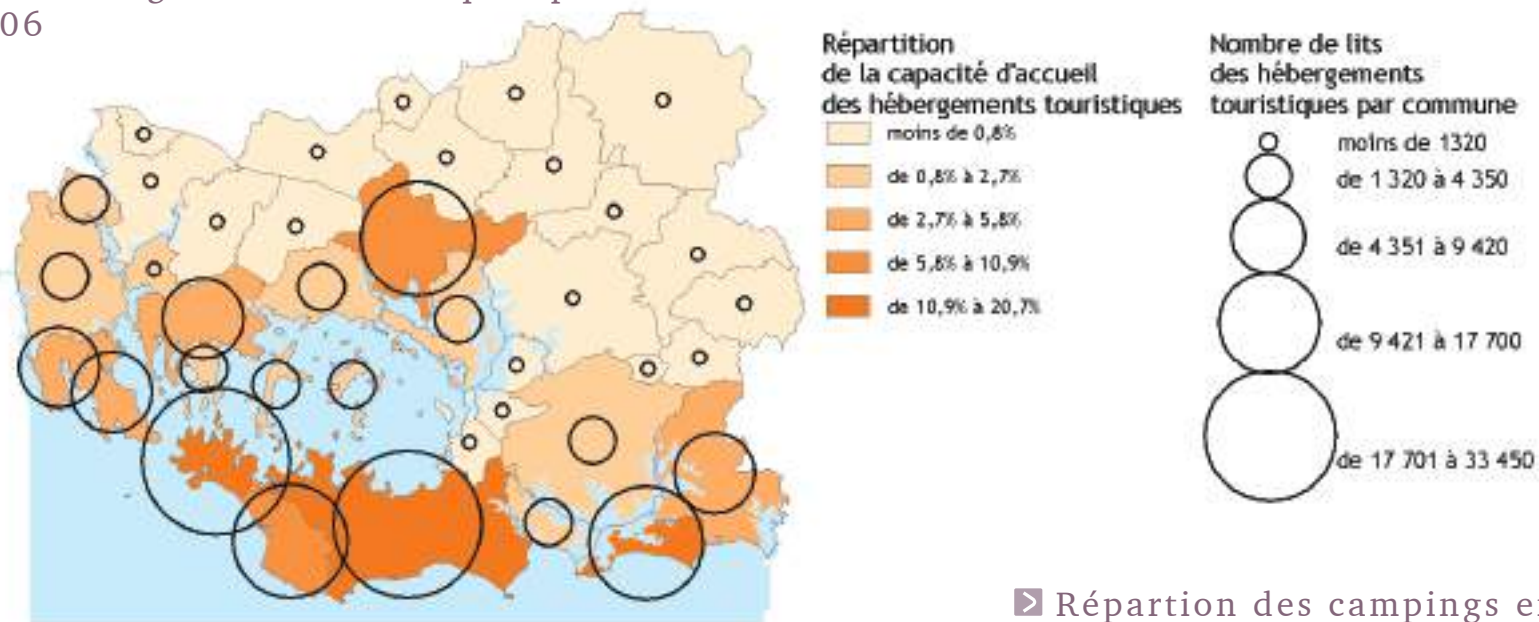
> Les mutations actuelles des pratiques touristiques

Les professionnels du tourisme font état d'un certain nombre d'évolutions récentes des pratiques touristiques, qui tendent à s'affirmer au fil des années, et prévalent pour le territoire. L'adaptation du secteur touristique local à la demande actuelle et à ses modifications s'avère capitale pour l'avenir.

> Une petite amorce d'étalement de la saison touristique

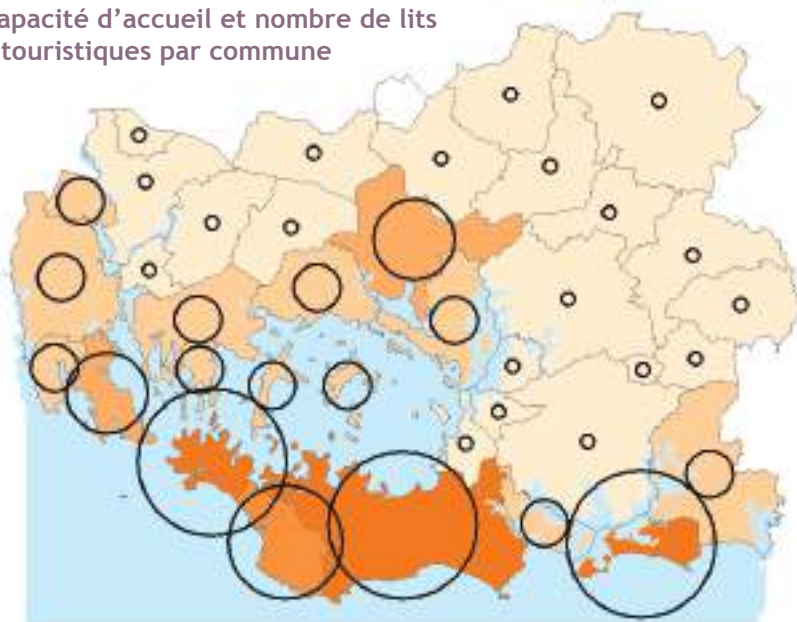
La haute saison concentre l'essentiel des séjours. Les mois de juillet août cumulent à eux seuls 55% des nuitées en Morbihan (en 2005), avec une forte prédominance du mois d'août. Malgré tout, on assiste ces dernières années à une timide amorce de désaisonnalisation, avec une augmentation constante des nuitées en avant-saison (avril-mai-juin), ce qui confirme l'attrait du Golfe pour les courts séjours de printemps (ponts et longs week-ends en particulier). De même, les résultats des mois de septembre-octobre, en constante progression depuis 2000, attestent du développement d'une activité post-estivale.

► Répartition de la capacité d'accueil et nombre de lits des hébergements touristiques par commune en 2006



► Répartition des campings en 2004

Répartition de la capacité d'accueil et nombre de lits des hébergements touristiques par commune en 1999



Source : BD carto IGN, CDT, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

> Une tendance au renforcement des courts séjours

Les courts séjours (1 à 3 nuits) occupent une place désormais très importante dans les séjours touristiques des Français : en 2004, ils représentaient dans le département 42,8% de la totalité des séjours.

Sur le territoire, cette évolution se ressent lors des vacances de Pâques, des ponts et longs week-ends d'avant saison. La durée moyenne de séjour sur le département est de 7,3 jours, largement supérieure à la moyenne française (5,9 jours). Si les résidents secondaires génèrent les plus longs séjours du département avec 17,3 jours, la clientèle excursionniste à la journée est croissante.

> Une consommation touristique amoindrie

Les touristes, qui consacrent dans le Morbihan l'essentiel de leur budget vacances aux postes nourriture et hébergement, ont des niveaux de dépenses très variables selon la durée des séjours, le mode d'hébergement choisi, leur origine géographique... Mais d'une manière générale, les vacanciers sont de plus en plus regardant sur leurs dépenses, et ont tendance à rechercher le meilleur rapport qualité-prix, à comparer les tarifs des prestations et éventuellement à négocier. Côté loisirs, les plaisirs simples et gratuits (plage, randonnées...) sont privilégiés. Si les touristes acceptent de payer le surcoût de la qualité, ils exigent que celle-ci soit incontestable.

> Une évolution de la demande et des comportements

Les touristes apparaissent de plus en plus versatiles, instables. Cette propension au «zapping» des destinations, des produits touristiques s'accompagne paradoxalement d'une volonté accrue de «rassurance», de sécurité dans les pratiques vacancières dans un contexte global d'incertitudes.

Les réservations de dernière minute constituent une autre tendance des comportements touristiques actuels, bien qu'elle concerne principalement les courts séjours, notamment en dehors de la saison estivale, et certains types de clientèle (les «multipartants», les utilisateurs d'internet...)

Les aspirations actuelles des touristes évoluent également : issues pour une bonne part des grandes agglomérations, les clientèles sont aujourd'hui en quête d'authenticité, s'opposant à la standardisation et à l'uniformisation de l'offre touristique ; Un besoin de personnalisation des prestations se fait également sentir.

Parallèlement, ces clientèles sont de plus en plus attentives aux questions environnementales (retombées du tourisme sur les milieux, pollutions constatées sur le territoire...). La durabilité des pratiques devra de ce fait être recherchée.

> Une coordination à construire entre les acteurs touristiques du territoire

Une multiplicité d'acteurs interviennent dans le domaine du tourisme sur le territoire: le Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, 1 Pays à la compétence tourisme (Pays d'Auray), 2 Pays Touristiques (Pays de Vannes-Lanvaux, Pays de la Baie-Rhuys-Vilaine), une Maison du Tourisme (Groupement d'Intérêt Touristique de la Presqu'île de Rhuys), 7 Offices du Tourisme, 9 Points Info Tourisme couvrent le territoire. Ces différentes structures travaillent peu en réseau, ce qui se traduit par un foisonnement d'initiatives locales et de projets atomisés sur l'ensemble du territoire, mais peu coordonnés entre eux.

Ce manque de coordination et de partenariat entre les différents acteurs locaux se traduit par une absence de vision globale et transversale de l'activité touristique sur le territoire. Une stratégie de développement touristique à l'échelle du Golfe fait cruellement défaut.

Les principaux constats en sont :

- Une offre hors-saison trop limitée : le calendrier des manifestations et une grande part des activités proposées sur le Golfe sont concentrés sur la période estivale. Beaucoup d'établissements et d'équipements ferment pendant la saison creuse. Depuis 1997, à l'initiative du CDT, Morbihan RESA propose plus de 35 week-ends et courts séjours sur le département en dehors de la saison estivale ; Mais de nombreuses autres pistes devront être envisagées pour favoriser la fréquentation touristique hors-saison.

- Une insuffisante mise en réseau des sites : le territoire est doté de nombreux sites patrimoniaux et d'équipements privés ou publics, mais on dénote une certaine difficulté dans la lisibilité de l'offre. La découverte des sites s'effectue la plupart du temps au cas par cas, sans liens avec d'autres sites de même nature (comme pour les mégalithes par exemple). On constate également une forte fréquentation de certains sites, au détriment d'autres sites plus méconnus. Malgré des initiatives isolées (le Passeport Découverte permettait de découvrir 7 sites du patrimoine morbihannais à tarif préférentiel, dont 5 sur le territoire), on constate une insuffisante mise en réseau des sites sur le territoire. Cette carence nuit à la qualité de l'offre, à la valorisation du patrimoine, et à la répartition de la fréquentation touristique sur le territoire.

- Une réflexion insuffisante sur les offres touristiques spécifiques : sur certains sites, des aménagements pour les accès handicapés en fauteuils roulants ont été réalisés et certains établissements sont labellisés Tourisme & Handicap. Mais l'offre adaptée à ce type de public est encore peu développée sur le territoire, notamment en matière de séjour et de découverte, et d'animation spécifique. Il y a une réelle nécessité de réfléchir en terme de « chaîne d'accessibilité ».

- Un potentiel écotouristique faiblement valorisé : au vu de l'exceptionnel patrimoine naturel du Golfe du Morbihan et de sa forte identité culturelle, les potentialités de développement de l'écotourisme sur le territoire sont très importantes mais peu exploitées

▣ Part des résidences secondaires par commune
actualisation 2008



Part des résidences secondaires par commune en 1999

Part des résidences secondaires par commune

- moins de 3%
- de 3,9% à 8,5%
- de 8,6% à 25%
- de 42,5% à 50,1%
- de 58% à 81%

2005 année de recensement



▣ Répartition des résidences secondaires
actualisation 2008

Répartition des résidences secondaires en 1999



Part des résidences secondaires dans les logements du PNR

- moins de 0,5%
 - de 0,7% à 1,9%
 - de 2% à 5%
 - de 10% à 12%
 - de 18% à 21,5%
- 2005 année de recensement



pour l'instant.

En matière d'offres de découverte du patrimoine naturel et culturel, des initiatives intéressantes ont vu le jour sur le territoire ces dernières années : sorties ornithologiques, découverte de la flore et de la faune, découverte des salines, découverte de l'activité ostréicole, découverte des mégalithes... organisées par la Maison de la Nature de Vannes, la Réserve Naturelle de Séné, des associations, Offices de Tourisme ou prestataires privés. Ces sorties découvertes se déclinent à la journée ou demi-journée. Mais en dehors des classes de découverte pour scolaires (Maison Marine Marie Le Franc à Sarzeau, LVT Berder), il n'existe pas à l'heure actuelle de véritables produits d'écotourisme forfaitaires, sur un week-end ou plusieurs jours, alors que la clientèle est de plus en plus demandeuse de découvertes.

L'offre d'hébergements labellisés est également très faible : un camping Clef Verte, quelques fermes du réseau «Bienvenue à la ferme», absence de gîtes Rando-plume...

Parallèlement, on peut déplorer sur le territoire l'absence de schémas d'activités de pleine nature et de chartes de bonne conduite.

Un manque d'outils pérennes d'observation touristique à l'échelle du Golfe: Aucune structure ne possède aujourd'hui de données tangibles sur la fréquentation réelle du territoire. Une connaissance plus fine des flux comme outil d'aide à la décision, notamment dans les secteurs sensibles (îles, espaces dunaires...) est nécessaire.

> Les enjeux pour l'activité touristique

Au vu du diagnostic, l'un des grands enjeux du Parc est d'amener le développement touristique actuel vers un développement touristique durable.

On entend par «développement touristique durable», toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales et contribue de manière positive et équitable au dé-

veloppement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent sur ces espaces (OMT, Code mondial d'éthique du tourisme).

Les principaux enjeux du tourisme sur le territoire sont :

• de maîtriser la fréquentation touristique et la gestion des flux

Le territoire est soumis à une fréquentation touristique importante, qui se concentre sur la frange littorale et pendant les mois d'été. Cette concentration spatiale et temporelle entraîne des phénomènes de surfréquentation sur des sites relativement sensibles d'un point de vue écologique et patrimonial, et des problèmes croissants de circulation et de déplacement sur certains axes. Les nuisances multiples engendrées par les flux touristiques (piétinement, dégradations, files d'attente, congestion du trafic, difficultés de stationnement, production de déchets, pollution...), qui s'ajoutent à la pression croissante des populations résidentes, menacent à terme :

- la pérennité même du site et des activités qui s'y rattachent, par des dégradations irréversibles du milieu naturel, des paysages et de la biodiversité ;
- son attrait touristique, les mauvaises conditions de visite devenant dissuasives pour le touriste et pouvant entacher la réputation touristique du lieu ;
- l'acceptation de l'activité touristique par la population locale.

• de qualifier l'offre touristique

Le diagnostic a montré qu'une trop faible diversification, une insuffisante adaptation, d'une part, aux nouvelles exigences des clientèles, et d'autre part, à l'accueil des publics spécifiques, nuisent à la qualité de l'offre sur le territoire. De nombreux efforts devront être faits, en particulier dans le domaine de l'hébergement, de la mise en valeur du patrimoine, des possibilités de découverte écotouristique du territoire, et de l'accueil des publics handicapés. La qualification de l'offre touristique implique une meilleure coordination des différents acteurs touristiques du territoire.

• de sensibiliser, informer et former des acteurs et des publics touristiques

L'avènement d'un tourisme durable sur le territoire passe nécessairement par une appropriation collective des enjeux du territoire par l'ensemble des acteurs et des populations, résidentes et vacancières. S'il existe un certain nombre d'initiatives intéressantes sur le territoire en matière d'éducation à l'environnement et d'interprétation du patrimoine, ces activités devront être renforcées, tout comme l'accès à une information de qualité pour les visiteurs et les habitants, notamment sur l'offre touristique, la richesse exceptionnelle et la sensibilité des milieux naturels... La formation des acteurs constitue également une priorité.

7 L'URBANISATION

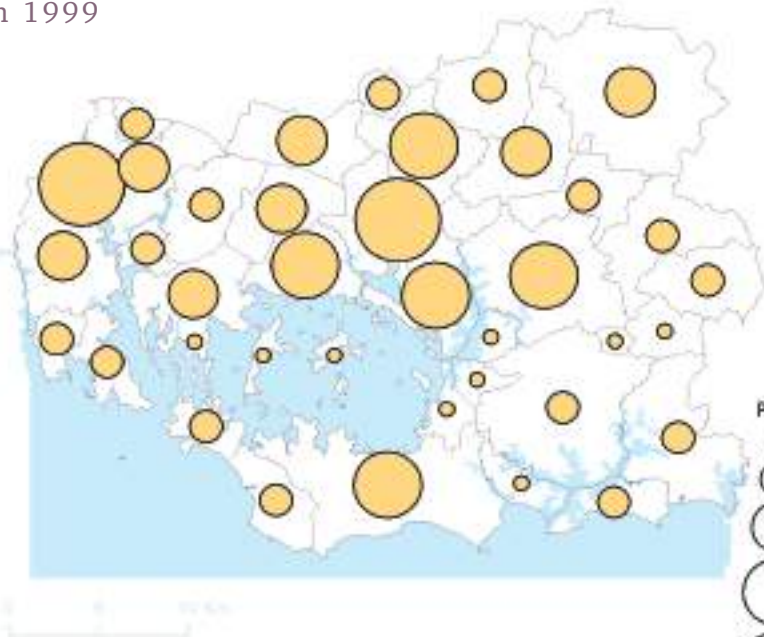
Le contexte territorial du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, caractérisé par une pression démographique importante, nécessite de porter une attention particulière à la problématique de la maîtrise de l'urbanisation.

Si la croissance démographique est importante (+82,8% depuis 1962), la croissance en termes de nombre de logements est encore bien supérieure (+67,4% depuis 1975, alors que la population durant la même période augmente de 44,5%), et la croissance en termes de consommation d'espace par l'urbanisation est encore exponentielle par rapport à ces chiffres.

L'étude des documents d'urbanisme montre en effet que les zonages correspondant aux zones construites depuis les années 60 sont près de huit fois plus étendus que ceux correspondant au bâti groupé caractéristique des périodes antérieures.

Devant la pression urbaine, il devient impensable de poursuivre ces tendances : la réorganisation des espaces urbanisés et des formes de l'urbanisation devient donc une nécessité pour préserver la qualité des espaces naturels, qui concernent plus de 80% du territoire. Une compréhension des formes de l'urbanisation, du contexte réglementaire et des jeux d'acteurs locaux est un préalable nécessaire à la maîtrise des problématiques d'urbanisation.

Population totale communale en 1999



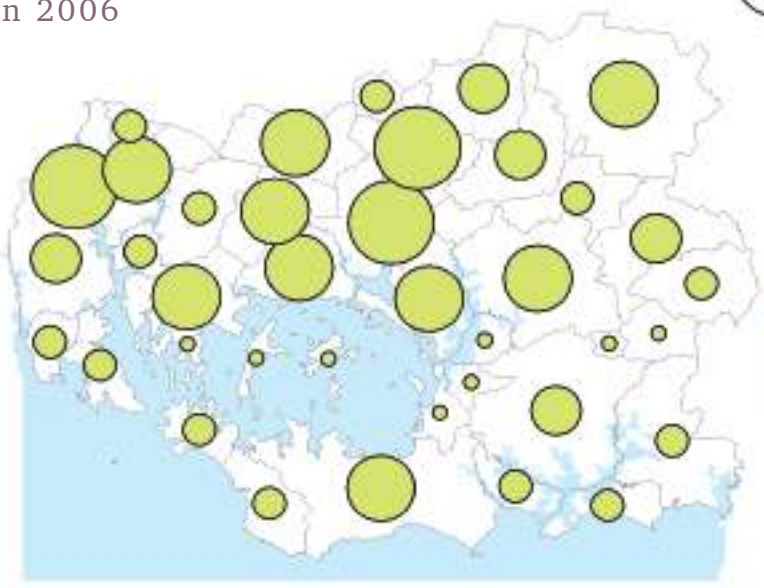
Part des moins de 20 ans actualisation 2008



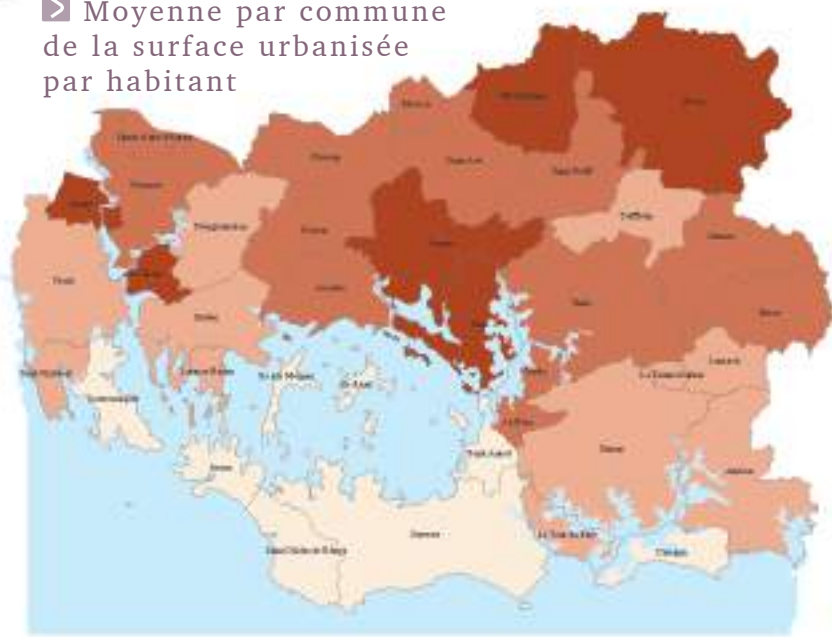
Part des 20-59 ans actualisation 2008



Population totale communale en 2006



Moyenne par commune de la surface urbanisée par habitant



Part des plus de 60 ans actualisation 2008



Source : BD Carto IGN, INSEE, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

> Evolution de l'urbanisation sur le territoire

> L'armature urbaine traditionnelle

La structure de l'habitat est déterminée par l'organisation communale. Les villes centres de Vannes et d'Auray accueillent la plus grande partie de l'urbanisation. Villes médiévales organisées autour de la vie de grandes congrégations religieuses et d'un site d'échange pour Auray, sur le site d'une ville antique pour Vannes, elles disposent d'une urbanisation compacte autour des églises et cathédrales, ou des sites portuaires.

Les bourgs, parfois seulement composés de quelques maisons groupées autour de l'église (Séné, Saint-Nolf...) peuvent atteindre l'échelle d'une petite ville constituant de véritables pôles ruraux (Elven) ou sont organisés autour d'un port (Locmariaquer, Le Bono) (cf. fiche zoom «les centres patrimoniaux»).

L'habitat, cependant, reste traditionnellement dispersé. Les fermes isolées ou groupées en hameaux ponctuent l'espace agricole, tandis que des villages mixtes de pêcheurs et cultivateurs, aux alignements de maisonnettes caractéristiques, sont plus présents sur les communes côtières.

Quelques demeures et châteaux hérités de la période féodale sont aussi présents sur le territoire, au centre de leur domaine.

> La structuration des bourgs et des sites de villégiature

Cette armature urbaine se développe et se diversifie progressivement aux XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. La plupart des maisons de bourg qui demeurent aujourd'hui datent de cette époque.

Les rues se multiplient, le tissu urbain s'étoffe. Dans les villes centres, ce sont de véritables quartiers nouveaux qui trouvent naissance, sous forme de lotissements comptant plusieurs rues, à la périphérie

des centres ou autour des gares.

Sur le trait de côte, la renommée du site naturel du Golfe du Morbihan attire des familles fortunées qui édifient de vastes maisons de villégiature dans des parcs au bord de l'eau.

> Développement linéaire et mitage

C'est à partir de l'entre-deux guerres que commence à se faire sentir une pression différenciée entre les sites ruraux et les communes littorales. Sur ces dernières (Larmor-Baden, Locmariaquer, Saint-Gildas de Rhuys ou Arzon...) une urbanisation linéaire le long des voies d'accès aux bourgs se développe. Les résidences balnéaires, aux façades artistiquement ouvragées, composent des « fronts de mer » qui s'opposent aux anciens villages déconnectés du trait de côte (cf. fiche zoom «les entrées de villes»).

Ce phénomène se poursuit après-guerre : les développements linéaires sont complétés par des opérations de lotissements plus ordonnés composés de maisons individuelles. Rapidement, les lotissements de maisons modestes qui entretiennent encore une organisation collective de rues (lotissements des années 50) sont remplacés par des réalisations plus onéreuses, où les maisons sont implantées au centre de leur vaste parcelle, déconnectées les unes des autres. Les grands ensembles se développent à la périphérie des villes centres.

Parallèlement, en l'absence de documents d'urbanisme, des constructions dispersées, à l'image du bâti traditionnel se développent dans l'espace rural, induisant un mitage parfois pénalisant pour la qualité des paysages.

> Les premiers documents d'urbanisme : organiser la péri-urbanisation

Le phénomène de péri-urbanisation, important sur les communes littorales, à Vannes ou à Auray, s'étend dès les années 70 aux communes de la première couronne puis à l'ensemble du territoire.

Les documents d'urbanisme de la première génération organisent cette péri-urbanisation, en limitant les implantations en campagne à l'accroche de certains hameaux. Quelques opérations de lotissements

se développent cependant ex-nihilo, dans des secteurs proches de la ville centre. Dans les centres-villes et centres-bourgs, une densification progressive se fait sentir, tandis qu'un étalement aux abords immédiats des bourgs se fait au détriment de l'espace agricole environnant.

> L'évolution récente

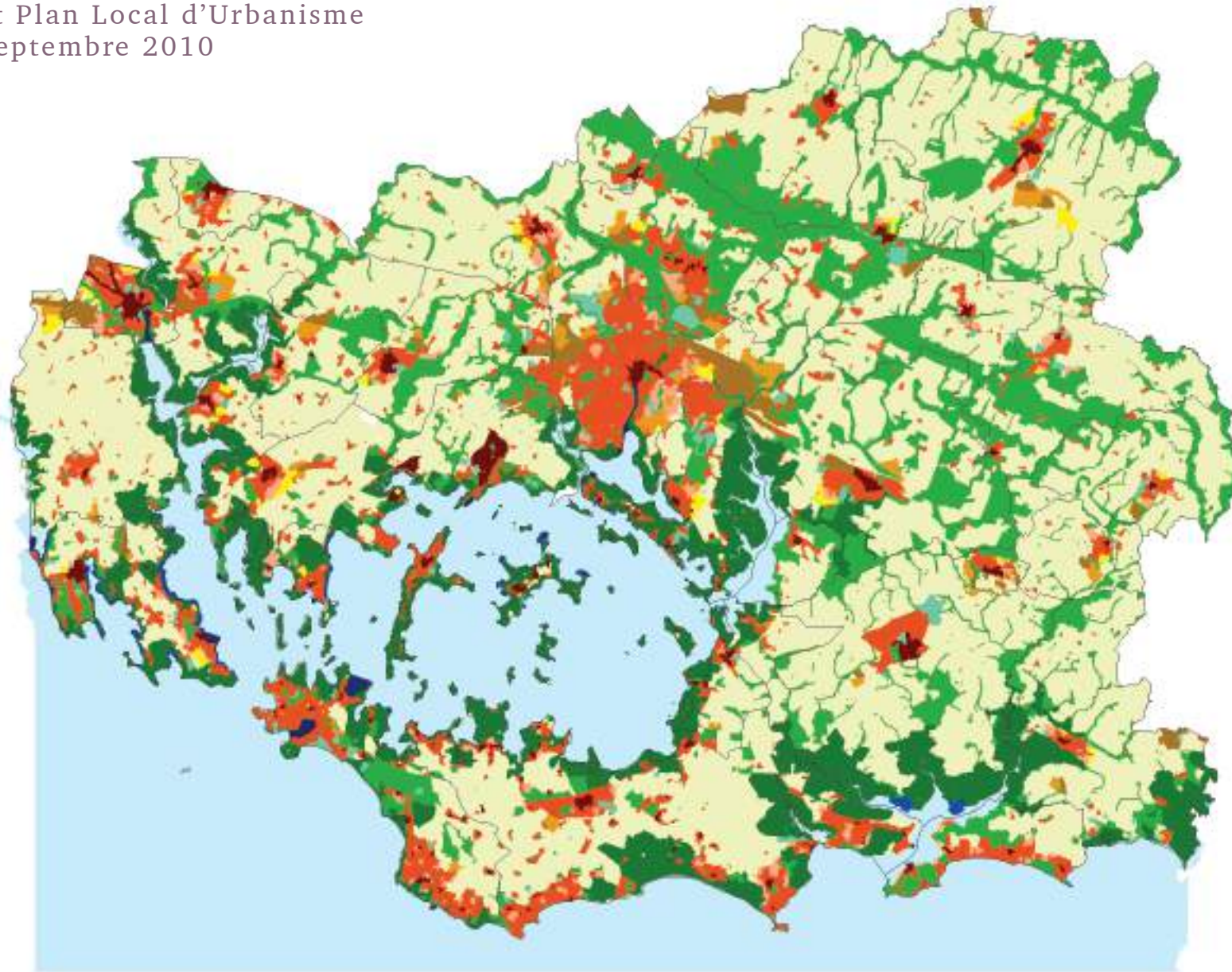
Aujourd'hui, ce phénomène de péri-urbanisation se poursuit dans les communes les plus éloignées de la ville centre et du littoral. Quelques opérations de restructuration urbaine ont pu avoir lieu au cœur des bourgs, s'appuyant sur des opérations de logement social, mais elles restent minoritaires. Les abords des bourgs accueillent la plus grande part de l'habitat, tandis que les zones d'activités se localisent de manière préférentielle sur les axes de communication (cf. fiche zoom «l'étalement urbain»).

Les communes de Vannes et Auray connaissent aujourd'hui une mutation des tissus périphériques, avec une densification progressive, qu'il convient désormais d'accompagner.

En effet, cette évolution a conduit à deux phénomènes dont l'impact négatif est d'ores et déjà reconnu par tous les élus locaux : l'étalement urbain ne pourra plus se faire dans les mêmes proportions que celles qui ont eu cours depuis vingt ans, au risque de dénaturer l'environnement naturel exceptionnel que constitue le Golfe du Morbihan.

Par ailleurs, la structure de l'habitat et la pression démographique se conjuguent pour rendre le logement peu accessible aux ménages les moins favorisés. On observe donc un vieillissement net de l'ensemble des communes du territoire, et en particulier des communes littorales, tandis que les jeunes ménages sont reportés en dehors du territoire du Parc.

Un changement des tendances est donc à mettre en oeuvre en vue de diversifier les modes d'habitat, restructurer la trame urbaine et diversifier les types de populations accueillies sur le territoire.



Vocation des zonages des POS

- Centre Ancien
- Urbanisation périphérique
- Urbanisation future
- Urbanisation à long terme
- Zones d'activités industrielles et commerciales
- Zones d'activités industrielles et commerciales futures
- Activités futures à long terme
- Zones aquacoles
- Zones d'activités portuaires
- Urbanisation de loisirs
- Espace naturel de loisirs
- Espace agricole
- Zones de protection naturelle
- Zones protégées au titre de la loi littoral

- Limite communale
- espace maritime



Source : BD carto IGN, DDE, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

> Le contexte actuel : analyse des POS

La majorité des documents d'urbanisme ayant cours aujourd'hui ne permettent cependant pas de mettre en œuvre un renouvellement des tendances en matière d'urbanisation.

> Une consommation d'espace exponentielle

On observe une accélération de ce phénomène sans le réajustement nécessaire pour conforter les centres. Cette consommation d'espace exponentielle est rendue possible par d'immenses enveloppes constructibles inscrites dans les documents d'urbanisme.

> Des documents en cours qui valident simplement ces phases de développement, sans volonté d'infléchir de nouvelles tendances.

Les documents d'urbanisme, en effet, prennent acte des formes d'urbanisation existantes dans les zones, et préconisent des règles qui maintiennent ces formes urbaines. On a donc une dichotomie complète entre les centres-bourgs anciens, aux bâtis denses, alignés sur voie et généralement en ordre continu, et des tissus périurbains juxtaposés où les densités sont faibles, les maisons implantées en recul par rapport à la voie et généralement non mitoyennes.

Longtemps a prévalu la volonté de promouvoir un tissu urbain «aéré». Dans ce contexte, l'ensemble des zones d'urbanisation futures préconisent un même type de règlement, quelle que soit leur localisation sur le territoire communal. Les secteurs urbanisés dans les sites sensibles sont donc souvent trop denses pour s'intégrer au paysage (cf. fiche zoom «l'urbanisation sur les sites sensibles»). Les centres-bourgs, quant à eux, ne prévoient pas les densités suffisantes pour permettre un fonctionnement de proximité, la pérennité des commerces, et l'animation propre aux cœurs des communes.

> Les conséquences en termes de consommation spatiale

Dès lors, au vu des POS ayant cours depuis 20 ans, le constat est le suivant :

- La proportion d'espaces naturels qui demeurait dans les POS en 1999 était de 83%. Ce pourcentage paraît encore suffisant pour assurer un équilibre entre les zones naturelles et urbaines, dans un site aussi sensible que celui du Golfe du Morbihan. La qualité de l'urbanisme et du paysage, cependant, ne pourra être assurée que dans le cadre d'une réflexion accrue sur l'articulation de l'urbain et de l'espace naturel. Un ralentissement de la consommation d'espace doit cependant être mis en œuvre pour préserver au mieux ces espaces naturels.

- La proportion de zones peu denses par rapport aux zones centrales est de 92 %. Cette proportion est révélatrice d'un système d'urbanisation extensif. Si ce modèle n'est pas à rejeter totalement, une alternative peut être proposée dans bien des cas.

- La surface constructible par habitant, en moyenne, est de 565 m². Il conviendra là encore d'infléchir les tendances pour optimiser au mieux les espaces urbanisés, afin que ce chiffre puisse diminuer sans perte de « qualité de vie » pour les habitants.

> La SRU : de nouvelles tendances ?

Avec l'arrivée de la loi Solidarité Renouvellement Urbain, les élus locaux ont été fortement sensibilisés à la limitation de l'étalement urbain et à la fin de la dispersion de l'habitat. La densification devient donc une priorité : la croissance actuelle du Pays de Vannes, et la structuration des communes les plus proches en véritables pôles de desserrement urbain conduit les élus de ces communes à mener une véritable réflexion en ce sens. Cette densification participe à l'économie d'espace, au sein des zones qui sont ouvertes à l'urbanisation, mais elle ne peut se faire sans limitation des surfaces

ouvertes.

Les effets pervers de la limitation d'espace sont d'amplifier encore le renchérissement des prix du foncier, sensibles dans le secteur depuis plus de vingt ans. Une maîtrise des coûts du foncier doit donc être mise en œuvre pour favoriser la mixité sociale.

> Difficulté de revenir sur «le fait accompli»

Devant des documents d'urbanisme très extensifs, il est parfois difficile de revenir sur les zones ouvertes à l'urbanisation. Toutefois, des logiques se mettent en place pour minimiser l'impact des mesures prises, en travaillant sur les détails, la qualité et la densité des projets. Par ailleurs, une volonté politique forte peut permettre de fermer les zones les plus sensibles.

> Les modes de production de l'urbanisation

> Les lotissements : un modèle dominant

Les modes de production du bâti se sont progressivement adaptés aux réglementations en place pour générer cet étalement : le tissu pavillonnaire s'est généralisé aux abords des bourgs, selon un schéma opérationnel récurrent.

Le tissu pavillonnaire se forme majoritairement grâce au travail conjoint des aménageurs et des géomètres. Ces derniers réalisent les plans de lotissements et la maîtrise d'œuvre des voiries pour le compte de l'aménageur, qui achète le foncier et commercialise les parcelles de terrain affectées aux acheteurs. Les propriétaires achètent donc une parcelle vierge, viabilisée, sur laquelle ils font construire une maison, parfois par un architecte, le plus souvent par un maître d'œuvre, constructeur de maisons individuelles à partir de plans types.

L'harmonie à l'échelle de la rue est rarement assurée dans ce schéma de réalisation, et le plan de conception des lotissements est souvent répétitif. En fait, le géomètre est financé, dans le cadre de

LA VILLE



Auray : le centre-ville, le quartier de Saint-Goustan, le quartier de la gare et une rue du secteur de Kerdrain

LES BOURGS



Saint-Armel : le bourg, le village de Lasné et la ferme du Passage

LES VILLAGES ET LES HAMEAUX



LES EXTENSIONS SPONTANÉES



Saint-Armel : la route du passage et l'extension nord du bourg après le remembrement



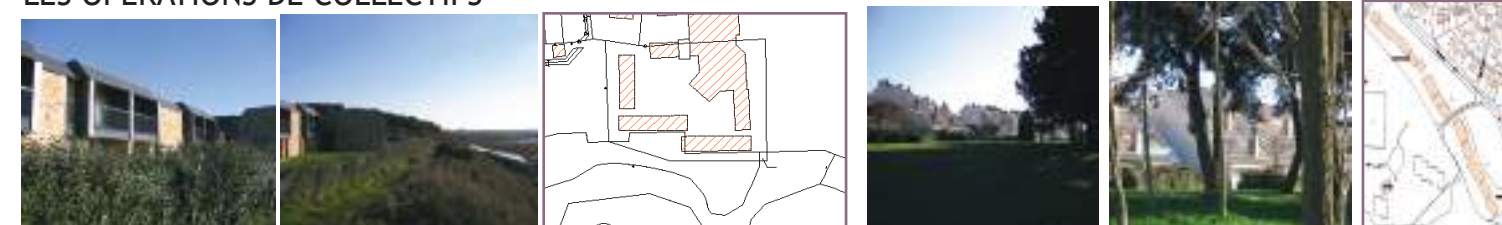
Arzon : une extension nouvelle dans la continuité de l'existant

LES LOTISSEMENTS PAVILLONNAIRES



Lotissements à Auray, et Arzon

LES OPERATIONS DE COLLECTIFS



Opérations balnéaires à Arzon

LES ZONES D'ACTIVITES



La zone de Toul Garros à Auray

ces opérations, par la mission de maîtrise d'oeuvre des voies, et par le travail technique de délimitation de parcellaire. Il n'existe pas de financement de la mission de conception, ce qui peut expliquer la pauvreté existant en ce domaine.

> La densification des centres urbains

Parallèlement, dans les sites urbains, les promoteurs réalisent, eux, directement des logements construits, appartements dans des immeubles collectifs ou maisons vendues «clés en main», ou en «Voie Future d'achèvement» (sur plan). Sous la pression des communes, ils n'utilisent généralement pas l'ensemble des possibilités offertes par le document d'urbanisme.

La qualité des constructions n'est pas toujours au rendez-vous, et la réflexion en termes d'intégration urbaine se limite à l'emprise de la parcelle propriété de l'opérateur : la ville se fait donc progressivement par juxtaposition d'opérations déconnectées les unes des autres, sans véritable réflexion d'ensemble (cf. fiche zoom «l'architecture»).

> Les opérations «maîtrisées»

Les Sociétés d'Economie Mixte parviennent à introduire une certaine mixité d'opération sur des ensembles plus cohérents : toutefois, si les coûts d'achat pour les futurs propriétaires sont mieux maîtrisés, les produits offerts sont sensiblement les mêmes que sur le marché privé.

> Les acteurs en présence

Sur le plan institutionnel, on est face à un certain déficit technique pour accompagner les élus dans leurs démarches d'urbanisation :

- Les services de l'Etat, qui ont longtemps été le principal interlocuteur des communes, se désengagent peu à peu des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme et du suivi de réalisation des opérations d'aménagement.

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes s'est dotée depuis peu d'un service d'accompagnement des communes qu'elle souhaite renforcer. Les services des communes sont peu développés.

- Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, dépendant du Conseil Général, n'intervient pas spécifiquement sur le périmètre du Parc, mais concerne l'ensemble du département, et ne peut assurer le suivi en termes de conseil, notamment aux particuliers.

- L'Architecte des Bâtiments de France doit donner un avis sur tous les permis de construire dans les périmètres de co-visibilité des Monuments Historiques. Là encore, le déficit de ressources humaines est important par rapport au nombre d'avis à donner.

Sur le plan des professionnels privés (architectes, paysagistes, urbanistes...), les concepteurs qui interviennent sont là encore peu nombreux : les collectivités ne choisissent pas d'investir les budgets qui devraient être alloués pour ces missions de conception, de conseil au particulier et d'assistance au maître d'ouvrage. Seules les Zones d'Aménagement Concerté, - relativement peu nombreuses au regard de l'ensemble de la production immobilière - font intervenir un architecte ou un paysagiste.

Ce constat est partagé par l'ensemble des élus. Une véritable réflexion pour la mise en place de structures de conseil, et l'étoffe-ment de celles qui existent est à mettre en œuvre.

> Les enjeux pour l'urbanisation

Impulser une démarche générale de réflexion sur l'aménagement du territoire via la maîtrise de l'urbanisation passe par différents fondamentaux. Il s'agira de s'attacher à :

• Renouveler les formes urbaines :

La consommation exponentielle d'espace implique un renouvellement des formes de l'urbanisation : une réflexion aussi bien sur les procédures opérationnelles que sur le cadre réglementaire de l'urbanisation s'impose.

• Exploiter le foncier disponible dans les zones constructibles :

L'analyse des documents d'urbanisme montre qu'il existe de larges possibilités au sein des zones déjà urbanisables, même si ces disponibilités foncières sont plus difficiles à mobiliser. La Charte doit donc mettre en œuvre une réflexion sur les moyens de mieux utiliser les espaces disponibles, dans une logique de proximité.

• Développer des objectifs concrets de développement et favoriser la mixité urbaine :

L'urbanisme ayant eu cours ces dernières années, voire décennies, a acté un mode de développement fonctionnaliste, où les nouveaux espaces ouverts à l'urbanisation sont purement dévolus à une seule activité : zones d'habitat, zones industrielles, zones commerciales, entraînant des besoins accrus en termes de déplacements et d'infrastructures.

La recherche de plus de mixité urbaine peut aussi être l'un des axes forts de la Charte.

• Articuler les différentes procédures réglementaires au service d'un projet :

Au regard de ces enjeux, les Plans d'Occupation des Sols, souvent encore en vigueur, apparaissent inadaptés. Par ailleurs, de nombreuses procédures, élaborées à plusieurs niveaux institutionnels différents, se superposent pour assurer la protection ou la promotion des espaces (SCOT, SMVM, procédure de PNR, charte de Pays...).

Une articulation des différents documents de planification s'impose,

► Les documents d'urbanisme
Octobre 2010



► Les démarches en ZAC, ZAD et éco-quartiers
Juillet 2010



► Bilan des surfaces urbanisées et urbanisables entre 1999 et 2008

| Communes | Zonage U+AU | | Surface ouverte à l'urbanisation (ha) | Surface ouverte à l'urbanisation (% du territoire total) | Superficie de la commune | Superficie de la commune dans PNR |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------------------|--|--------------------------|-----------------------------------|
| | Surface au POS | Surface au PLU | | | | |
| Ambon | 227,64 | 217,67 | -9,97 | -0,013 | 3804 | 3804 |
| Arradon | 338,99 | 324,8 | -14,19 | -0,019 | 1842 | 1842 |
| Arzon | 421,84 | 384,26 | -37,58 | -0,050 | 897 | 897 |
| Auray | 474,96 | 486,64 | 11,68 | 0,015 | 705 | 705 |
| Baden | 433,08 | 543,96 | 110,88 | 0,147 | 2322 | 2322 |
| Beric | 90,29 | 143,33 | 53,04 | 0,070 | 2199 | 2199 |
| Crach | 379,35 | 379,35 | 0,00 | 0,000 | 3099 | 3099 |
| Dangar | 496,63 | 496,63 | 0,00 | 0,000 | 1016 | 1016 |
| Elvan | 356,16 | 503,43 | 147,27 | 0,195 | 8445 | 8445 |
| Ile aux Moines | 120,12 | 120,12 | 0,00 | 0,000 | 318 | 318 |
| Ile d'Arz | 42,64 | 40,77 | -1,87 | -0,002 | 320 | 320 |
| La Trinité-Surzur | 84,03 | 109,74 | 25,71 | 0,034 | 241 | 241 |
| Larmor Baden | 130,47 | 135,82 | 5,35 | 0,007 | 393 | 393 |
| Lauzach | 91,07 | 125,81 | 34,54 | 0,046 | 1987 | 1067 |
| Le Bono | 194,79 | 194,79 | 0,00 | 0,000 | 591 | 591 |
| Le Hizo | 115,99 | 115,99 | 0,00 | 0,000 | 489 | 489 |
| Le Tour du Parc | 359,25 | 359,25 | 0,00 | 0,000 | 812 | 812 |
| Locmariaquer | 339,00 | 299,92 | -39,08 | -0,052 | 1113 | 1113 |
| Meuzon | 111,20 | 95,21 | -15,99 | -0,021 | 976 | 976 |
| Montebland | 364,96 | 283,46 | -81,50 | -0,108 | 2857 | 2857 |
| Noyal | 59,24 | 59,24 | 0,00 | 0,000 | 801 | 801 |
| Plescop | 275,39 | 300,31 | 24,92 | 0,033 | 2290 | 2290 |
| Ploeren | 355,85 | 378,37 | 22,52 | 0,030 | 2953 | 1878 |
| Ploegourden | 233,12 | 233,12 | 0,00 | 0,000 | 2196 | 2196 |
| Pluneret | 349,59 | 362,13 | 12,54 | 0,017 | 2729 | 2729 |
| Saint armel | 128,10 | 125,97 | -2,13 | -0,001 | 829 | 829 |
| Saint avé | 707,10 | 694,16 | -12,94 | -0,017 | 2813 | 2528 |
| Saint nolf | 310,12 | 280,12 | -30,00 | -0,040 | 2694 | 2694 |
| Saint philbert | 206,39 | 228,43 | 22,04 | 0,029 | 719 | 719 |
| Sarzeau | 1249,10 | 1249,10 | 0,00 | 0,000 | 5934 | 5934 |
| Séné | 505,64 | 519,93 | 14,29 | 0,019 | 1978 | 1772 |
| St gildas de rhuys | 464,79 | 464,79 | 0,00 | 0,000 | 1539 | 1539 |
| Ste anne d'auray | 164,70 | 171,28 | 6,58 | 0,009 | 501 | 501 |
| Sulniac | 181,83 | 225,42 | 43,59 | 0,058 | 2914 | 2914 |
| Surzur | 317,10 | 369,84 | 52,74 | 0,070 | 5719 | 5719 |
| Théix | 542,53 | 543,44 | 0,91 | 0,001 | 4748 | 4628 |
| Treffléan | 115,45 | 153,36 | 37,91 | 0,050 | 1853 | 1853 |
| Vannes PNR | 194,00 | 200,00 | 6,00 | 0,008 | | 1000 |
| Total PNR | 11532,50 | 11920,76 | 388,26 | 0,513 | | 72976 |
| Vannes | 2105,30 | 2240,20 | 134,90 | 0,178 | 3305 | |
| Total avec Vannes | 13637,80 | 14160,96 | 523,16 | 0,591 | 75678 | |
| % de U et AU du PNR | 15,80 | 16,34 | | | | |
| % de U et AU du territoire | 18,02 | 18,71 | | | | |

afin d'utiliser la complémentarité de ces outils au service d'un projet commun.

• Encadrer les filières opérationnelles :

Le «laisser-faire» a pu conduire à une inadaptation des produits immobiliers par rapport aux objectifs de développement équilibré du territoire. L'un des enjeux est aussi d'orienter, de manière opérationnelle, les pratiques des acteurs locaux en termes de construction, d'intégration urbaine et de qualité environnementale des opérations.

8 ▣ LES ÉNERGIE

La politique énergétique de la France a été redéfinie au lendemain du premier choc pétrolier en 1973/1974 en privilégiant deux objectifs principaux :

- la garantie de sécurité et la continuité à long terme de la fourniture d'énergie sous toutes ses formes
- l'offre d'une énergie à prix compétitif.

Ces deux orientations sont aujourd'hui pondérées par un troisième objectif qui est la recherche d'un développement durable, avec notamment la prise en compte de l'effet de serre.

> Le contexte énergétique régional

La croissance démographique, l'extension urbaine, la tertiarisation, la progression du poids économique de l'Ouest ..., tous ces facteurs ont favorisé une augmentation rapide de la consommation d'énergie dans l'Ouest.

La Bretagne se caractérise par une dépense énergétique plus centrée sur le résidentiel-tertiaire (logements, services publics, activités économiques tertiaires) et sur les transports. L'accroissement de la demande en électricité (+2 à 4 % par an) est supérieur à la moyenne nationale.

> La dépendance énergétique du territoire

> L'importance de l'estuaire de la Loire

Compte tenu de sa faible production en énergie, la région Bretagne (comme l'ensemble du Grand Ouest) est aujourd'hui largement dépendante pour sa consommation énergétique de la production nucléaire ou thermique située en dehors de son périmètre. La production globale bretonne ne couvre qu'environ 5% de sa consommation. La Bretagne est obligée d'importer la presque totalité de son énergie de centrales EDF implantées dans les autres régions et, en particulier, de la centrale thermique de Cordemais située sur l'estuaire de la Loire.

Selon les hypothèses actuelles de croissance du besoin en puissance énergétique, des risques de congestion du réseau très haute tension d'alimentation de l'Ouest à l'horizon 2010 sont prévisibles.

> Un potentiel de développement des énergies renouvelables

L'engagement en faveur du développement des énergies renouvelables est aujourd'hui largement affirmé dans les différentes prises de position nationales sur l'orientation de la stratégie énergétique.

Concernant l'énergie solaire, les principaux débouchés concernent le chauffage des locaux et l'apport en eau chaude. De ce point de vue, le Golfe présente une bonne situation climatique avec d'un côté un ensoleillement moyen et de l'autre, des besoins réguliers. L'utilisation de l'énergie solaire pourrait à terme assurer 30 à 40% des besoins en chauffage.

L'énergie éolienne apparaît comme le vecteur le plus à même de produire au cours des années à venir des quantités significatives d'électricité. Les techniques sont matures mais plusieurs problèmes restent posés : la compétitivité, l'irrégularité de la production et les impacts environnementaux auxquels se heurtent les projets éoliens.

La Bretagne représente cependant le deuxième gisement éolien à l'échelle nationale après le Languedoc-Roussillon.

L'objectif de production d'énergie éolienne pour le Morbihan se situe entre 220 et 270 MW, d'ici 2010. Cet objectif demeure ambitieux mais est tout à fait réalisable étant donné le fort potentiel éolien du département; il faudra veiller toutefois à ce que ce développement se fasse de façon raisonnée.

Depuis le 8 mars 2005 a été créé dans le département du Morbihan un «pôle énergies renouvelables et économies d'énergie». Il a pour mission d'élaborer le Schéma Départemental Eolien, de dresser un bilan annuel en matière d'utilisation des énergies renouvelables dans le département et d'examiner de manière concertée les projets qui lui seront soumis.

> Des initiatives isolées et individuelles

Sur le territoire, très peu d'initiatives ont été observées. De plus, elles sont principalement le fruit d'initiatives isolées et individuelles. Elles concernent principalement l'utilisation du solaire thermique, et bénéficient parfois d'une aide financière à l'installation.

En effet depuis 1999, l'ADEME a mis en place un programme de relance du solaire thermique en France : le Plan Soleil, avec une aide financière, relayé au niveau régional par une aide complémentaire de la Région Bretagne.

Les communes du département du Morbihan les plus équipées en panneaux solaires sont incluses dans le territoire du Parc. Il s'agit des communes de Vannes, Arradon, Elven, Sarzeau et Damgan. D'autres communes présentent également des installations de panneaux solaires : Saint Armel, Surzur, Noyal, Theix, Séné, Baden, Auray, Pluneret, Cra'h..., mais en quantité moins importante.

En 1994, la Bretagne a répondu à l'appel d'offres «plan bois énergie et développement local» lancé par le Ministère de l'Industrie. A la suite de ce programme, des chaufferies bois ont été installées en Bretagne, mais pas sur les communes du territoire.

▣ Les initiatives individuelles en faveur des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie



- commune où l'installation de chauffe eau solaire individuel a été aidée par l'ADEME
- commune où un projet d'implantation d'éolienne est à l'étude
- éoliennes en activités
- éoliennes en construction

Source : BD Cartho IGN, ADEME, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

› Depuis 2004, l'émergence de projets portés par des collectivités

Depuis 2004, quelques communes du territoire ont entamé une réflexion sur la mise en oeuvre de bâtiments de type «Haute Qualité Environnementale» (HQE), et plus particulièrement sur la récupération des eaux pluviales, l'économie d'eau et d'énergie, et le type de chauffage mis en place.

On peut citer sur le territoire les communes de Plougoumen, La Trinité-Surzur, Monterblanc, Vannes et Elven, qui ont respectivement un projet pour une école, une mairie, une salle omnisports, une salle de sports et piscine et une zone d'activité. La Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes développe également une zone d'activité HQE.

Un système d'éclairage public par le solaire va être développé sur la commune de Vannes.

La commune de Saint Nolff a achevé son «Agenda 21» en 2008, et va intégrer le principe HQE à tous les projets communaux à venir, dont la construction de nouveaux bâtiments pour les services techniques, la mise en oeuvre d'une ZAD (Zone d'Aménagement Différé) ou encore le projet du nouveau complexe sportif et de la nouvelle mairie où un projet de chaudière à bois est envisagé. Un projet d'écoquartier a débuté en 2007.

Plusieurs autres communes ont acté le démarrage d'un «Agenda 21» depuis 2007.

› Les enjeux liés à l'énergie

Diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050, diminuer la dépendance aux énergies fossiles qui s'amenuisent à ce même horizon, c'est cette perspective globale de changement en profondeur des manières de faire qui balise et renforce le diagnostic porté sur le territoire du projet de Parc.

Les enjeux se dessinent de la manière suivante :

• contribuer à influencer les comportements face au changement climatique à l'échelle du territoire auprès des acteurs économiques, auprès des collectivités, dans leurs projets d'aménagement, qui conditionnent les besoins et les modes de déplacement, auprès des citoyens dans leur vie quotidienne.

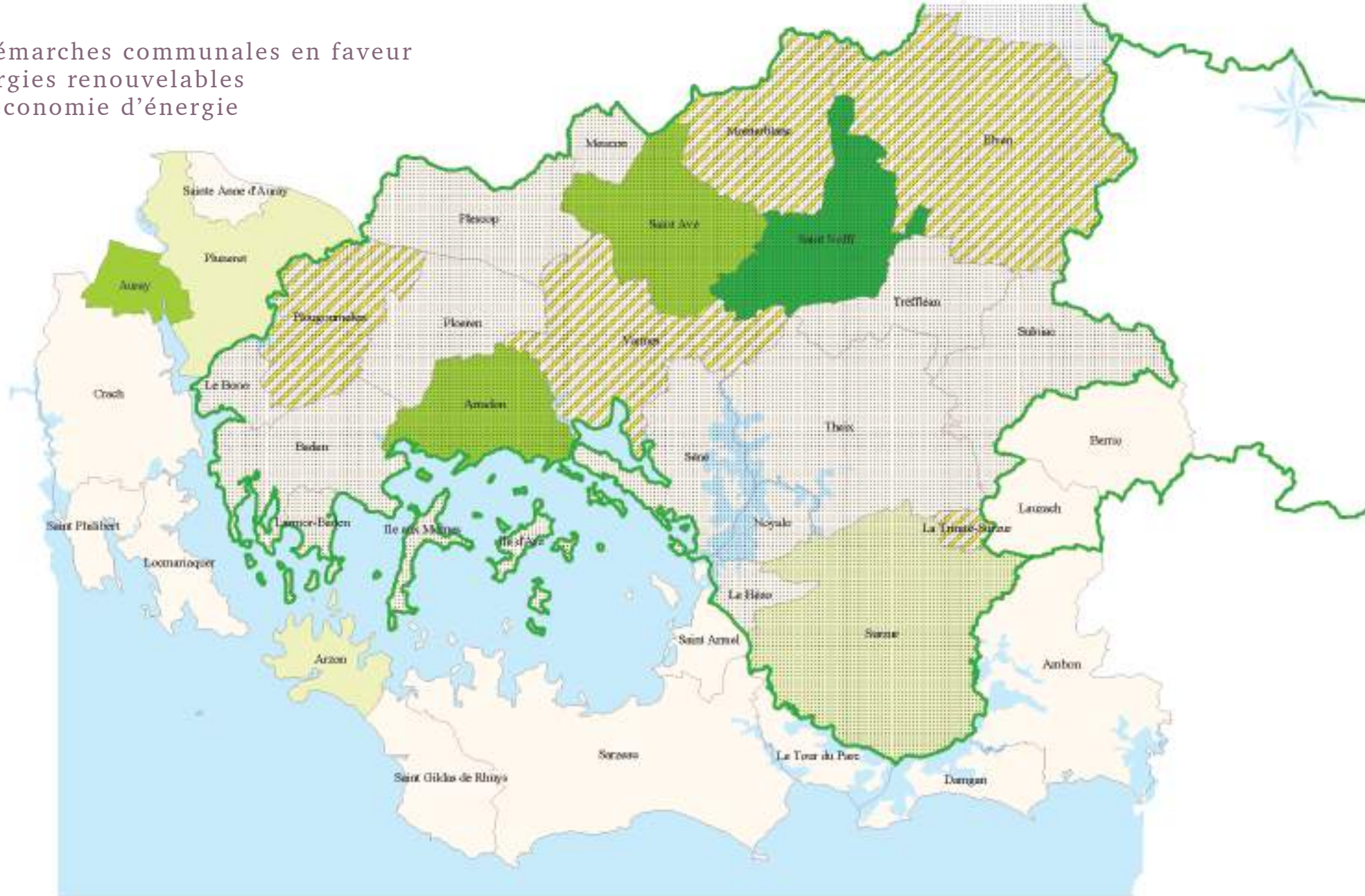
• favoriser les économies d'énergie, d'eau et d'espace, et intégrer dans tous les projets, de façon combinée, économie et renouvelabilité des énergies

L'information sur ces domaines est relativement peu diffusée, et les principes d'économies d'énergie mais également de l'eau et de l'espace ne sont pas systématiquement appliqués dans les différents projets du territoire, bien qu'une nouvelle tendance montre l'émergence de telles démarches.

• développer la production d'énergies renouvelables

A l'heure actuelle, la production d'énergies renouvelables sur le territoire est relativement faible, alors que des potentialités sont attestées.

► Les démarches communales en faveur des énergies renouvelables et de l'économie d'énergie



Démarche Agenda 21

- démarche finalisée
- démarche en cours
- démarche en projet

projet communal de type HQE en cours ou réalisé

Schémas locaux éoliens en cours

Agenda 21 en projet

Source : BD Cartho IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009



↳ Dynamique des patrimoines



Dynamique des patrimoines

Au sens étymologique, le mot patrimoine désigne l'ensemble de tous les biens matériels et immatériels produits par un groupe humain et transmis au fil des générations.

Le Golfe du Morbihan, façonné de tout temps, par le va-et-vient des marées et les activités humaines, est un site reconnu comme exceptionnel, d'une part pour la diversité et la beauté de ses paysages et d'autre part pour la richesse de ses milieux naturels. De par sa situation, ses différentes influences climatiques, ce territoire se caractérise par des conditions stationnaires diversifiées et originales, permettant la présence de biotopes riches et d'habitats naturels remarquables.

9 ► LE PATRIMOINE NATUREL

> Un contexte exceptionnel

La marée représente l'agent morphodynamique fondamental de la géomorphologie de l'estran. Au flot, les courants montent vers la terre, alors que d'autres à proximité continuent de descendre en sens inverse. Ainsi, le Golfe est sillonné par des courants et des contre-courants qui s'alternent le long de zones calmes.

De facteurs abiotiques inhabituels découle un milieu propice à une activité marine intense, qui est à l'origine de la richesse faunistique et floristique de ce site. Le bassin occidental présente un relief sous-marin accentué parcouru par des courants violents, contrairement à l'oriental présentant des fonds fortement envasés, engendrés par un faible hydrodynamisme.

La rencontre de la mer et la terre engendre des espaces riches et diversifiés, que ce soit l'estran ou les falaises bordant les côtes, ou encore les près salés et les marais littoraux.

Les différents cours d'eaux parcourant le bassin versant permettent la liaison entre l'espace terrestre et l'espace maritime ; les

eaux de ruissellement apportent au Golfe des sels minéraux, de la matière organique et de l'eau douce. La présence des anciennes salines et autres marais littoraux entrave fréquemment l'écoulement des eaux de ruissellement vers l'estuaire : ces eaux douces s'accumulent plus ou moins longtemps dans ces dépressions soumises à la marée, et créent ainsi un gradient de salinité s'atténuant dans les terres. Ces milieux, parfois créés par l'homme, assurent une transition progressive vers le domaine terrestre.

Celui-ci se caractérise par un étagement de la végétation, en partie lié à la structure du relief marquée par les premiers contreforts des landes de Lanvaux, en tête de bassin versant, et les multiples microreliefs plus en aval. Sur ces reliefs, les plantations de résineux supplantent la lande qui s'installe naturellement sur les sols pauvres et dans les secteurs les plus exposés. Dans les talwegs se développe une végétation supportant un fort taux d'humidité, qui cède progressivement la place à des espèces moins hygrophiles dans les secteurs de plaine, où l'on retrouve un paysage bocager, plus ou moins dense.

A cet intérêt local se rajoute le fait que le Golfe du Morbihan appartient à un vaste réseau d'espaces naturels littoraux fondamentaux notamment pour l'accueil des populations d'oiseaux migrateurs, qui empruntent la frange atlantique avant de redescendre ou remonter vers leurs lieux de reproduction ou d'hivernage. On peut notamment citer les entités les plus proches dont :

- Au nord, les différentes rivières, rias et estuaires : d'Étel, du Blavet, du Scorff, de l'Odet, de la Laita et de la Rade de Lorient,
- Au sud, les différents marais et estuaires : la Vilaine, les marais salants guérandais, les marais de Brière, la Loire, mais également l'ensemble des marais vendéens.

> Un intérêt écologique largement reconnu

Le Golfe du Morbihan est probablement l'un des sites français où le nombre de mesures de protection du milieu naturel et des paysages est le plus élevé.

> RAMSAR

La totalité du site, soit 23 000 hectares, a été notifiée, en 1991, au titre de la Convention de RAMSAR, comme zone humide d'importance internationale. A cette date, certaines populations d'oiseaux atteignaient les seuils de valeur internationale, en fonction des critères numériques RAMSAR : c'était le cas de la Bernache cravant (*Branta bernicla*) et du Harle huppé (*Mergus serrator*) qui représentaient respectivement 15% des effectifs européens et jusqu'à 40% des effectifs français. Actuellement, les effectifs pour la Bernache cravant sont au-dessous des seuils internationaux, mais d'autres espèces comme le Pluvier argenté (*Pluvialis squatarola*), le Grand Gravelot (*Charadrius hiaticula*), le Bécasseau variable (*Calidris alpina*), la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) ou encore l'Avocette élégante (*Recurvirostra avocetta*) ont vu leur effectif augmenter en hivernage, dépassant les seuils des critères numériques RAMSAR.

> Natura 2000 - ZPS et ZSC

Deux sites Natura 2000 sont inclus dans le territoire du Parc : le «Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys» (20 000 ha) et la «Rivière de Pénerf et les Marais de Suscinio» (4 900 ha). Ces deux sites ont été désignés par arrêté du 30/07/04 en ZPS et par arrêté du 04/05/07 en ZSC. Suite à la loi sur l'eau du 30/12/06, ils sont devenus des sites majoritairement marins.

Pour le site «Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys» le comité de pilotage a été installé le 30/06/05. La rédaction du document d'ob-

► Site RAMSAR



► ZNIEFF de type 1 et 2



- Légende diverse**
- commune du Parc Naturel Régional
 - Espace maritime
- Périmètre de protection**
- Site RAMSAR
 - ZICO (Zone d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux)
 - ZNIEFF de type 1 (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
 - ZNIEFF de type 2 (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique)
 - ZSC (Zone spéciale de conservation)
 - ZPS (Zone de Protection Spéciale)

► ZSC



► ZPS



► ZICO



Source : BD carto IGN, DIREN Bretagne, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

jectifs a été confiée à un bureau d'études et a été partiellement validé le 25/09/06. Le DOCOB est considéré comme étant opérationnel, mais la rédaction de la Charte Natura 2000, introduite par le décret du 26/07/06 est encore nécessaire pour son approbation. Les opérateurs délégués pour la finalisation du Docob et la mise en oeuvre des actions sont l'ONCFS pour la ZPS et le SIAGM pour la ZSC.

Pour le site «Rivière de Pénerf et les Marais de Suscinio», le comité de pilotage a été installé le 09/02/06. Le DOCOB a été réalisé par le même bureau d'étude que le site Golfe et a été validé le 10/11/06. La Charte Natura 2000 est également à finaliser pour terminer le DOCOB. Cette finalisation et la mise en oeuvre des actions sont confiées au SIAGM pour la ZPS et la ZSC.

Deux autres sites Natura 2000 sont également très proches : l'«Estuaire de la Vilaine» et la «Presqu'île de Quiberon». Un projet de création d'un site Natura 2000 «Chiroptères du Morbihan» est en cours et concernera trois sites du territoire.

> Inventaires ZNIEFF et ZICO

La quasi-totalité du plan d'eau du Golfe a été répertoriée comme ZICO (Zone d'intérêt Communautaire pour les Oiseaux). Avec 80 000 à 130 000 oiseaux d'eau chaque hiver, le Golfe fait partie des 15 sites majeurs d'Europe de l'Ouest pour l'accueil des oiseaux migrants.

De même, il est désigné en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de type 2, ainsi que la «Rivière de Pénerf». On peut également noter sur le territoire la présence de 26 sites désignés en tant que ZNIEFF de type 1, de taille plus modeste, essentiellement sur des espaces en bordure du littoral. Au sud-est, les communes d'Ambon et de Damgan sont concernées par une partie de la ZICO «Baie de Vilaine» et de la ZNIEFF de type 2 «Estuaire de la Vilaine».

> Arrêté préfectoral de protection de biotope

Un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB), portant sur dix îlots (Île aux Oeufs, le Coty, Enezy, Pen ar Bleiz, Méaban, Er Lannic, Creizic, Île aux Oiseaux, la Derven et Pladic) a été pris le 12/01/82. Son objectif prioritaire était de protéger les sternes en limitant le dérangement humain par interdiction des débarquements, entre le 15 avril et le 31 août. Une modification de cette APPB est en réflexion pour en exclure des îlots qui n'ont plus d'intérêt pour les oiseaux et en inclure de nouveaux. La création d'un APPB sur l'îlot de Riom dans l'estuaire de la Rivière de Pénerf est en cours.

Les combles et les clochers des églises de Saint Nolff et de Brillac en Sarzeau sont également concernés, pour la protection des chiroptères.

> Réserves naturelles classées et volontaires

La Réserve Naturelle Nationale des Marais de Séné a été créée par le décret n°96-746 du 21 août 1996. Elle s'étend sur 400 hectares dont 122 sur le Domaine Public Maritime (DPM). Elle est gérée conjointement par l'association Bretagne Vivante-SEPNB, la commune de Séné et l'amicale de chasse de Séné.

Des réserves associatives existent sur les îles Er Lannic, Creizic, Pladig, ainsi que sur les marais de Pen en Toul et de Pusmen.

> Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

Une partie du Golfe était en Réserve de Chasse Maritime depuis 1973. Les limites de cette réserve ont été plusieurs fois modifiées, la dernière modification date de 1996. Cette réserve a été classée en Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage le 16 janvier 2008, par arrêté ministériel. Elle couvre 7358 hectares du Domaine Public Maritime du Golfe du Morbihan. La gestion a été confiée à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

> Zone de tranquillité

Une zone de tranquillité a été créée par arrêté préfectoral du 26/10/01 dans la baie de Sarzeau, puis étendue entre l'île de Tascon et Saint Armel le 09/09/02. Tout accès piétonnier est interdit dans ces zones du 1er octobre au 31 janvier, pour assurer des conditions satisfaisantes pour l'hivernage de l'avifaune. Cette mesure sera progressivement accompagnée de dispositifs d'informations, dans le cadre de la Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage.

> Maîtrise foncière

Le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (Etablissement Public de l'Etat) a acquis des terrains sur les communes de Vannes, de l'île aux Moines, de Séné et de l'île d'Arz. De plus, le Département, grâce à la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) est propriétaire de plusieurs terrains dans les communes en bordure du Golfe, dont principalement des secteurs de marais.

> Loi « littoral »

Dans toutes les communes littorales, la loi n°86-2 du 03 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (dite loi «littoral»), est progressivement intégrée dans les POS (Plan d'Occupation des Sols) et maintenant les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes par zonage NDs. Ceux-ci reprennent les coupures d'urbanisation, les sites d'intérêt écologique ou ornithologique, les sites inscrits et les sites classés.

> Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM)

Le SMVM du Golfe du Morbihan a été élaboré sous la responsabilité de l'Etat, la Direction Départementale de l'Équipement étant chargée d'instruire et d'élaborer ce schéma. Sous la présidence du préfet du Morbihan, un groupe de travail, appelé comité de suivi, a été mis en

➤ Réserves et Arrêtés de Biotope



➤ Sites et espaces classés
Sites et espaces inscrits
Sites géologiques



➤ Zones protégées par les POS et PLU



➤ Terrains du Conservatoire du littoral et du Département du Morbihan



➤ Schéma de Mise en Valeur de la Mer



Source : BD carto IGN, DIREN Bretagne, DDE, SIAG
Conception : SIAGM, Janvier 2001

place le 29/05/01. Le SMVM Golfe du Morbihan a été approuvé par arrêté préfectoral le 10/02/06.

Il définit des objectifs et des orientations générales, précise à quelle activité principale sont affectés les espaces maritimes et littoraux, les prescriptions qui y sont associées et les conséquences pour les autres activités. Il renvoie à des programmes en cours ou à lancer, s'appuie sur des actions déjà initiées qu'ils confortent et propose également des démarches complémentaires. Les mesures préconisées consistent en engagement pris par l'Etat, en recommandations destinées aux acteurs publics de l'aménagement, en prescriptions à portée réglementaire et en prescriptions locales.

> Une grande diversité de milieux naturels

Le territoire, par ses caractéristiques physiques et naturelles mais également par une mise en valeur humaine séculaire, offre aujourd'hui une grande diversité de milieux.

L'identification de ces milieux, réalisée par photo-interprétation au 5 000ème pour la partie terrestre, et par télédétection sur la partie maritime incluse dans le périmètre Natura 2000, a permis de mettre en évidence 8 grands ensembles de milieux :

- Le milieu marin, de pleine eau, constitué de la frange atlantique s'étendant jusqu'à l'isobathe 10 (13 000 hectares) et d'une partie de l'intérieur du Golfe, toujours en eau (43 hectares) (cf. fiche zoom «les îlots-estran-pleines eaux»);

- La zone basse de balancement des marées : estrans côté Atlantique (700 hectares) et côté Golfe (6 500 hectares), nombreux îlots et zone haute constituée de vasières (6 500 hectares) (cf. fiche zoom «les vasières») et prés salés (1 800 hectares) (cf. fiche zoom «les prés salés»);

- La frange littorale atlantique avec ses plages (200 hectares), dunes (100 hectares) (cf. fiche zoom «les dunes») et microfalaises (30 hectares) (cf. fiche zoom «les micros-falaises littorales»);

- L'ensemble des marais littoraux, constitués de lagunes (35 hectares), d'anciennes salines et autres marais endigués (1 800

hectares) (cf. fiche zoom «les marais littoraux»);

- L'ensemble des milieux aquatiques doux regroupant les cours d'eau (673 kilomètres), leurs vallées (cf. fiche zoom «les cours d'eau et leurs vallées») et l'ensemble des zones humides (plus de 3 000 hectares) qui leur sont associées (cf. fiche zoom «les mares et les zones humides»);

- Le milieu bocager constitué de l'ensemble du maillage de haies (environ 4 150 kilomètres de linéaires), parcelles agricoles (46 000 hectares) et autres petits milieux (mares, étangs... 420 hectares) (cf. fiche zoom «le bocage et le milieu agricole»);

- L'ensemble des boisements, qu'ils soient spontanés ou plantés, de feuillus ou de résineux (11 600 hectares), associés aux divers fourrés (2 000 hectares) (cf. fiche zoom «les boisements») et aux diverses landes (2 500 hectares) (cf. fiche zoom «les landes»);

- Les milieux anthropiques qui accueillent également de nombreuses espèces participant à la diversité globale (12 000 hectares) (cf. fiche zoom «les espaces anthropisés»).

C'est la diversité et la mosaïque de ces milieux qui favorisent la richesse de ce territoire. Cinq grandes entités géographiques, caractérisées par la dominance de différents milieux, ont ainsi été dégagées :

- Les communes de «l'entrée du Golfe» : Locmariaquer, Arzon et Saint Gildas de Rhuys sont des communes présentant beaucoup plus de friches que les autres communes du territoire. L'urbanisation y est importante, regroupée sur le littoral, formant parfois des ensembles continus;

- Un deuxième ensemble regroupe les communes de Sarzeau, Saint-Armel, Le Hézo, Noyal, Le Tour du Parc, Damgan, Ambon et Surzur. Ces communes se caractérisent par la présence de nombreux milieux tidaux, salés et saumâtres. Globalement, l'urbanisation est peu importante, sauf sur la côte océanique, qui présente en certains secteurs, un cordon urbain dense. On trouve sur cette partie du territoire une grande diversité de milieux, en mosaïque.

- La troisième entité, constituée des communes de Berric, Elven, la Trinité-Surzur, Lauzach, Meucon, Monterblanc, Saint-Nolff, Sulniac, Theix et Tréfléan, se caractérise par la présence de nombreux boi-

sements et de landes. Les zones urbanisées sont peu importantes et l'agriculture traditionnelle ainsi que la polyculture y sont abondamment représentées.

- Située au nord-ouest du territoire, une quatrième entité regroupant les communes d'Arradon, Baden, Crac'h, Larmor-Baden, Le Bono, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Avé, Saint-Philibert, Vannes, Auray et Sainte-Anne d'Auray peut être identifiée. Moins boisée et plus urbanisée que la précédente, cette entité se présente comme un espace diversifié en milieux. Il combine les influences du Golfe, de la rivière d'Auray et des premiers microreliefs des contreforts des landes de Lanvaux.

- Les deux îles (l'île aux Moines et l'île d'Arz) forment une dernière entité, en raison de leur situation géographique particulière.

> Des habitats remarquables

De par la mosaïque de milieux et l'originalité du Golfe du Morbihan, à savoir cette imbrication entre la mer et la terre, on trouve sur le territoire du Parc un certain nombre d'habitats naturels remarquables au titre de la directive «Habitat». C'est le cas, en reprenant la classification de cette directive des :

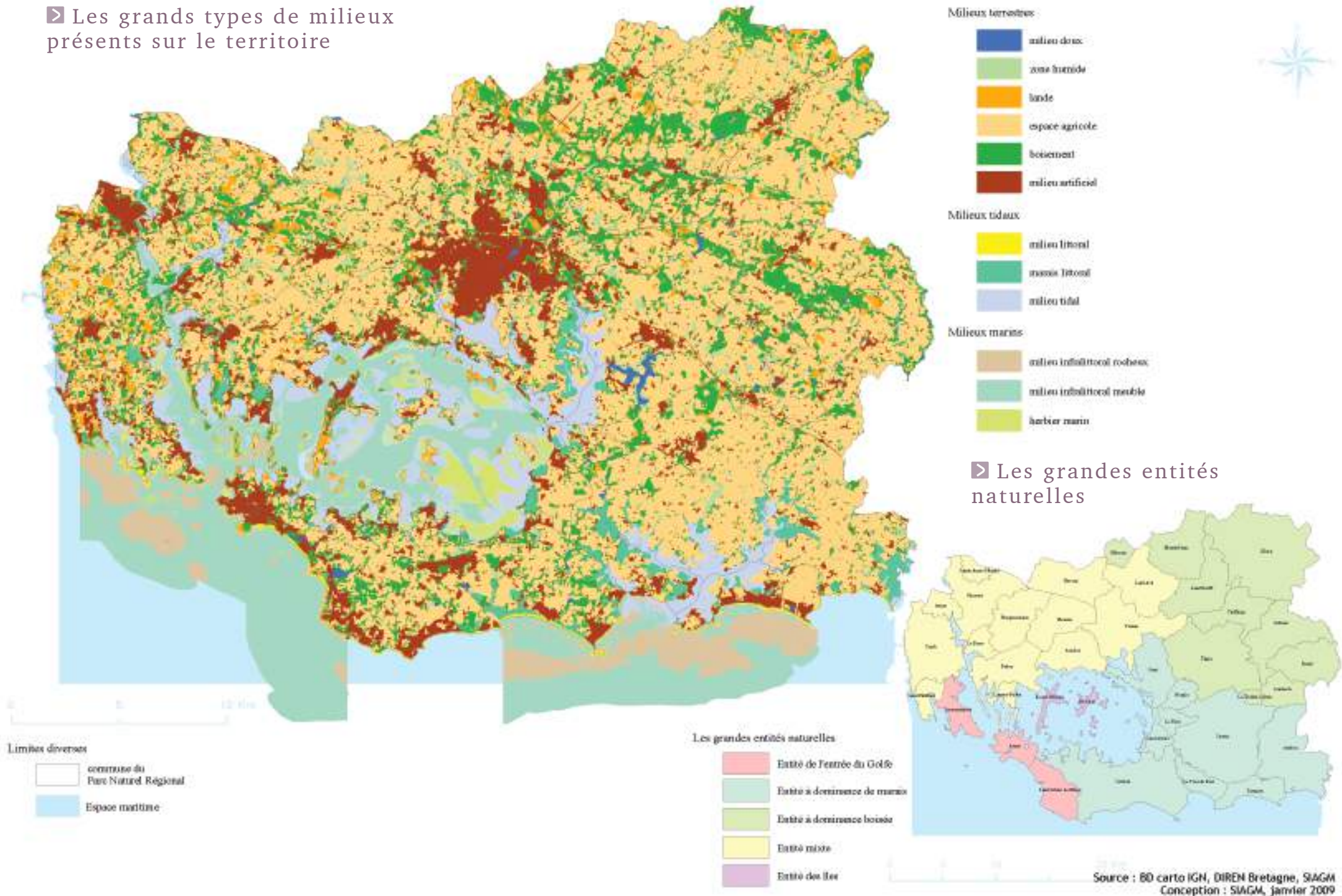
- Eaux marines et milieux à marées : on trouve ici divers habitats, dont les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine sur lesquels se développent les Zostères, les estuaires dans les parties aval des vallées fluviales soumises à la marée, les replats boueux ou sableux à marée basse, les lagunes côtières, les grandes criques et baies peu profondes ou encore les récifs et leurs déclinaisons possibles.

- Falaises maritimes et plages de galets : avec la végétation annuelle des laisses de mer et les falaises avec une végétation des côtes atlantiques et baltiques.

- Marais et prés salés atlantiques : dont les végétations pionnières à *Salicornia* et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, les prés à *Spartina* (*Spartinion maritimae*) et les prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritimae*).

- Marais et prés salés thermo-atlantiques : avec principalement les fourrés halophiles thermo-atlantiques (*Sarcocornetea fruticosi*);

▸ Les grands types de milieux présents sur le territoire



▸ Les grandes entités naturelles

- Dunes maritimes des rivages atlantiques : dont les dunes mobiles embryonnaires, les dunes mobiles du cordon dunaire littoral à *Ammophila arenaria*, les dunes côtières fixées à végétation herbacée et les dépressions humides intradunales ;

- Eaux dormantes : principalement les eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses ;

- Landes et fourrés tempérés : dont les landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix*, les landes sèches européennes et les landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans*.

Au total, c'est 20 grands types d'habitats inscrits comme étant d'intérêt communautaire qui sont présents dans le site, dont 4 considérés comme habitat prioritaire : les lagunes côtières, les dunes grises, les landes humides atlantiques tempérées à *Erica ciliaris* et *Erica tetralix* et les landes sèches atlantiques littorales à *Erica vagans*.

> Une faune et une flore d'une grande richesse

> Les plantes inférieures : champignons, algues, lichens et mousses

La connaissance de ces groupes est actuellement quasiment inexistante sur le territoire, notamment sur la partie terrestre.

Dans l'espace maritime, un certain nombre d'espèces algales ont été inventoriées : certaines sont abondantes comme *Laminaria ochroleuca* ou encore *Solieria chordalis*, d'autres sont plus rares et remarquables à l'échelle de la Bretagne comme par exemple l'Algue queue de Paon ou encore le Maërl, classé au titre de la directive «Habitat»; au total, ce sont 9 espèces remarquables qui ont été recensées. L'inventaire de la faune et flore sous-marine réalisé en 2004, dans le cadre de l'action de préfiguration «inventaire des fonds marins du Golfe» (cf. document annexe), a permis d'apporter des connaissances supplémentaires en termes de taxons présents.

Un certain nombre de milieux, notamment les boisements, les lan-

des et les zones humides présentent des potentiels importants pour les champignons, mais actuellement aucun secteur n'a fait l'objet de prospections poussées. Il en est de même pour les mousses (ou bryophytes) ainsi que pour les lichens.

> Les plantes vasculaires

Suite à la réalisation, en 2003, de l'atlas floristique préliminaire du Morbihan, on peut estimer à plus de 1 080 les espèces présentes sur le territoire, soit 76% de la flore inventoriée dans le département et 65% de la flore de Bretagne. Parmi ces espèces, 3 sont protégées au niveau européen, 20 au niveau national et 24 au niveau régional. C'est environ 141 espèces qui sont ainsi inscrites dans la liste rouge de la flore armoricaine, notifiées comme étant des espèces remarquables pour l'Ouest, soit environ 60% des espèces liste rouge du Morbihan et 42% des espèces liste rouge de Bretagne.

Le territoire du Golfe du Morbihan présente ainsi un ensemble très diversifié d'habitats naturels de haute valeur floristique, largement répartis sur l'ensemble du périmètre.

> La faune

Les invertébrés

Comme dans la majeure partie des départements du territoire français, les peuplements d'invertébrés sont encore très largement méconnus sur le territoire du Golfe du Morbihan. Pourtant ce groupe est de très loin le plus important en termes de biodiversité, puisque l'on va retrouver toutes les espèces terrestres type Insecte et Mollusque, mais également tous les invertébrés marins.

Dans la partie maritime, plusieurs espèces remarquables à l'échelle de la Bretagne ont été identifiées, notamment 5 Spongiaires, 4 Hydriaires dont le Gypsophile de mer, 3 Anthozoaires dont l'Alcyon rose, 5 Bryozoaires, 1 Ver Polychète (le Petit Sabelle), 1 Mollusque (l'Ormeau), 2 Crustacés dont la Balane et 6 Ascidiées dont la Phallusie. On peut noter aussi un certain nombre d'espèces remarquables pour leur abondance locale notamment 10 Spongiaires, 13 Hydriaires,

4 Anthozoaires dont les Gorgones, 2 Bryozoaires, 6 Vers Polychètes dont le Spirographe, 6 Mollusques, 1 Crustacé, 6 Ascidiées et 5 Echinodermes dont l'Oursin commun et l'Oursin émoussé. Sur la partie terrestre, les connaissances sont très ponctuelles, cependant diverses espèces rares et d'intérêt patrimonial notable à l'échelle nationale et européenne ont été partiellement répertoriées, notamment dans le cadre de Natura 2000. On compte ainsi une dizaine d'espèces terrestres remarquables protégées dont l'Agrion de Mercure, le Damier de la Succée, l'Azuré des mouillères, le Sphinx de l'épilobe, l'Escargot de Quimper, la Lucane cerf-volant ou encore le Grand Capricorne. Les inventaires réalisés dans la Réserve Naturelle des Marais de Séné montrent la diversité potentielle du territoire Golfe du Morbihan, puisque ont été inventoriés : 154 invertébrés marins et lagunaires, 50 Gastéropodes terrestres, 249 araignées, 31 Odonates, 14 Orthoptères, 11 Hétéroptères, 115 Lépidoptères ainsi que 18 Coléoptères.

Les vertébrés

Avec au total plus de 450 espèces répertoriées dans le périmètre du Parc, la richesse spécifique du territoire est relativement élevée puisque l'on y rencontre 69% des espèces recensées en Bretagne. Ont été recensées 10 espèces d'amphibiens (66% des espèces de Bretagne), 8 espèces de reptiles (60% des espèces de Bretagne), 125 espèces d'oiseaux nicheurs, parmi les 225 espèces observées annuellement dans le périmètre d'étude du projet (soit 85% des espèces bretonnes), auxquelles il convient d'ajouter quelques raretés, et 58 espèces de mammifères réparties dans différents ordres : 8 espèces de mammifères marins, 23 espèces d'insectivores dont 16 espèces de chiroptères, 10 espèces de carnivores terrestres, 15 espèces de rongeurs, sans oublier le Chevreuil et le Sanglier. Ces 50 espèces de mammifères terrestres présentes autour du Golfe du Morbihan représentent 80% de la faune mammalienne bretonne et près de 50% des espèces réparties en France.

Parmi la liste de ces mammifères, 29 espèces sont protégées et 26 d'entre elles figurent également à la directive «Habitats-Faune-Flore».



Busard cendré



Orchis brûlé



Gorge bleue à miroir blanc



Pélodyte ponctué

Une faune et une flore remarquables



- Loutre d'Europe
- Busard cendré
- Orchis brûlé
- Gorge bleue à miroir blanc
- Pélodyte ponctué
- Asphodèle d'Arrondeau
- Hippocampe
- Gorgone

- Limites diverses
- contours du Parc Naturel Régional
 - Espace maritime
 - cours d'eau



Loutre d'Europe



Gorgone



Hippocampe

Source : BD carto IGN, SEPNB, G. Rivière, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

Diverses espèces symboliques expriment particulièrement la valeur faunistique de ces habitats :

- Iles et Ilots : la Gorgone, la Sterne pierregarin, le Cormoran huppé, l'Asphodèle d'arrondeau,
- Vasières et prés salés : la Bernache cravant, l'Hippocampe, le Bécasseau variable, les Zostères, le Tadorne de Belon,
- Marais littoraux : le Gorge bleue à miroir blanc, la Spatule blanche, l'Avocette élégante, l'Echasse blanche,
- Cours d'eaux : le Martin pêcheur, la Loutre d'Europe, l'Agriion de Mercure sans oublier le peuplement piscicole (Truite fario, Loche de rivière, Anguille...),
- Mares et zones humides : le Crapaud calamite, le Pélo-dyte ponctué, le Triton marbré, la Sarcelle d'hiver, le Busard des roseaux, le Balbuzard pêcheur,
- Boisement : le Pic noir, l'Escargot de Quimper, l'Avoine de Thore,
- Bocage : la Lucane Cerf-volant, le Grand Capricorne, la Bondrée apivore, le Petit Rhinolophe,
- Landes : l'Engoulevent d'Europe, la Fauvette pitchou, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, la Bruyère vagabonde,
- Milieux anthropisés : la Chouette chevêche, la majorité des espèces de Chiroptères.

> La gestion du patrimoine naturel

Différents types d'organismes et d'acteurs ont en charge la gestion des espaces naturels protégés présents sur le territoire.

> Les organismes publics

- Le Conseil Général possède au titre de la TDENS plusieurs Espaces Naturels Sensibles. A l'heure actuelle, Il n'en assure pas la gestion directe, mais l'a confiée, par convention, à différents partenaires tel l'Office National de la Forêt, ou encore les communes. Une réflexion est en cours pour mettre en place une nouvelle politique de gestion, avec des sites d'intérêt départemental qui seront gérés en direct par le Conseil Général, et des sites d'intérêt local où

la gestion sera assurée par des partenaires (communaux, associatifs ou professionnels), avec un cahier des charges à suivre et des aides financières du Conseil Général.

- Le Conservatoire du Littoral a acquis différents terrains sur le territoire, principalement sur les communes de Saint Philibert, Locmariaquer, Larmor-Baden, l'Île aux Moines, Vannes, Arradon et Séné (au total 369 hectares actuellement et 1089 hectares à terme). La gestion est réalisée exclusivement par des conventions communales de 6 ans, en lien sur la commune de Séné avec les cogestionnaires de la Réserve Naturelle de Séné. Pour le marais de Pen an Toul, sur la commune de Larmor-Baden, le cas particulier du statut des propriétaires en indivision limite les conventions possibles du fait du contenu des statuts du Conservatoire.

- La Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes possède sur les communes d'Elven le Bois du Helfau et du Hayo, de Saint Avé le champs des oiseaux (ancien terrain militaire) et un linéaire de cours d'eau de 1,3 km (sur 40 mètres de large) sur le Talhouët (commune de Vannes). Elle en réalise la gestion, avec une assistance technique de l'ONF pour le bois du Helfau et du Hayo, principalement par des contrats d'entretien (entreprises professionnelles, chantiers natures, agriculteurs).

- De nombreuses communes ont en charge la gestion d'espaces naturels. C'est le cas des communes de Vannes, l'Île aux Moines, Saint Philibert, Locmariaquer et Séné qui assurent la gestion des terrains du Conservatoire du Littoral. D'autres communes sont conventionnées par le Conseil Général pour la gestion des ENS : c'est le cas de la commune du Hézo, de Sarzeau, d'Arzon, de Séné et d'Arradon. La gestion est alors réalisée soit par le biais de partenariats avec des associations, soit par le mandatement d'entreprises professionnelles ou de brigades natures pour les différents entretiens, soit par la mise en place de la compétence en interne par un emploi de chargé de gestion et d'entretien (communes de Vannes, de l'Île aux Moines, de Séné et de Sarzeau).

- L'Office National de la Forêt est l'organisme gestionnaire de différents ensembles boisés présents sur les communes de Plougoumelen, Ploeren, Auray et Saint Avé (ENS), Saint Nolf (Terrain du syndicat d'eau – SIAEP) et Elven (terrain de la Communauté d'Agglo-

mération du Pays de Vannes).

- Le cas particulier des communes de Meucon et de Monterblanc peut être cité. Une petite partie de leur territoire communal est propriété de l'Etat et est occupée par l'armée. Aucune gestion d'un point de vue naturel n'y est réalisée, mais la limitation de la fréquentation en fait des sites riches notamment pour la faune.

> Les associations

- Bretagne Vivante – SEPNB est la principale association de protection de la nature présente sur le territoire du Parc. Elle a en gestion des marais sur la commune de Larmor-Baden et est l'organisme gestionnaire de la Réserve Naturelle de Séné.

- Sur le territoire, la Fédération de Chasse du Morbihan n'est pas propriétaire d'espaces naturels, mais les associations de chasse locales sont parfois en convention avec les communes pour la gestion d'espaces naturels notamment sur la commune de Locmariaquer. Elles assurent également la gestion de marais leur appartenant par exemple sur la commune d'Ambon, avec la mise en place de pâturages extensifs.

- La Fédération de la Pêche n'est pas gestionnaire à proprement dit, mais elle intervient auprès des associations de pêche locales en termes de préconisation de gestion et d'actions d'entretien et de restauration pour les milieux et la ressource piscicole.

- Pour le marais de Lasné, sur la commune de Saint Armel, la gestion des terrains du Conseil Général est assurée par convention avec trois professionnels, à savoir deux ostréiculteurs et le paludier. La gestion de l'eau est ainsi réalisée pour le fonctionnement de la saline et pour l'affinage des huîtres.

Sur les espaces non protégés, supports d'une activité économique, l'agriculture constitue une activité primordiale dans le maintien et la gestion de plus de 60% des espaces du territoire. Elle intervient de fait sur les équilibres écologiques et paysagers, par le biais notamment des pratiques culturelles mais également dans la gestion des parcelles et des espaces connexes (haies, ripisylves des cours d'eaux, fossés...) avec des conséquences sur : la qualité des eaux et



Boisement © D. Lédan



Roselière © D. Lédan



Prés salés © D. Lédan



Vasière © D. Lédan



Lande © D. Lédan



Marais littoral © D. Lédan

des milieux aquatiques, la biodiversité, les paysages...

On peut également noter la présence de sylviculteurs sur le nord est du territoire, notamment regroupés au sein d'associations. Leurs actions sont en lien avec la sylviculture pour une valorisation économique des terres, mais peuvent également prendre en compte la nécessité de la lutte contre les incendies, et ainsi réaliser des entretiens spécifiques à cette problématique.

Sur le territoire, la proportion de milieux naturels en gestion est faible : environ 1 000 hectares soit seulement 1,5% du territoire. Ce sont principalement des milieux littoraux type marais endigués, prés salés ou encore dunes qui sont concernés par cette gestion. La protection du milieu à l'échelle du territoire est très localisée et peu importante : elle ne permet aucunement la préservation et le maintien de la fonctionnalité globale des milieux et donc du territoire d'un point de vue naturel. Même si ces sites gérés sont à valoriser au sein du Parc, il ne faut pas négliger tout le reste du territoire.

Si ces sites pourront devenir des sites laboratoires, permettant de développer des outils et des méthodes de gestion adaptées au territoire comme cela a été le cas pour les marais de Lasné sur la commune de Saint Armel (cf. document annexe), un accent particulier doit être mis sur la préservation de la fonctionnalité de la mosaïque de milieux à l'échelle du territoire et notamment des différents maillages de milieux.

> Un territoire organisé autour de maillages

Il est primordial de faire ressortir sur ce territoire la notion de maillage, structure de la diversité du territoire.

> Le maillage bocager

Il est toujours très important sur le territoire : c'est environ 4 150 kilomètres de haies qui ont été recensés à une échelle du 5000ème, par photo-interprétation. On observe des densités assez importan-

tes sur le nord-est du territoire, d'autant plus favorisées par le fait que quelques communes n'ont pas effectué de réaménagement foncier (Saint Nolff, Le Hézo...). Mais globalement ces réaménagements fonciers ont été peu perturbants, à quelques exceptions près. Ce maillage bocager est complété par la présence de nombreux boisements assez épars sur le territoire, de taille assez variable.

> Le maillage des zones humides

Un travail d'identification des zones humides a été réalisé, par le biais de différents outils : photo aérienne, acteurs locaux et analyse informatique, qui ont permis de souligner le maillage de zones humides présent sur le territoire. Ce sont plus de 3 000 hectares qui ont été identifiés, principalement situés le long des cours d'eau et dans la frange littorale.

L'analyse cartographique du MNT (Modèle Numérique de Terrain) a par la suite permis de mettre en évidence les potentialités, en faisant deux distinctions : les prairies humides potentielles pouvant être estimées à environ 1 160 hectares et les zones potentielles à prairies humides soit environ 4 450 hectares. Les zones humides potentielles sont des zones qui, au vu de divers paramètres de caractérisation de l'espace et du réseau hydrographique, devraient correspondre à des milieux humides. Ces zones potentiellement humides ont parfois subi des détériorations plus ou moins irréversibles (construction, drainage, mise en culture ...) modifiant ainsi le milieu et ses fonctions. L'hypothèse utilisée pour déterminer les zones potentielles à prairies humides s'appuie sur le maillage de haies et notamment sur le fait que l'on trouve davantage de prairies humides à l'intérieur des secteurs bocagers. Ainsi, le facteur «maillage de haies aux abords des cours d'eau» a été choisi pour approcher indirectement les espaces susceptibles d'accueillir des prairies humides.

Les zones humides sont toujours très présentes sur le territoire, malgré des secteurs ayant subi des modifications importantes, soit en termes d'occupation du sol (urbanisation, aménagement divers, remblaiement), soit en termes de modification des pratiques agrico-

les (drainage, mise en culture). Une analyse par sous bassin versant a pu être possible en prenant en compte divers critères, notamment la pression agricole (cf fiche zoom «le maillage de zones humides»)

> Les corridors écologiques

Au vu du travail d'identification de ces maillages, la nécessité de travailler sur les corridors écologiques s'est avérée primordiale. C'est à l'heure actuelle la principale notion qui permet d'appréhender sur la fonctionnalité d'un ensemble de milieux et donc d'un territoire, et qui met en évidence la connectivité des différents ensembles de la mosaïque de milieux présents sur le territoire.

Ces différentes cartographies ont vraiment mis en évidence la structuration en mosaïque de milieux du territoire, que l'on peut considérer comme un ensemble spatialement hétérogène, puisqu'il se présente comme un ensemble de types d'éléments plus ou moins fragmentés ou connectés. Cette hétérogénéité se caractérise ici par deux composantes principales : la diversité des éléments et la complexité de leurs relations spatiales, d'où l'intérêt de la démarche sur les corridors écologiques.

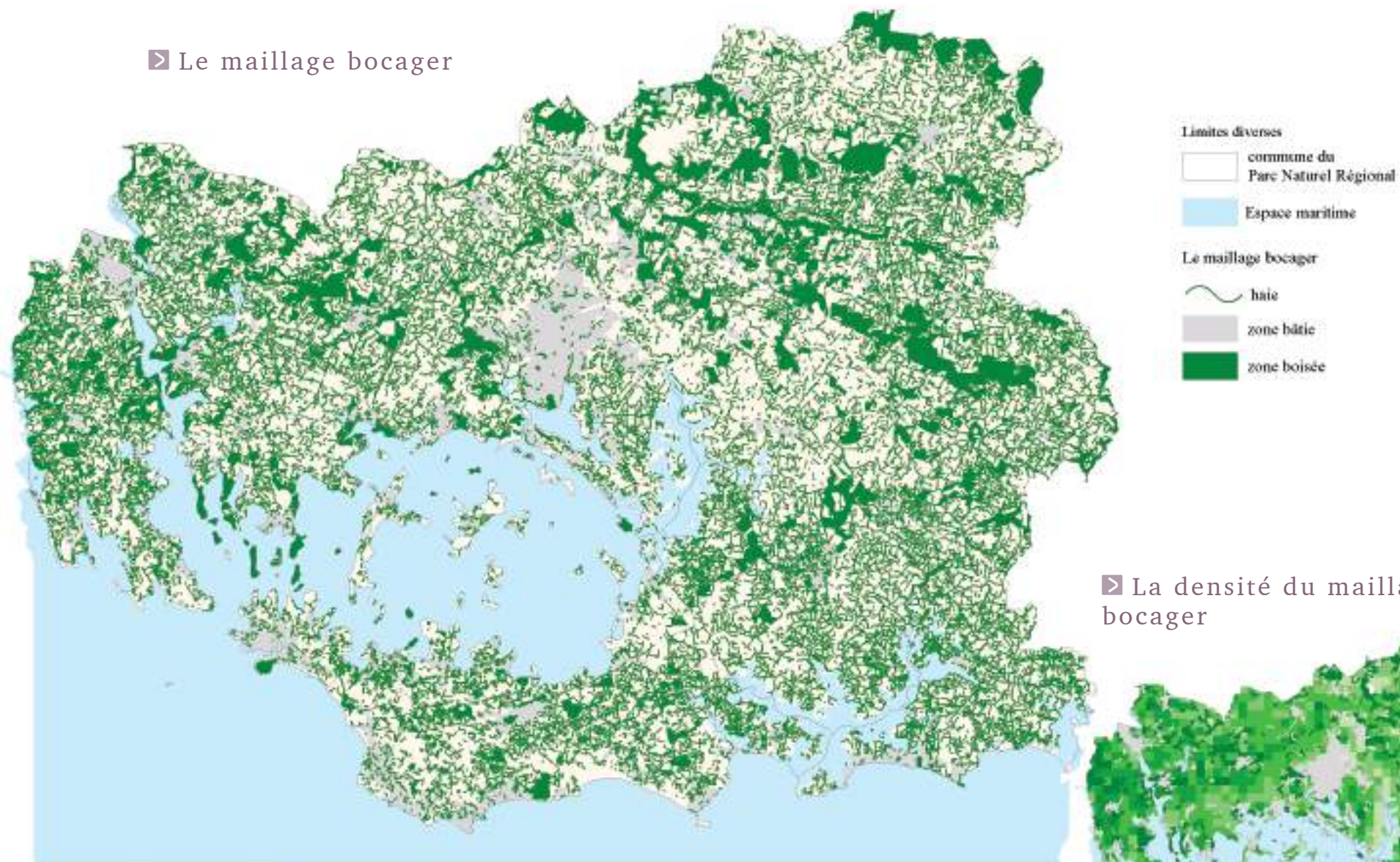
L'étude de la connectivité peut se traduire par la recherche de zones de plus grande perméabilité. L'identification d'un réseau de corridors permet alors de mettre en évidence la structuration d'un territoire, notamment vis-à-vis de secteurs sensibles.

Lors de cette analyse portant sur l'identification d'un réseau de corridors écologiques potentiels, la connectivité structurelle est uniquement prise en compte, à travers l'organisation spatiale de la mosaïque de milieux.

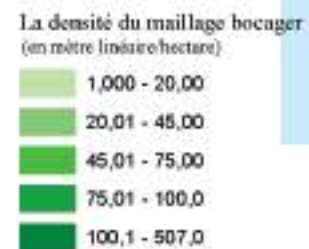
Actuellement, il n'existe pas de méthodologie de référence permettant de mettre en évidence les corridors écologiques sur un territoire donné, bien que cette notion soit couramment employée dans différents contextes et que différents modèles aient été développés.

La méthodologie développée pour l'identification des corridors éco-

▸ Le maillage bocager



▸ La densité du maillage bocager



Source : BD carto IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

logiques sur le territoire s'apparente aux modèles basés sur les propriétés structurelles du paysage, puisque l'on s'est intéressé :

- À l'identification des « patrons spatiaux », c'est-à-dire des trames, qui vont contrôler les flux,
- À l'effet de la structure paysagère,
- À l'estimation d'une probabilité de passage entre des milieux.

Il a été choisi de travailler, dans un premier temps, à l'échelle du 100 000ème, c'est-à-dire à une échelle infra-régionale, permettant de distinguer les unités et sous-unités du paysage : la cartographie des milieux naturels et la cartographie de la densité du maillage bocager, déterminée à partir d'un quadrillage de maille de 500 par 500 mètres, sont les supports de référence utilisés.

Une précision de ces corridors potentiels a ensuite été effectuée à l'échelle du 25 000ème, c'est-à-dire à une échelle locale, où les éléments du paysage sont perceptibles (haies, parcelles...). La cartographie détaillée du maillage bocager a alors été utilisée, en complément.

Quatre grands types de corridors ont été déterminés : les corridors liés aux fonds de vallée, les corridors en milieux tidaux, les corridors en milieux boisés et les corridors en milieux bocagers. Chacun de ces quatre corridors est composé de différents milieux avec des fonctionnalités différentes, mais leurs intérêts résident dans la mise en évidence du « réseau ».

Les « corridors liés aux fonds de vallées » regroupent une mosaïque de milieux tels que les cours d'eau et les milieux connexes qui leurs sont liés (ripisylves, boisements rivulaires, prairies humides, plans d'eau ...). Ils sont différenciés des « corridors tidaux » que l'on va retrouver en aval, dans des systèmes plus ouverts où l'influence marine est déterminante. Les « corridors en milieux boisés » recourent tous les types de boisements, ainsi que les différents stades de fourrés et les landes : ils forment des ensembles de « coulées vertes », en systèmes plutôt fermés. Les « corridors en milieu bocager » s'appuient sur le maillage bocager, où la haie est considérée comme l'élément structurant du réseau.

> Les corridors fragilisés

Une analyse plus fine a été réalisée pour mettre en évidence des corridors fragilisés, qui peuvent parfois correspondre aux termes « coupure verte » ou « coupure d'urbanisation » utilisés dans le domaine de l'urbanisme. Il s'agit d'un regard aiguisé sur le territoire, où la pression d'urbanisation est la plus forte, notamment tout autour de la frange littorale.

L'enjeu est de conserver absolument les continuités écologiques entre l'espace terrestre et l'espace maritime à travers la mosaïque de milieux de l'imbrication terre mer.

Les corridors fragilisés se caractérisent en des :

- espaces de continuité pincés par l'urbanisation
- espaces de continuité perturbés par des infrastructures ou par les aménagements connexes à ces infrastructures : nivellement, remblaiement, déboisement, drainage...

> Les enjeux liés au patrimoine naturel

• Limiter le risque de mutation des espaces naturels d'intérêt non gérés

l'évolution naturelle des milieux en l'absence de gestion ou du fait de l'abandon de certaines pratiques, comme par exemple l'abandon des marais endigués, constitue une des menaces identifiées sur le territoire dans le maintien des milieux naturels. C'est notamment le départ en friche puis le boisement de nombreuses parcelles de landes ou agricoles, le comblement des zones humides.

• Limiter la banalisation globale des espaces naturels suite à l'évolution des pratiques culturelles ou à une gestion inadaptée

l'évolution des pratiques culturelles ou de certaines modalités de gestion a tendu vers une banalisation générale des espaces ; on peut citer notamment :

- La transformation des prairies humides en cultures, l'arrachage des vergers... mais également l'utilisation des produits phytosanitaires, l'abattage systématique des vieux arbres.

- L'entretien inadapté de certains milieux : recalibrage des cours d'eau, endiguement, entretien des emprises des infrastructures limitant le potentiel écologique....

- La pollution des eaux, chimique en premier lieu, mais également physique avec l'apport important de matières en suspension par la non maîtrise des eaux de ruissellement. Cette pollution entraîne une dégradation des habitats et de la richesse biologique mais peut également affecter les activités économiques situées en aval comme l'ostréiculture.

• Compléter la connaissance riche mais inégale des milieux naturels, de la flore et de la faune du territoire et la diffuser

La connaissance du patrimoine naturel, bien que parfois conséquente en certains sites, reste incomplète car souvent focalisée sur certains milieux principalement situés sur le pourtour du Golfe, ou sur certains groupes faunistiques : mammifères, oiseaux... La méconnaissance est quasi-totale pour notamment les Champignons, les Papillons ou encore certaines familles d'insectes.

Par ailleurs, il n'existe pas véritablement de suivi, or certains milieux évoluent rapidement et demanderaient une réactualisation régulière de leurs inventaires.

La diffusion est restreinte, uniquement réalisée lors de demande d'expertise. Une certaine forme de rétention des connaissances existe sur le territoire, dans une optique de préservation. Mais cette rétention est parfois préjudiciable, notamment lorsque ces informations ne sont pas diffusées au niveau des communes.

• Maintenir le patrimoine naturel face au développement du territoire

Un des principaux enjeux de ce territoire est le morcellement des espaces naturels et la remise en cause des continuités écologiques.


Le développement urbain et l'aménagement du territoire au cours de ces dernières années se sont traduits par :

- La fermeture des lisières par l'urbanisation et la présence d'équipements de loisirs, de clôtures... limitant l'accès aux

▸ Les corridors écologiques



Limites diverses

 commune du Parc Naturel Régional

 Espace maritime

 zone bâtie


Les corridors écologiques

 corridor écologique en milieu bocager

 corridor écologique lié à une vallée

 corridor écologique en milieu tidal

 corridor écologique en milieu boisé

 corridor écologique fragilisé



Source : BD carto IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

corridors écologiques et au reste du réseau naturel.

• Le morcellement et le cloisonnement des ensembles naturels par des infrastructures et du mitage urbain.

En dehors des sites protégés, l'urbanisation, notamment proche du littoral, peut être à l'origine de la disparition de milieux d'intérêt.

La pression due à la fréquentation augmente, notamment en période estivale, entraînant la dégradation de certains milieux fragiles par piétinement et érosion... ainsi qu'un dérangement de la faune, en certaines périodes critiques.

• Prendre en compte des grandes unités naturelles rétro-littorales dans l'aménagement et le développement du territoire

La vision du Golfe du Morbihan est souvent limitée à la frange littorale et il est généralement fait abstraction de la vision de l'ensemble du territoire, notamment du bassin versant comme facteur influençant l'évolution du Golfe. Si actuellement les problèmes de qualité d'eau appuie dans ce sens, cette vision n'est pas encore vraiment adoptée pour la fonctionnalité du maillage de milieux naturels. La vision parcellaire du Golfe se limite souvent au périmètre strictement littoral, alors que la fonctionnalité biologique et humaine est à l'échelle du bassin versant et du bassin de vie.

Les enjeux en termes de maintien du patrimoine naturel du territoire se placent à plusieurs niveaux dans :

• **Le devenir de la trame naturelle face aux pressions de développement :** l'urbanisation du territoire, le développement des infrastructures se sont traduits par une première fragilisation du patrimoine naturel et de sa fonctionnalité. La poussée du développement de l'agglomération de Vannes peut remettre en cause cet équilibre déjà fragilisé, si celui-ci est réalisé de manière déraisonnée.

• **La gestion des espaces en déprise**

• **La gestion durable des espaces naturels :** le maintien de la qualité et de la diversité du patrimoine naturel passe par une gestion durable des espaces, dans un souci de fonctionnalité écologique à l'échelle du territoire, et non dans une vision ponctuelle à l'échelle de sites isolés.

10 ▣ LE PAYSAGE

> Une séquence unique sur le littoral de Bretagne

> Un «concentré de paysage»

Le Golfe du Morbihan offre une grande diversité de paysages et de milieux naturels; on pourrait même le qualifier de patchwork ou de mosaïque des séquences de paysage que l'on rencontre sur la région Bretagne (rias, côtes basses, plages, roches, îles, vases, ...)

> Un paysage et des usages mouvants...

l'action des marées étant spectaculaire dans le Golfe, ce sont tous les paysages et les activités qui s'animent avec le flux et le reflux. A marée basse, ce sont de formidables étendues d'estran qui sont découvertes : une terre aux motifs marins. La pêche, l'ostréiculture, la plaisance, la saliculture... sont autant d'activités qui doivent composer avec le balancement rythmique des marées.

> Un patrimoine de mer ?

Les activités nécessitant la proximité du littoral ont façonné les paysages du Golfe (marais salants, quais ostréicoles, ports de pêche, moulins à marées ...). Les traces de ces activités entre terre et mer constituent une identité et un patrimoine propres au Golfe. Ces constructions sur la mer sont le plus souvent au contact de milieux naturels remarquables. Le patrimoine maritime du Golfe est singulier et riche d'enseignements.

> Terre de mégalithes

Les sites mégalithiques sont nombreux en Bretagne. La densité et la configuration des sites dans le Golfe deviennent un médium

de lecture et de découverte des paysages. Dans la continuité des célèbres alignements de Carnac tout proches, certains sites du Golfe comme la Table des Marchands, le cairn de Gavrinis, ou le Cromlech d'Er Lannic sont devenus fort célèbres et quasiment des symboles du Golfe.

> Méditerranée Bretonne ?

La baie fermée du Golfe protège un paysage particulier comparé aux rivages linéaires de Bretagne. Le climat qui règne ici permet le développement d'une végétation que l'on a l'habitude d'assimiler au sud (Figuiers, Mimosas, Camélias, certains conifères, ...). Ces multiples influences peuvent donner aux paysages du Golfe certains airs de «Méditerranée Bretonne».

> Un milieu naturel d'exception à l'échelle européenne ...

Le Golfe synthétise la rencontre qui peut être faite entre la mer, les rivières, des plages, le bocage et la pinède. Le découpage extraordinaire des côtes, le véritable semis d'îles et d'îlots, la nature des espaces du rétro-littoral abritent de nombreux écosystèmes, dont certains font l'objet de protections internationales. La slikke et le schorre du Golfe attirent une très grande quantité d'espèces d'oiseaux (migrateurs ou non) pour des périodes plus ou moins longues.

> ... sur terre comme en mer !

Les écosystèmes marins du Golfe sont très remarquables et font l'objet d'inventaires (*Zostera marina*, *Zostera noltii*, Hippocampe, ...). Tout comme les paysages terrestres, les paysages sous marins offrent une mosaïque de «visages» pouvant aller des fonds vaseux aux fonds rocheux en passant par les tombants et autres anfractuosités. Il en découle une richesse biologique très importante, avec la présence d'espèces remarquables à l'échelle régionale.

| Plantes vasculaires | Golfe du Morbihan | Morbihan | Bretagne | % Golfe du Morbihan/Morbihan | % Golfe du Morbihan/Bretagne |
|-------------------------------|-------------------|----------|----------|------------------------------|------------------------------|
| Espèces protégées européennes | 3 | 10 | 12 | 30 | 25 |
| Espèces protégées nationales | 20 | 39 | 56 | 51 | 36 |
| Espèces protégées régionales | 24 | 48 | 72 | 50 | 33 |
| listes rouges armoricaines | 141 | 232 | 334 | 61 | 42 |
| Espèces totales | 1083 | 1415 | 1664 | 77 | 65 |

| Vertébrés | Golfe du Morbihan | Bretagne | % Golfe du Morbihan/Bretagne |
|--------------------------------|-------------------|----------|------------------------------|
| Mammifères | 57 | 72 | 79 |
| Mammifères marins | 8 | 25 | 32 |
| Oiseaux régulièrement observés | 225 | 263 | 86 |
| oiseaux nicheurs | 125 | 173 | 72 |
| Reptiles | 6 | 10 | 60 |
| Amphibiens | 10 | 15 | 67 |
| Poissons continentaux | 29 | 36 | 81 |
| Invertébrés | | | |
| Odonates | 36 | 54 | 67 |

La récente exploration scientifique des fonds marins du Golfe a révélé l'extraordinaire richesse des milieux sous-marins et des espèces rencontrées.

> Une entité géographique cohérente

Si aujourd'hui les regards se concentrent sur le plan d'eau du Golfe (paysages et activités), l'entité géographique complète n'est pas souvent prise en compte. Le plan d'eau est le cœur d'un dispositif plus large qui va de la pleine mer aux premiers reliefs des landes de Lanvaux. Le fil de l'eau depuis les hauteurs jusqu'aux rivières puis dans la petite mer... jusqu'à l'océan témoigne de ce dialogue entre des milieux différents mais pourtant bien interdépendants. Le Golfe est une chaîne de milieux remarquables. Ce territoire permet de lire et de faire comprendre ces liaisons de vie.

> Lieu de passions ...

Au fil des siècles et des modes, tour à tour aimé ou détesté, le Golfe n'a jamais laissé insensibles les peintres, poètes, écrivains, ... et tous ceux qui s'en sont approchés. La puissance évocatrice de ces paysages mouvants est source d'inspiration forte et continue pour les artistes et les visiteurs du Golfe.

> Une logique de territoire

> Les paysages du Golfe

Le territoire du Golfe est constitué d'une mosaïque de paysages bien différents en interaction les uns avec les autres. Depuis les îlots du plan d'eau, jusqu'aux sommets du Golfe, les landes de Lanvaux, aux cours d'eau qui pénètrent vers l'intérieur, aux pôles urbains... La manière d'aborder les problématiques ne pourra être la même dans les différents secteurs du Golfe du Morbihan.

> Le périmètre du projet de Parc

Le périmètre du projet de Parc est plus un périmètre de perception géographique et sensible et d'usage des paysages, qu'un périmètre purement administratif. L'empreinte maritime du plan d'eau, sa végétation, ses reliefs, ses lumières, les activités qui s'y développent marquent l'appartenance à un même «pays», un système complexe et unique dont le Golfe maritime est le cœur.

> Les entités de paysage

Les entités de paysages correspondent à des territoires aux caractéristiques semblables. Cet assemblage permet de mettre en place des outils d'analyse et ensuite d'orientation pour répondre à des problématiques, suivre des évolutions communes.

Ce découpage n'est pas «à la parcelle» et ne doit pas être lu comme autant de frontières contraignantes. C'est une vision de multiples critères (naturels et anthropiques). Ce découpage du territoire permet donc de restituer des ambiances, des histoires, des occupations du territoire et des relations au plan d'eau du Golfe très différentes.

Le Parc Naturel Régional doit devenir un outil de vision de ce territoire à la manière d'un observatoire des paysages et de vie dans le Golfe, afin de pouvoir apporter des solutions concrètes et durables pour l'ensemble de cette entité.

> Le paysage dans le périmètre du projet de Parc

> Le pays du Golfe

Jusqu'où se sent-on proche du Golfe ?

Quel est le périmètre d'influence du plan d'eau qui a donné son nom au département ?

L'attraction forte des rives du Golfe et de l'Océan a créé un déséquilibre fort dans les usages du territoire, gommant les interactions géographiques, physiques et de certains usages avec l'«arrière pays».

> Vers l'«arrière pays»

Il existe des relations visuelles et géographiques fortes entre le plan d'eau du Golfe et des territoires plus en recul qui n'ont pas été toujours pris en compte.

Les premières «marches» des monts de Lanvaux offrent des points de vue remarquables en belvédère sur le Golfe, permettant d'appréhender la géographie et la spécificité du Golfe.

Le réseau des eaux du territoire du Golfe forme un maillage continu depuis l'arrière pays jusque dans le plan d'eau. Ces liens sont donc tout aussi bien visuels que physiques.

> «Découvrez-le d'abord de loin...»

Jusqu'où se fait l'onde de marée ?

Cette limite dépasse bien sûr les seuls estrans du Golfe. L'onde de marée fait basculer les paysages et les activités du Golfe. C'est tout le territoire qui est en mouvement, jusqu'aux sommets du Golfe.

> Le Golfe en 11 secteurs

> Entité 1 : L'entrée du Golfe

Une porte d'entrée entre l'Océan et «la Petite Mer»

Cette entité contient tous les contrastes les plus forts de ce territoire maritime : des courants très violents et un marnage important, une topographie et des altitudes plus marquées que partout ailleurs au bord du plan d'eau, des côtes et des îlots boisés (devenus emblématiques des paysages du Golfe)... Ce paysage sous l'influence directe de l'Océan, attire à lui depuis des temps lointains les activités et la fréquentation sur ses rives : concentration méga-

▣ Les entités paysagères



Source : BD carto IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

lithique exceptionnelle au Néolithique, c'est aujourd'hui un paysage marqué par le développement balnéaire et les activités nautiques. Une très forte concentration des activités ostréicoles sur les estrans cohabite avec les activités de loisirs (cf. fiche zoom «entité paysagère 1 - Entrée du Golfe»).

> Entité 2 : Le bassin central

Entre deux mers : un paysage de transition

La découpe du trait de côte produit de nombreuses anses et petites mers intérieures au contact avec les étangs rétro-littoraux. On a parfois du mal à reconnaître où sont les îles et où est la côte !

Les reliefs s'adoucent peu à peu mais sont toujours soulignés par la végétation (landes relictuelles et alignements de Cyprès centenaires...). Les boisements de persistants rencontrent le bocage qui borde traditionnellement les estrans. Certaines parcelles sont encore cultivées au bord de l'eau, témoins des paysages grand ouverts du siècle dernier.

Cet espace maritime est très convoité (ostréiculteurs, plaisanciers, ...) et le trait de côte fréquenté (cf. fiche zoom «entité paysagère 2 - le bassin central»).

> Entité 3 : Le fond du Golfe

Les vasières du Golfe

Au fond du Golfe, la topographie devient très plane. Les grandes vasières découvrent à marée basse. Le trait de côte est «mouvant», entre marais, estrans, roches et champs bordant l'eau. La découpe originelle du rivage a été lissée par l'édification de nombreux marais salants, dont un est à nouveau en activité aujourd'hui. La végétation mêle les feuillus des grands parcs de châteaux et les persistants (cyprès, pins maritimes, chênes verts ...), sur la côte comme sur les îles.

L'urbanisation est concentrée autour des bourgs existants, visibles depuis la mer, derrière des écrans d'arbres (cf. fiche zoom «entité paysagère 3 - le fond du Golfe»).

> Entité 4 : Rivière de Noyal

Entre campagne et «nature sauvage»

La marée haute transforme la rivière de Noyal en une véritable petite mer venant border les champs littoraux.

Les altitudes, souvent inférieures à 3 mètres, permettent une grande ouverture visuelle et des horizons lointains (les landes de Lanvaux à plus de 15 km sont le fond de scène des paysages de la Rivière de Noyal). L'absence de boisements appuie encore davantage cette grande ouverture sur le paysage lointain. L'urbanisation est «dispersée» en hameaux-fermes sur les promontoires.

Cette partie du Golfe est peu fréquentée par les bateaux tant elle est assujettie aux marées, comme une impasse campagnarde en mer.

La dissymétrie entre les rives est très marquée : la rive sinagote est fortement découpée et abrite de nombreux anciens marais salants devenus réserves ornithologiques (cf. entité paysagère 4 - Rivière de Noyal»).

> Entité 5 : Rivière d'Auray

Ni mer, ni rivière : une séquence unique dans le Golfe

Passé Fort-Espagnol, les rives abruptes se resserrent de part et d'autre de la rivière. Cette topographie est rehaussée par la végétation, qui, à mesure que l'on remonte la rivière vers Auray, présente de plus en plus de feuillus au détriment des conifères. La navigation et l'accès aux ports de la rivière sont contraints pas le rythme des marées.

Les grandes demeures le long de la rivière ainsi que les concessions ostréicoles rendent le trait de côte difficilement accessible. Seuls les terre-pleins ostréicoles, patrimoine de mer remarquable, permettent une promenade à quai. L'urbanisation est encore très limitée, la plupart du temps sous la forme de hameaux dispersés sur un territoire agricole préservé, entre de grandes propriétés.

Le petit port du Bono comme le port de Saint Goustan (Auray) ont préservé leur caractère traditionnel et sont des lieux fréquentés

qui s'inscrivent dans des sites exceptionnels que sont les rivières d'Auray et du Bono (cf. fiche zoom «entité paysagère 5 - Rivière d'Auray»).

> Entité 6 : Rivière de Pénerf

Une rivière en pleine mer

Passé le barrage de roches du goulet d'entrée de la rivière, où plages et bocage se rencontrent, on entre dans un territoire d'eaux dont le maillage remonte très loin en terre. Les altitudes sont faibles et les boisements inexistant, on est donc souvent en situation de co-visibilité.

Ce territoire semble être resté à l'écart des grandes mutations du secteur tant les vocations agricole et ostréicole sont restées actives et tant l'accessibilité aux rives de la rivière est difficile. Les prairies d'eau et de terre ne se distinguent par endroits que par leur teinte (cf. fiche zoom «entité paysagère 6 - Rivière de Pénerf»).

> Entité 7 : La campagne des rus

Entre mer et monts : l'ascension des reliefs du Golfe

Sur ces premiers reliefs du territoire, l'omniprésence de l'eau se fait sentir à tout moment : de vallées en vallées, toutes les eaux se rassemblent et convergent vers le plan d'eau. Des percées vers le Golfe offrent des vues pittoresques de grande qualité, tout comme les vues intérieures, quand le regard suit le trajet de la ripsylve le long des vallées. Les reliefs sont rehaussés de boisements et de landes.

Les hameaux sont encore préservés et s'inscrivent dans une campagne variée et de belle qualité où le patrimoine architectural vernaculaire est toujours présent. C'est l'eau sous toutes ses formes qui dessine cette entité du Golfe (cf. fiche zoom «entité paysagère 7 - la campagne des rus»).



> Entité 8 : Les balcons du Golfe

Le Golfe en vues cavalières

Balcon ou belvédère, les reliefs des Monts de Lanvaux offrent des vues sur le plan d'eau du Golfe et des situations exceptionnelles. Depuis le cœur du Golfe, les reliefs des contre-forts de Lanvaux apparaissent toujours en fond de scène. A l'inverse, depuis les balcons du Golfe, le scintillement et les éléments marquants du plan d'eau (silhouette des îles, entrée du Golfe, boisements...) se reconnaissent de loin.

A l'approche du Parc, la vue sur le Golfe depuis la route est le premier contact avec la petite mer et nous signale son approche. Cette vue, célèbre et emblématique, marque physiquement l'entrée sur le territoire du Parc (cf. fiche zoom «entité paysagère 8 - les balcons du Golfe»).

> Entité 9 : Campagne de transition

Un bocage de transition fragilisé

Ce secteur du Golfe à dominante agricole opère une transition importante entre les paysages du Golfe et l'arrière-pays. Ce bocage est cerné par les périphéries des deux grands centres urbains du Golfe, Vannes et Auray, et le cortège de zones d'activités qui les accompagnent et qui tendent à se développer toujours plus. La RN 165 traverse cette entité, créant un barrage difficilement franchissable autrement que par les grands axes routiers. La pression urbaine est forte et fragilise davantage ces espaces de transition (cf. fiche zoom «entité paysagère 9 - campagne entre Golfe et arrière-pays»).

> Entité 10 : Les centres urbains

Vannes et Auray

Vannes et Auray sont les deux principaux centres urbains du Golfe. Ces deux villes de renom ont toutes deux un noyau patrimonial de très grande qualité et se sont déployées sur des sites exceptionnels (ports installés sur les chenaux des rivières principales du Golfe). La croissance continue de ces deux pôles urbains et les nou-

veaux usages qui se sont déployés en périphérie amènent aujourd'hui à se poser des questions en termes de qualité, de fonctionnalité et d'identité... : les entrées de ville, le contact et les limites avec les espaces naturels, la qualité architecturale et patrimoniale de certains ensembles, la qualité et la fonctionnalité des espaces publics de la ville, le mode de croissance future à envisager tout en conservant et en révélant ce qui fait leur qualité ... (cf. fiche zoom «entité paysagère 10 - les grands centres urbains»)

> Entité 11 : Littoral Atlantique

Des pratiques tournées vers les horizons infinis de l'Océan

Directement exposées aux vents et aux embruns du large, battues pas les vagues, les pointes rocheuses alternent avec les anses qui abritent les longues plages de sable. Les pratiques, la végétation et le mode d'habiter diffèrent de la vie intérieure du Golfe. Le littoral Atlantique abrite les grands ports de plaisance et quelques ports traditionnels plus modestes. La pression urbaine est forte et l'afflux touristique saisonnier transforme le pays pour une courte saison estivale. Les marais rétro-littoraux et les cordons dunaires sont des sites d'exception fragiles en contact avec la grande mer (cf. fiche zoom «entité paysagère 11 - Littoral Océan Atlantique»).

> Les enjeux pour le paysage

Jusqu'à une période récente, les préoccupations liées au paysage et au cadre de vie ainsi qu'à la préservation du patrimoine (naturel ou construit), se faisaient à l'échelle communale, sans vision globale des problématiques. Le regard porté sur les paysages dynamiques du Golfe du Morbihan permet de révéler des enjeux pour la préservation des paysages caractéristiques, exceptionnels et sensibles, ainsi que pour la qualité de vie que l'on peut y trouver.

> De grands enjeux pour 11 entités de paysage

Les différents enjeux révélés au travers des zooms d'étude repré-

sentatifs, se dégagent tel un dénominateur commun pour les 11 entités de paysage du Golfe du Morbihan et traduisent les préoccupations du territoire.

- Préserver les éléments emblématiques des paysages du Golfe et respecter la vocation des lieux et les sites sensibles lors des aménagements.

Le maintien d'espaces ouverts, par la permanence de la trame agricole et par la conservation des vues sur le plan d'eau, est un garant des paysages du Golfe. Ainsi, les relations qu'entretiennent les sites mégalithiques (entité 1) avec le grand paysage, l'agriculture en bord d'estran, et les fenêtres visuelles depuis et sur les îles et les rivières, sont à maintenir ou à retrouver quand cela est possible (entité 2 et 6).

De nombreuses situations de belvédère sur le Golfe et sur les vallées existent et sont à mettre en valeur (entité 8).

C'est le jeu constant entre des horizons proches et des horizons lointains qui constituent ce paysage, depuis la terre vers la mer comme depuis la mer vers la terre.

La co-visibilité et le mitage ont un impact majeur sur le trait de côte et sur les coteaux des premiers reliefs du territoire (entité 5). Le principe de co-visibilité est aussi à prendre en compte dans les vallées intérieures dans les entités de campagne.

La vigilance dans les documents d'urbanisme sur la destination des sols, en particulier dans ces cônes de vue (entité 8), permet de veiller à l'impact paysager de certains aménagements.

La façade maritime (entité 1) doit conserver son caractère identitaire ainsi que sa gradation végétale existante, avec notamment le renouvellement et la préservation des alignements remarquables littoraux (entité 2 et 11).

L'ostréiculture, comme les différentes activités nécessitant la proximité directe de la mer, doit prendre en compte la cohérence de la façade maritime du Golfe. L'usage ostréicole et agricole des sols, ainsi que les milieux remarquables sont à préserver durablement. La cohabitation avec les activités nautiques et de tourisme doit respecter les typologies et les paysages des différentes entités.

Sont à mettre en place, d'une part une approche qualitative pour



une bonne gestion des haies bocagères, dont le maillage est une richesse du Golfe du Morbihan, d'autre part des modes de gestion pour la préservation des landes, qui tendent à devenir des boisements et participent à la fermeture des paysages des plus hauts reliefs du Golfe.

La restauration et la gestion des espaces et des sites à valeur patrimoniale doivent se concevoir dans une logique de mise en réseau de ces éléments. Ces sites sont très présents sur le territoire et leur valorisation passe par la protection élargie des sites patrimoniaux dans leur relation avec le paysage.

• **Sensibiliser à la dynamique des paysages**

La réflexion sur les paysages du Golfe ne doit pas être affaire de spécialistes, mais bien une vision et un projet communs. Si l'observation de la faune par le grand public est déjà une préoccupation forte, la communication et l'éveil aux problématiques paysagères et environnementales doivent devenir un enjeu majeur de ce territoire.

Rendre accessible la mémoire des paysages du Golfe, de la vie des habitants et des travailleurs qui ont façonné en partie ces paysages s'avère une démarche fructueuse pour commencer à sensibiliser.

C'est en développant la connaissance sur les paysages du Golfe, que se forgera une culture partagée prenant en compte les dynamiques végétales à toutes les échelles, du jardin au grand paysage.

• **Valoriser la rencontre entre les paysages et les usages du territoire**

La transition entre paysage naturel et paysage urbain (lieux de vie et de travail), mérite une prise en compte des saisons, de la richesse écologique, des maillages pour requalifier l'existant, et créer et garantir un cadre de vie de qualité à long terme.

L'interdépendance entre richesse écologique, maillages naturels et paysages justifie de porter une attention accrue aux structures végétales au cours des études et procédures de remembrement (entité 3), de préserver la richesse écologique des fonds de rivière (entité 5), et de respecter le maillage des zones humides jusqu'aux marais littoraux (entité 11) notamment.

Les typologies du bâti, qui font la qualité des villages (entité 7),

sont à retrouver dans les extensions urbaines. Le respect des sites exige de maîtriser l'urbanisation, notamment sur les pointes boisées et du littoral, de développer en épaisseur des bourgs, tout en conservant le caractère paisible des fonds d'anse, et d'infléchir fortement les développements linéaires le long des routes (entité 1, 6 et 9).

Le "paysage de rue" et le traitement végétal des haies de jardins et des espaces publics ont un impact très fort sur la perception des paysages urbanisés du Golfe, et apparaissent donc comme un enjeu majeur du paysage, sur lequel il faudra initier des politiques de gestion et de conseil, ainsi qu'une dynamique de projets.

En ville, l'enjeu est aussi de mettre en réseau le patrimoine naturel et les éléments intéressants du patrimoine construit. Accueillir les habitants dans un cadre urbain de qualité, c'est également donner une qualité esthétique aux zones d'activités et aux axes d'entrée de ville par la terre comme par la mer. Les zones d'activités qui banalisent et dégradent certains sites du Golfe sont à requalifier en veillant à leur bonne intégration dans le paysage. La transition avec les espaces naturels, comme avec le bocage ou les villages, est un enjeu majeur, tout comme la traduction des principes de développement durable et de haute qualité environnementale défendus par le Parc.

La saisonnalité des activités liées au tourisme qui se déploient sur le littoral ne doivent pas dégrader les paysages durablement. Les infrastructures touristiques doivent être autant que possible éphémères et démontables, sans préjudice pour le milieu naturel.

Un réseau routier qualitatif permet de préserver et mettre en valeur les relations entre le système de routes et les paysages traversés. Une «écologie des routes» doit mieux prendre en compte le cycle de vie de la faune et de la flore qui bordent les axes routiers. Ces grands enjeux dessinent les défis à relever pour préserver et créer des paysages dignes du Golfe du Morbihan, et se déclinent au sein de chacune des 11 entités de paysage.

11 ► L'EAU : PATRIMOINE UNIVERSEL

La question de l'eau, source de biens vitaux et de services précieux à tous les hommes, se révèle un des grands défis de ce nouveau siècle pour notre planète. Chacun de ses habitants a des droits et des devoirs envers l'eau. Garantir à chacun un accès à une eau de qualité exige de préserver durablement cette ressource.

> L'eau dans le territoire

> L'hydrodynamisme du Golfe du Morbihan

Le Golfe du Morbihan se trouve hors de la circulation océanique générale, car ce bassin intérieur est protégé des houles océaniques par la Presqu'île de Quiberon et est bordé par la barrière des hauts fonds et les îles du Mor Braz (Houat, Hoëdic, Belle-Ile). De ce fait, les principaux courants affectant le Golfe sont les courants de marée (flot et jusant) qui se renversent quatre fois par jour. Par le goulet de Port-Navalo, le Golfe du Morbihan est en relation avec le Mor-Braz qui est placé sous la double influence des panaches fluviaux de la Vilaine, de la Loire et des eaux atlantiques.

Les volumes entrants dans le Golfe sont de l'ordre de 200 millions de m³ d'eau douce par an et de 200 à 400 millions de m³ d'eau de mer par marée selon l'alternance vives eaux- mortes eaux. En période de crue hivernale, le rapport eau douce / eau de mer est ainsi de 1 pour 1 000.

La réalisation d'un modèle hydrodynamique a permis d'estimer le taux de renouvellement du Golfe du Morbihan (par les eaux de l'Atlantique) qui, au bout de 10 marées (5 jours), atteint respectivement 60%, 41% et 30% en vive eau, marée moyenne et morte eau. Le renouvellement est plus rapide dans la partie occidentale que dans la partie orientale.

La puissance des courants de marée, liée à l'étroitesse du goulet,

▣ Le réseau hydrographique et les bassins versants



Source : BD Carto IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

et à l’empreinte des vallées profondes (-20 à -25 m) des anciennes rivières ennoyées, sont les facteurs prépondérants de l’hydrodynamisme du Golfe du Morbihan.

Les courants de marée accroissent leur puissance dans les passes étroites. A l’entrée du Golfe, le courant atteint 3,5 noeuds au flot des marées montantes et 4,1 noeuds durant le jusant. Entre l’île Berder et l’île de la Jument, la vitesse est de 8,1 noeuds en flot et 9,1 noeuds en jusant. Dans la Rivière d’Auray, entre la Pointe du Blair et Huernic, les courants atteignent 4 noeuds. L’île aux Moines dans sa partie ouest et sud oriente la direction et la vitesse des courants. Ils s’amoindrissent dans la partie orientale du Golfe et déposent les particules les plus fines de sédiments, sous forme de vases.

Le Golfe du Morbihan et sa façade atlantique sont soumis à une érosion côtière importante, dont les causes ont aussi bien naturelles qu’anthropiques.

> L’hydrographie

De par son organisation particulière, le territoire du Parc se caractérise par la présence de petits bassins versants en proximité immédiate de la frange côtière. De ce fait, la problématique de la qualité de la ressource en eau et la gestion intégrée de la zone côtière sont étroitement imbriquées : de nombreuses activités primaires tant sur le littoral que sur terre sont étroitement interdépendantes.

Le réseau hydrographique du territoire présente un chevelu dense. Il se compose de :

- deux principaux bassins versants (BV) : le Golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf
- trois bassins côtiers : La Baie de Quiberon, la Presqu’île de Rhuys Ouest-atlantique et la Presqu’île de Rhuys Est-atlantique
- d’une partie du bassin de l’Arz, et du Saint Eloi.

Les cours d’eau ont forgé la topographie du territoire. En amont, les

vallées sont encaissées et caractérisées par la présence de prairies et boisements humides. En aval, chaque cours d’eau se termine par un estuaire dont l’exutoire est le Golfe du Morbihan, exceptée la rivière de Pénerf qui termine sa course dans l’Océan Atlantique. Ce chevelu dense et ces zones humides forment un maillage associé aux boisements, landes et bocage qui singularisent notre territoire et en font sa richesse et sa diversité biologique. On peut noter une autre particularité : le changement de toponymie selon les communes traversées. De plus leur estuaire porte un nom différent du cours d’eau principal.

Par exemple, le Liziec porte aussi le nom de Condat et finit par la Rivière de Noyal... On peut supposer que cette particularité révèle l’importance de l’eau tant en terme de patrimoine naturel que culturel.

La longueur totale des cours d’eau principaux et affluents est de 555 Km (en ne comptant que la partie du Loch incluse dans le territoire, puisque celui-ci mesure intégralement 816 Km), et celle des estuaires et étiers est de 174 Km (cf. fiche zoom «hydrographie des bassins versants»).

> Un maillage de prairies et boisements humides

Les zones humides contribuent à la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau grâce à leur pouvoir épurateur et à leur capacité de soutien des étiages. Elles jouent un rôle déterminant pour la préservation de la qualité de l’eau de surface et souterraine. Ce rôle est un enjeu socio-économique majeur, puisque préserver la ressource dès l’amont permet d’éviter des traitements pour rendre l’eau potable de plus en plus coûteux.

Les fonctions hydrologiques des zones humides, semblables à une «éponge», permettent de retenir l’eau tout au long du bassin versant. Les volumes d’eau à l’aval sont moins importants, les crues sont moins conséquentes et les risques d’inondations sont amoindris.

Un travail d’identification des zones humides a permis d’en recenser plus de 3 000 hectares en 2003. Les prairies humides représentent les zones humides les plus présentes (en nombre et en superficie)

sur les différents bassins versants du territoire, principalement en bordure de cours d’eau. Mais un certain nombre d’entre elles ont été dégradées par une conversion des prairies humides naturelles en espaces cultivés, principalement pour la culture du maïs. On rencontre également des secteurs de boisements humides, principalement rivulaires ou encore quelques parcelles à tendance tourbeuse (cf paragraphe milieux naturels et les fiches zooms «les mares et les zones humides» et «le maillage des zones humides»).

> Le maillage bocager

Le maillage bocager est un élément important à considérer quant à la ressource en eau. En effet, les haies et les systèmes qui leur sont associés c’est à dire les talus et les fossés, jouent un rôle primordial vis à vis de la ressource en eau et notamment pour l’épuration.

Le maillage bocager est encore assez dense sur le territoire, avec des densités allant de quelques mètres linéaires par hectare à plus de 500 mètres linéaires par hectare. Les secteurs où le maillage de haies est le plus dense sur le territoire se trouvent sur le bassin versant de la Rivière de Pénerf, la Presqu’île de Rhuys et la Presqu’île de Locmariaquer.

C’est au total plus de 4 150 kilomètres de haies qui ont été recensés sur le territoire (cf. paragraphe milieux naturels et fiche zoom «le bocage et le milieu agricole»)

> La réglementation et les politiques publiques

> La Directive cadre sur l’Eau

La directive 2000/60/CE du Parlement et du Conseil Européen du 23 octobre 2000 dite Directive «Cadre Eau», établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l’eau, est un texte majeur dans la volonté de coordination et de meilleure lisibilité, ainsi que dans l’obligation de résultat qu’elle impose. Pour la première fois, elle fait référence à l’idée de gestion globale de la politique de l’eau en insistant sur la nécessité d’élaborer une politique commu-

▸ Le maillage des zones humides



nautaire intégrée dans le domaine de l'eau et de prendre en compte davantage la protection et la gestion écologiquement viable des eaux dans les autres politiques communautaires.

Un bon état des eaux en 2015 :

D'une logique de moyens, la DCE invite à passer à une logique de résultats et comporte plusieurs exigences. La première est d'assurer le bon état de toutes les eaux superficielles et souterraines de l'Union européenne en 2015. La deuxième est de stopper la détérioration des eaux et même pour les eaux souterraines d'inverser la tendance à la dégradation là où c'est nécessaire. La troisième est la réduction des rejets toxiques et enfin le respect des normes et objectifs dans les zones où il existe déjà une réglementation nationale ou européenne.

> La loi sur l'eau et milieux aquatiques du 30 décembre 2006

Sur proposition du ministre de l'Ecologie et du Développement durable et après une phase de concertation et de débats qui a duré près de deux ans, la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques a été promulguée le 30 décembre 2006 (J.O. du 31/12/2006).

Cette loi a deux objectifs fondamentaux :

Donner les outils à l'administration, aux collectivités territoriales et aux acteurs de l'eau en général pour reconquérir la qualité des eaux et atteindre en 2015 les objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre européenne (DCE) du 22 décembre 2000, (transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004) et retrouver une meilleure adéquation entre ressources en eau et besoins dans une perspective de développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau et en favorisant le dialogue au plus près du terrain.

Donner aux collectivités territoriales les moyens d'adapter les services publics d'eau potable et d'assainissement aux nouveaux enjeux en termes de transparence vis à vis des usagers, de solidarité en faveur des plus démunis et d'efficacité environnementale.

Parallèlement cette loi permet d'atteindre d'autres objectifs et notamment moderniser l'organisation des structures fédératives de la pêche en eau douce.

> Le SDAGE Loire-Bretagne et Le SAGE Vilaine

Le Schéma directeur d'aménagement des eaux Loire-Bretagne et le Schéma d'aménagement des eaux de la Vilaine sont les outils d'une planification concertée de la politique de l'eau, au service de l'objectif de bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Gestion des Eaux (Sdage) Bretagne constitue le cadre de cohérence pour les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sage), préconisés par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Les Sage s'apparentent à des déclinaisons locales des objectifs définis dans le Sdage, dans le cadre d'une forte association des acteurs locaux. Ces documents initient une démarche de planification qui fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eaux superficielles et souterraines et des écosystèmes aquatiques, ainsi que des zones humides.

Le premier Sdage Loire-Bretagne a été adopté en 1996 comprenant notamment 7 objectifs vitaux : gagner la bataille de l'alimentation en eau potable, poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface, retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer, sauvegarder et mettre en valeur les zones humides, préserver et restaurer les écosystèmes littoraux, réussir la concertation, notamment avec l'agriculture, savoir mieux vivre avec les crues.

Le comité de bassin engage la révision du Sdage en application de la loi du 21 avril 2004 qui transpose la directive cadre sur l'eau. Le futur Sdage devra être adopté avant la fin 2009 et il intégrera des objectifs environnementaux nouveaux définis par la directive :

- l'atteinte d'un bon état des eaux en 2015,
- la non détérioration des eaux de surface et des eaux souterraines,

- la réduction ou la suppression des rejets toxiques,
- le respect des normes et objectifs dans les zones où existe déjà un texte réglementaire ou législatif national ou européen.

Le Sdage de 1996 dans ses orientations a défini des Sage prioritaires, dont le bassin versant du Golfe du Morbihan. Le projet de Sdage reprend cette orientation et dans ces dispositions le Sdage prévoit que « le préfet arrête avant le 31 décembre 2012 les périmètres de Sage devant être élaborés ainsi que les délais correspondant ».

Le territoire du Parc est concerné à ce jour par un seul Sage celui du bassin versant de la Vilaine créé par arrêté préfectoral du 1er avril 2003.

Le Sage Vilaine est le plus grand de France, il s'étend sur 11 000 km² et couvre 6 départements (les Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Atlantique, le Maine-et-Loire et la Mayenne), à cheval sur deux régions, la Bretagne et les Pays de la Loire. 536 communes sont concernées au total.

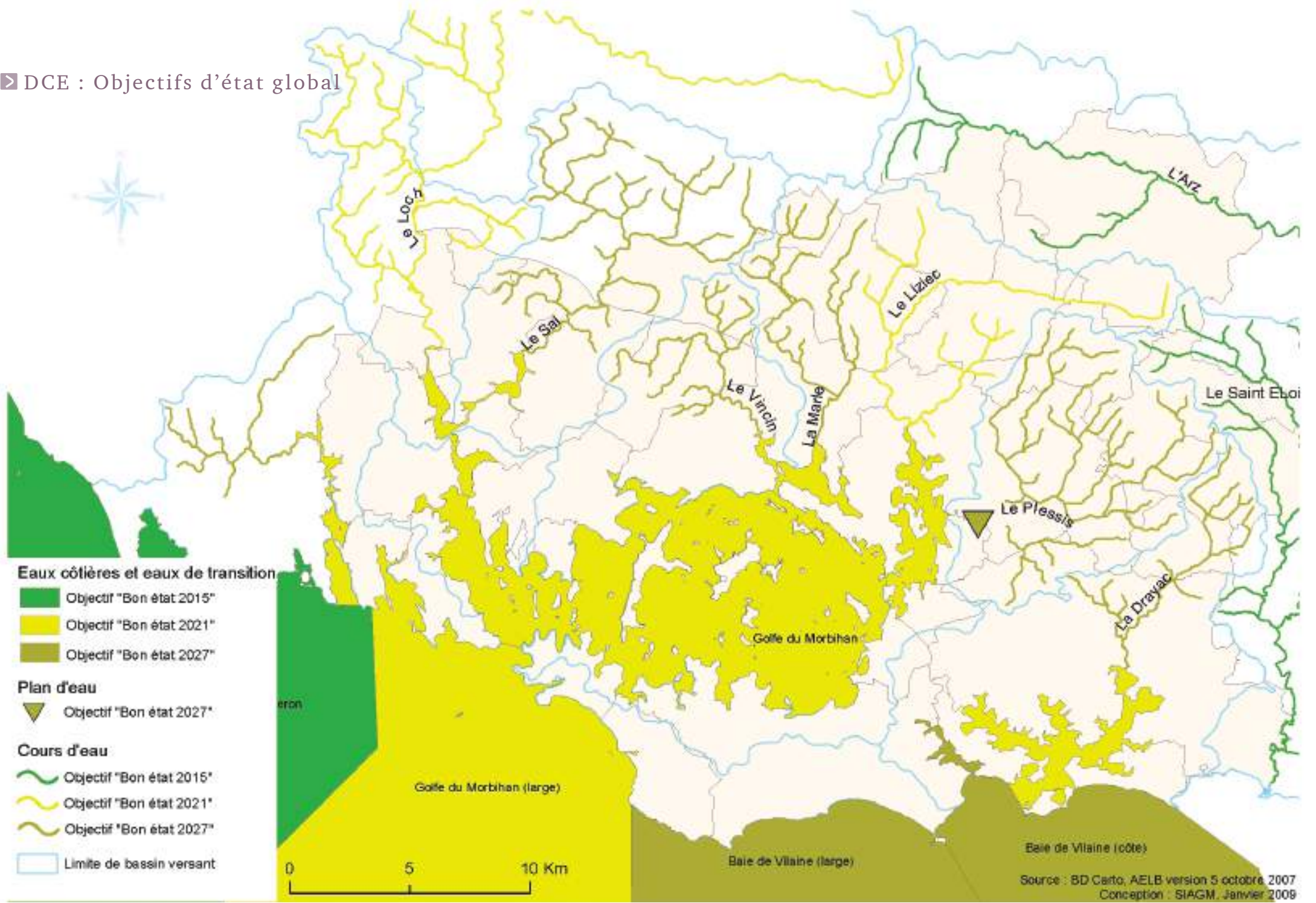
Plusieurs communes à l'Est du territoire du Parc sont incluses entièrement ou pour partie dans le périmètre du Sage Vilaine, à savoir : Ambon, Berric, Damgan, Elven, Lauzach, La Trinité-Surzur, Le Hézo, Monterblanc, Saint Armel, Saint Nolf, Sarzeau, Sulniac, Surzur, Tréffléan. Ces communes correspondent aux bassins versants de l'Arz, du Saint Eloi et de Pénerf.

Les principaux axes de travail retenus en 1998 pour le Sage Vilaine furent les suivants :

- Axe A : gestion et protection des milieux aquatiques,
- Axe B : qualité des eaux,
- Axe C : gestion quantitative de la ressource,
- Axe D : gestion des risques de crue et d'inondation,
- Axe E : navigabilité, développement économique et touristique,
- Axe F : coordination de l'action publique,
- Axe G : diffusion de l'information, formation, sensibilisation.

Il a été approuvé en avril 2003 et est porté par l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (IAV).

► DCE : Objectifs d'état global



> La politique du Conseil Régional de Bretagne

La Région Bretagne s'est engagée dans différentes démarches environnementales, avec la reconquête de la qualité de la ressource en eau et l'affirmation de la spécificité maritime de la Bretagne et s'est appuyée sur une stratégie concertée pour la préservation des espaces côtiers.

En Bretagne, la qualité de l'eau s'est dégradée en quelques décennies. La Région Bretagne souhaite s'organiser autour des grands objectifs de la Directive «Cadre Eau» qui impose un bon état écologique des milieux en 2015. Elle apporte ainsi son soutien à la dynamique des bassins versants. La politique de la Région Bretagne se situe sur plusieurs fronts : les SAGE, les contrats de bassins versants, la maîtrise des pollutions d'origine agricole, l'assainissement des eaux usées et la lutte contre les algues vertes.

> La politique du Conseil Général du Morbihan

Depuis plusieurs années, le Département du Morbihan affirme un engagement fort de sa politique dans le domaine de l'eau.

La politique départementale répond à un double objectif :

- la préservation et la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques,
- une gestion quantitative optimale de la ressource qui se décline en 5 axes de mesures :
 - Amélioration et préservation de la qualité de la ressource par un effort d'accompagnement financier à l'assainissement collectif, par la signature de la charte qualité assainissement en domaine privé, par la lutte contre les pollutions diffuses.
 - Alimentation en eau potable,
 - Gestion quantitative de la ressource,
 - Préservation et mise en valeur de l'eau, patrimoine naturel notamment par des actions en faveur du patrimoine halieutique, Amélioration de la connaissance et participation aux démarches de planification.

> La qualité des eaux

La directive Cadre Eau Européenne (DCE) change l'approche que l'on avait vis-à-vis de la qualité de l'eau. Elle n'est plus uniquement basée sur l'état physico-chimique de l'eau, mais demande d'intégrer les appréciations biologiques, chimiques, physico-chimiques, et hydro-morphologiques et leurs combinaisons pour déterminer le bon état d'une masse d'eau.

Dans le cadre de la révision du Sdage Loire-Bretagne, des masses d'eau ont été déterminées. Un état des lieux de chaque grand type de masse d'eau a été établi pour le territoire sur les nouveaux critères de la DCE en décembre 2004.

Sur l'ensemble du Sdage Loire-Bretagne, les masses d'eau ont été classées en fonction de leur état écologique et de l'objectif de reconquête d'un «bon état» en 2015.

Sur le territoire, 4 masses d'eau « cours d'eau » ont été identifiées : Le Loc'h et le Liziec, classés en « objectif Bon état 2021 » et l'Arz et le Saint Eloi « objectif Bon état 2015 ». Les Très Petits Cours d'Eau (TPCE) sont classés en « objectif Bon état 2027 ».

Pour le Loc'h et les TPCE, le paramètre déclassant est la morphologie.

Concernant le Liziec, 2 paramètres déclassants sont en cause : les macropolluants et le phosphore.

La masse d'eau Plan d'eau (Etang de Noyal) est classé en « objectif Bon état 2027 ». Cette échéance est motivée par une forte eutrophisation des eaux.

Les masses d'eau côtières et les eaux de transition sont également classées en « objectif Bon état 2021 ». Le paramètre déclassant pour ces masses d'eau sont les micropolluants excepté pour la « Baie de Vilaine large » concernée par le paramètre phytoplancton.

> Le suivi des différentes eaux

L'appréciation de la qualité des eaux actuellement se décline suivant :

- les eaux marines et estuariennes,
- les eaux superficielles,
- les eaux souterraines.

Chacune de ces catégories possède un réseau de surveillance lié aux usages (cf fiche zoom «la qualité des eaux»).

Les eaux marines et estuariennes :

Les eaux marines et estuariennes sont suivies :

- par IFREMER pour la surveillance sanitaire des coquillages avec 3 réseaux (REPHY, REMI, et RNO)
- par la Cellule Qualité des Eaux Littorales (CQEL) de la DDE pour un suivi patrimonial et de police des eaux,
- par la DDASS pour la qualité des eaux de baignade, et les zones de pêche à pied récréative.

Globalement, la qualité bactériologique des eaux estuariennes et marines s'est améliorée sur les 10 dernières années.

Cette amélioration s'est effectuée grâce à la création de nouvelles stations d'épuration et l'amélioration et le développement du réseau de collecte.

Les secteurs où la qualité est moins satisfaisante sont les hauts d'estuaires. Dans ces secteurs, les eaux sont moins renouvelées.

En revanche, on peut noter des « accidents » (résultats supérieurs au seuil de la classe satisfaisante) qui peuvent être dûs à un lessivage des sols en période pluvieuse entraînant une contamination bactériologique temporaire.

Les eaux superficielles et souterraines :

Leur évaluation a été assurée en 21 points renseignant les nitrates, l'ammonium, les orthophosphates et les matières en suspension jusqu'en 2002. Depuis cette date, le réseau de suivi sur l'ensemble du Morbihan a été restreint. Sur notre territoire, 6 points, 1 par grand bassin versant, sont suivis régulièrement et intègrent ce nouveau réseau (le réseau 56) : le Loc'h, le Sal, Le Vincin, La Marle, le Plessis, la Drayac. Ce réseau sera aussi celui du suivi dans le cadre de la DCE

Au regard des stations de mesures étudiées, la qualité des eaux superficielles du bassin versant du Golfe du Morbihan est principalement caractérisée par des teneurs notables en nitrates.

▸ Les points de suivi de la qualité de l'eau



Même si le taux de nitrates reste inférieur à la limite réglementaire, il convient de souligner qu'il augmente globalement depuis plus d'une vingtaine d'années.

Le dernier bulletin départemental fait apparaître des taux en nitrates qui varient entre 10 et 25 mg/l pour le Sal et le Vincin avec des maximums dépassant les 25 mg/l. Le Loch, Le liziec et la Drayac (Pénerf) ont leur moyenne comprise entre 25 et 50 mg/l, et les maximums dépassent le seuil des 50 mg/l.

Concernant le phosphore, seulement 2 points ont une moyenne comprise entre 0,2 mg/l et 0,5 mg/l avec des maximum supérieure à 0,5 mg/l mais inférieur à 1 mg/l.

Pour les phytosanitaires, le suivi est réalisé sur 5 prises d'eau superficielles. Seulement 3 molécules ont dépassé le seuil de 1 µg/l tout en restant inférieur à 0,4 µg/l. Ces molécules sont l'AMPA (dégradé du glyphosate), le diuron et l'isoproturon.

Les eaux superficielles sont également suivies sur chaque site de captage par l'exploitant : nitrates, phosphates et phytosanitaires. Le suivi est assuré par chaque exploitant de captage en eau potable. La qualité en moyenne est passable (soit 10 à 25 mg/l). Les eaux souterraines présentent des taux inférieurs à 40 mg/l.

Sur le Bassin Versant du Loch, qui était en programme Bretagne Eau Pure et qui continue ses actions en contrat de bassin versant, le nombre de points de surveillance est plus élevé.

Sur le bassin versant de la rivière de Pénerf, le SIAGM a mis en place un suivi sur les paramètres physico- chimiques, complété par un suivi bactériologique et phytosanitaire sur 2 points. Le suivi se réalise tous les 2 mois et à partir de janvier 2008, il devient mensuel. Les phytosanitaires sont suivis uniquement en période pluvieuse et de traitement. Le suivi effectué sur ce bassin versant est à l'image des cours d'eau du Golfe avec une particularité en ammoniacque et phosphore dont la source principale a été identifiée comme étant une industrie agro-alimentaire reliée à une station d'épuration communale. Cet industriel a mis en place des pré-traitements pour améliorer ses rejets en station. De plus, le syndicat intercommunal de la presqu'île de Rhuys met en place un schéma directeur d'as-

sainissement sur ce secteur avec une réflexion importante sur les filières de traitement des stations d'épuration.

> L'assainissement

Sur les 10 dernières années, les communes ont réalisé de réels efforts par rapport au développement du réseau d'assainissement collectif, de la mise aux normes des stations d'épuration ou de la construction de nouvelles stations.

Toutes les communes se sont dotées d'études de zonage d'assainissement. Ces zonages, s'appuyant sur l'urbanisation présente, la topographie et la pédologie, permettent :

- de délimiter les espaces qui seront desservis par le réseau collectif
- de connaître la capacité des sols à recevoir un assainissement non collectif
- et de mieux appréhender les espaces ouverts à l'urbanisation qui dépendent également des critères d'assainissement.

Le réseau d'assainissement collectif :

(chiffres de 1999 suite au recensement de la population, ils n'ont pu être réactualisés car la méthode de recensement a été modifiée et nous n'avons pas de données sur l'ensemble du territoire)

La moyenne des logements reliés au réseau collectif sur l'ensemble des logements du territoire est de 75%.

- 14 communes ont un taux de raccordement de leurs logements supérieur à 66% et 4 communes littorales dépassent les 93%

- 20 communes ont un taux de raccordement compris entre 30 et 65% de leurs logements.

- 4 communes ont un taux de raccordement inférieur à 25%.

Par exemple, sur la commune du Tour du Parc en 1999, 1% des logements étaient raccordés au réseau collectif d'assainissement. Aujourd'hui, un effort considérable a été réalisé puisque 98% des logements sont reliés et qu'une station d'épuration a été construite.

Sur cette commune, le risque de pollution bactériologique n'est pas sans conséquence grave puisque l'activité économique majeure est l'ostréiculture qui nécessite une très bonne qualité des eaux d'un point de vue bactériologique.

Il a été en outre possible de relier les chantiers ostréicoles au réseau collectif, car le Tour du Parc est l'une des rares communes où les chantiers sont situés au niveau du réseau et permettent une connection facile à ce dernier. Sur les autres communes ostréicoles, cela n'est pas possible dans la mesure où la plupart des chantiers sont situés au niveau de la mer et donc en dessous du réseau, ce qui nécessite la mise en place d'une pompe de relevage pour chaque chantier.

Ainsi, la plupart des chantiers ostréicoles possèdent un assainissement de type individuel en fosse étanche.

Sur les 25 communes littorales, 20 ont un taux de raccordement de leurs logements compris entre 50% et 97%.

Les taux de raccordement les plus faibles sont à nuancer :

- certaines communes depuis 1999 témoignent d'une mise en place progressive de leur réseau d'assainissement collectif,
- d'autres communes ont un habitat dispersé ne permettant pas de développer un réseau collectif : l'investissement financier serait trop important par rapport aux risques que pourrait engendrer un réseau tentaculaire (démultiplication des pompes de relevage et risque de fuites sur le réseau). Ces communes ont privilégié l'assainissement individuel.

L'assainissement non collectif (ANC) :

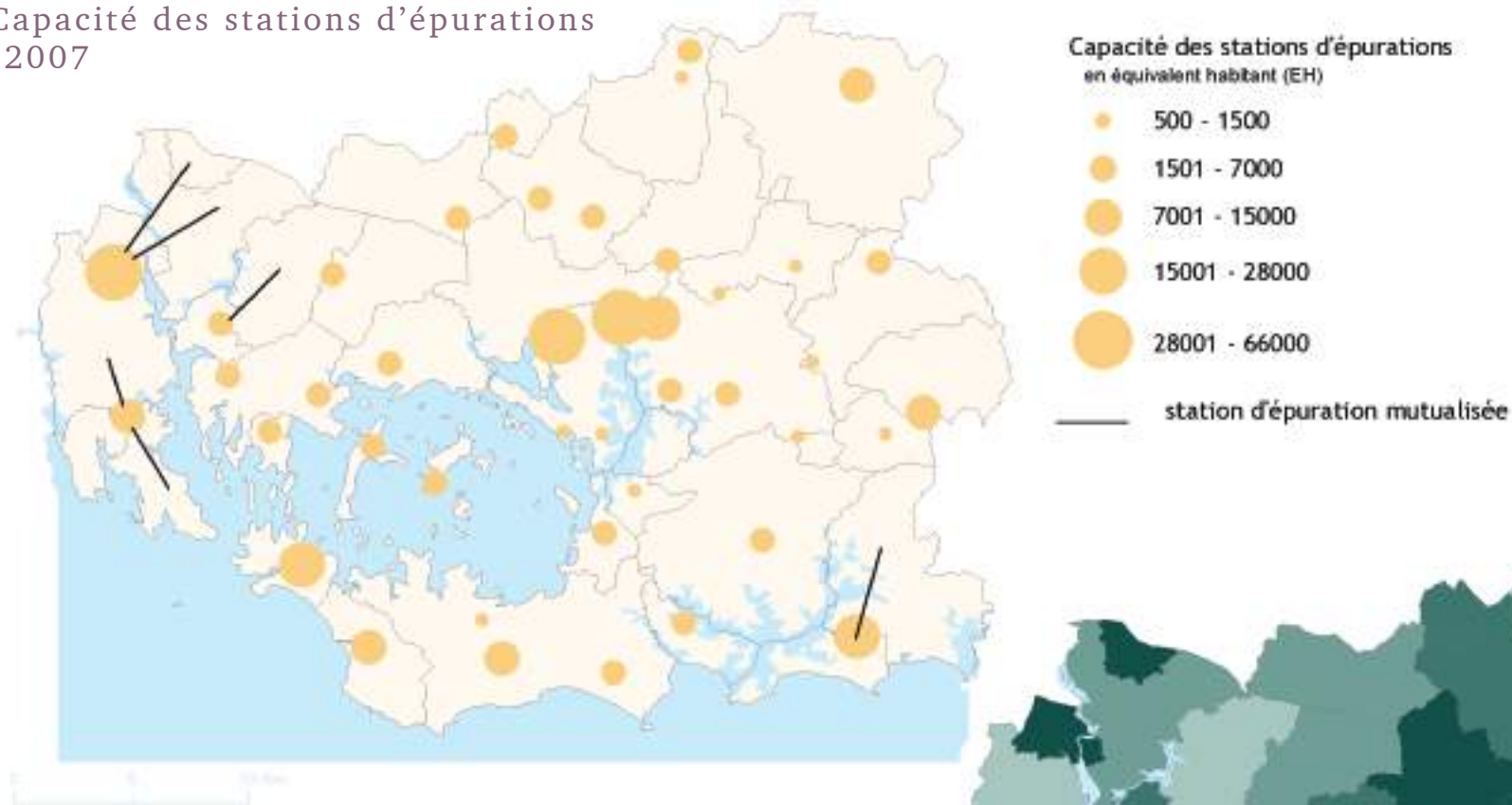
C'est bien le système d'assainissement dont l'état de fonctionnement est le plus méconnu sur le territoire.

Aujourd'hui, les collectivités sont dans l'obligation de mettre en place un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) avant le 31 décembre 2005.

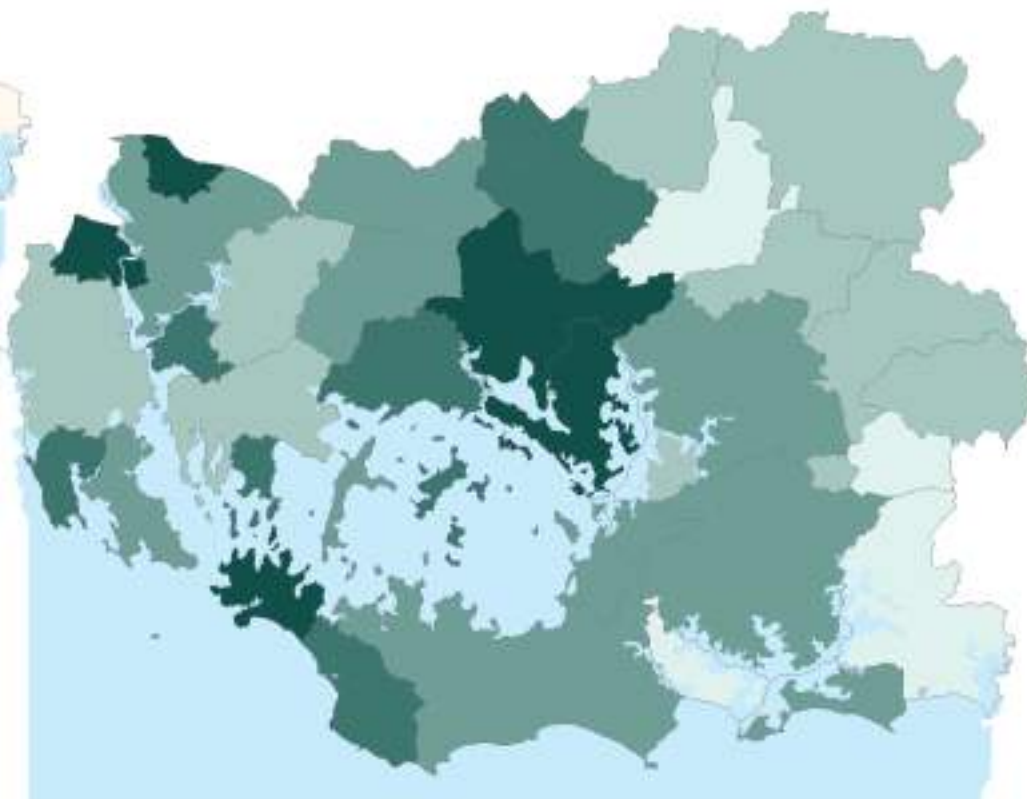
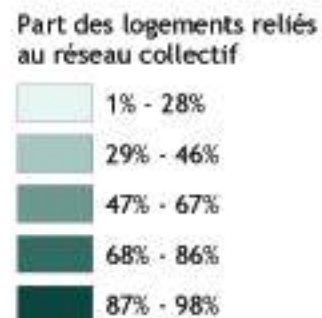
La mission du SPANC est de contrôler la capacité des équipements non collectifs à traiter les eaux usées domestiques. La notion de service, au delà du contrôle, doit logiquement comprendre un conseil technique sur le fonctionnement ou l'entretien des installations.

Depuis le début de l'année 2003, les SIAEP de la Presqu'île de Rhuys

► Capacité des stations d'épurations en 2007



► Part des logements raccordés au réseau collectif sur les logements totaux en 1999



Source : MISE, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

et celui de Vannes-Ouest ont mis en place leur SPANC. Le contrôle des installations individuelles a commencé. La priorité a été portée sur les installations proches de zones sensibles (zones de productions ostréicoles).

Les Stations d'épuration (STEP) :

Le territoire est bien équipé en stations d'épuration. Le Parc de STEP est satisfaisant et est en renouvellement. Ce renouvellement s'est effectué à partir des études du Pré-contrat de Baie en 1998.

La ville de Vannes a réalisé une station d'épuration (Tohannic) augmentant la capacité de traitement de la ville et possède actuellement la plus grande capacité (100000 EH).

Les communes qui ne possèdent de STEP ont en fait mutualisé leurs moyens en créant une station pour 2 ou 3 communes. C'est le cas de Damgan et Ambon, Noyal et Theix, ou encore de Crach, Locmariaquer et Saint Philibert (en cours d'étude pour un renouvellement).

Des stations se sont améliorées via des traitements tertiaires (Damgan). Ploeren possède une nouvelle station ainsi que Surzur. Le Bono a agrandi sa station d'épuration est passé de 3000 à 7000 équivalent habitant.

> Les captages d'eau potable

La loi sur l'eau de 1992 (n° 92-3 du 03.01.92) fait obligation aux collectivités chargées de l'alimentation en eau potable de procéder à la mise en place de périmètres de protection des points de captage (eaux de surface et souterraines).

Les captages du territoire :

Le bassin versant du Golfe du Morbihan contribue de façon importante à l'alimentation en eau potable des collectivités avec plus d'une vingtaine de captages sur l'aire d'étude, dont la plupart sont souterrains. La nature plus ou moins filtrante du sol et du sous-sol confère généralement aux eaux souterraines une vulnérabilité moindre que les eaux superficielles vis-à-vis d'éventuels polluants.

Le bassin versant de la Marle et du Liziec est le territoire qui présente le plus de captages (plus d'une dizaine), suivi du Sal, du Plessis puis du Loc'h ouest.

Les sous-bassins versants côtiers d'Auray, de la Presqu'île de Rhuys nord, de la Presqu'île de Rhuys sud et du Vincin ne présentent aucune prise d'eau. Un suivi régulier de la qualité des eaux brutes est effectué sur les différents captages en exploitation.

Les captages et les périmètres de protection qui les accompagnent génèrent des exigences supplémentaires pour les agriculteurs qui possèdent des terres incluses dans ces périmètres.

L'épandage d'effluents liquides et de toute déjection avicole est :

- interdit en périmètre rapproché,
- autorisé en périmètre éloigné, sous réserve du respect de la réglementation générale et de l'aptitude des sols à l'épandage.

Les surfaces d'épandage sont alors réduites et les éleveurs concernés doivent trouver des voies d'exportation de leurs effluents d'élevage. Globalement, l'épandage vers une autre exploitation est l'option la plus souvent envisagée.

> Les programmes en cours sur le territoire

> Le programme «Bretagne Eau Pure»

Le programme «Bretagne Eau Pure (BEP) avait été lancé en 1990 par les acteurs publics de la lutte contre les pollutions aquatiques (Etat, Région, Département, Agence de l'eau), sous la forme d'un programme pluriannuel intégré au Contrat de Plan Etat-Région.

Il avait pour objectif de favoriser la cohérence des programmes et des financements sur les bassins versants éligibles. Les actions sont basées sur le volontariat et l'incitation, et prennent la forme de contrats entre financeurs et porteurs de projets autour de trois axes : restauration de la qualité de l'eau par bassin versant, expérimentation et recherche appliquée, actions de formation, d'information et d'animation. Alors que la première phase du programme, BEP 1, (1990-1994) concernait essentiellement l'assainissement dans

les communes littorales, BEP 2 (1995-1999) avait pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs d'un bassin versant afin de restaurer la qualité de la ressource en eau et de réduire la pollution par les nitrates et les produits phytosanitaires. Ces actions avaient été prolongées et étendues dans le cadre de BEP 2000-2006.

Trois bassins versants du territoire étaient concernés par le programme «Bretagne Eau Pure» : le bassin versant du Loch, le bassin versant du Sal et le bassin versant de l'Arz.

En 2008, les actions menées sur ces bassins versants se poursuivent toujours sous une forme contractuelle et sous l'appellation « contrat de bassin versant ».

> Le «Contrat Restauration Entretien Rivière»

L'objectif d'un «Contrat Restauration Entretien de Rivière» (CRE) est d'élaborer un programme de restauration et d'entretien de cours d'eau, dans un souci d'identification des usages et d'identification du patrimoine naturel, en concertation avec les usagers. Il est contractualisé avec l'Agence de l'Eau pour une durée de 5 ans.

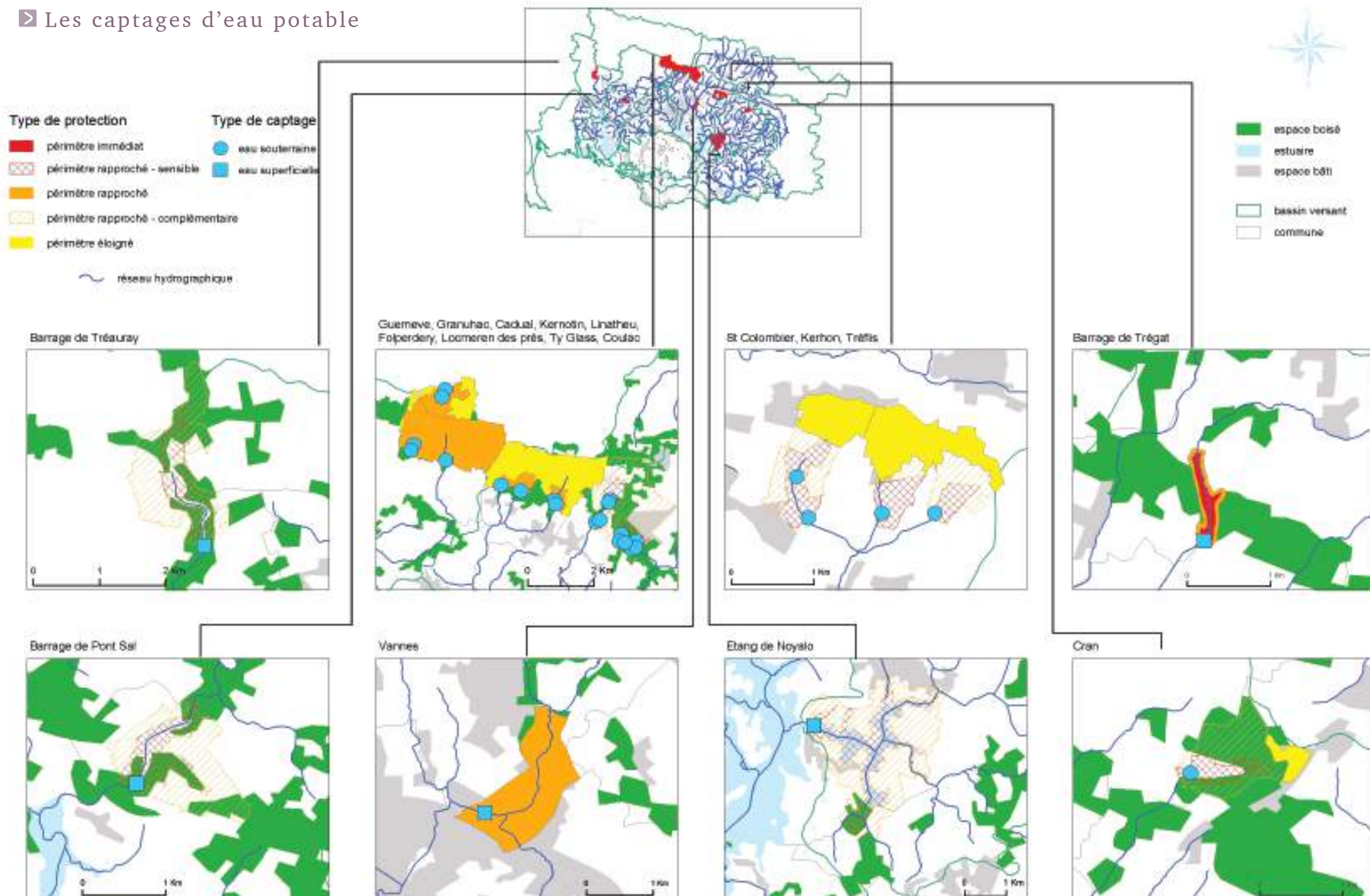
Sur le territoire, l'Agence de l'Eau a initié la démarche en 2002 sur l'Arz et certains de ses affluents (linéaire total de 144 km). Les premiers travaux doivent démarrer en 2005 pour se poursuivre jusqu'en 2009.

En 2007, le Contrat Restauration Entretien de Rivière a été signé sur le Loch programmant les travaux dès janvier 2008. Sur les bassins versants du Sal et de Pénerf, une étude préalable au Contrat Restauration Entretien de Rivière débutera en 2008.

> Le «Contrat de Bassin Versant» de la rivière de Pénerf

Le «Contrat de Bassin Versant de la Rivière de Pénerf», qui engage pour 4 ans le projet de Parc Naturel Régional, le Conseil Général du Morbihan et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a été signé en juillet 2005.

► Les captages d'eau potable



Ce contrat a été élaboré en concertation et par tous les acteurs du bassin versant : élus, agriculteurs, ostréiculteurs, associations d'environnement et du cadre de vie, professionnels du tourisme, commerçants, industriels et habitants.

L'objectif de ce contrat est de préserver l'eau ainsi que les milieux aquatiques et humides, considéré comme un patrimoine commun (cf. document annexe).

> Les actions agricoles volontaires en faveur de l'environnement

> Une initiative unique : la charte des bonnes pratiques sur la bande des 500m du littoral

Des conflits d'usage sont observés entre agriculteurs et conchyliculteurs du fait des différentes contraintes de leur activité respective. La qualité bactériologique de l'eau conditionne la commercialisation des produits conchylicoles. Elle dépend de la présence de bactéries et coliformes fécaux présents dans tout type d'effluents organiques (boues d'épuration, déjections animales, effluents agro-alimentaires...).

La Directive nitrates de 1991 stipule que l'épandage d'effluents est interdit sur la bande des 500 mètres, en bordure du littoral.

En 2001, la Directive Nitrates (Morbihan) a rendu possible une demande de dérogation pour l'épandage des effluents de type I (fumier et compost), dans une bande de 200 à 500 mètres, sous réserve qu'il y ait un accord entre la Chambre d'Agriculture et la Section Régionale Conchylicole (SRC) et une validation du Conseil Départemental d'Hygiène.

En 2002, la Chambre d'Agriculture et la Section Régionale Conchylicole ont défini une charte qui précise le type d'effluent (fumier et compost de bovin), les pratiques à mettre en place en cas d'épandage, ainsi que les grandes orientations à suivre quant à ces demandes

de dérogation. Les demandes sont validées au niveau des commissions locales réparties par bassin de production conchylicole.

Dans cette démarche, l'association Cap 2000 a pour rôle d'animer les commissions locales (demandes de dérogation, travaux communs) et de faire le lien entre les commissions et la SRC.

En moyenne sur le secteur de Pénerf, 50 % des exploitants ont signé la charte. C'est sur ce territoire que la démarche est la plus avancée. Sur le reste du territoire, on enregistre une moyenne de 14 % d'exploitants signataires.

Les conséquences de l'interdiction d'épandage sur la bande des 500 mètres :

La fertilisation chimique est admise sur la bande des 500 mètres alors que l'épandage des déjections organiques est très réglementé, c'est un paradoxe. En effet, la matière organique est un élément essentiel pour la qualité du sol (texture, rétention d'éléments...). L'absence d'apports en fumier pose un problème car on observe un appauvrissement du sol en matière organique. Des interrogations sont émises quant au devenir agronomique de ces terres.

L'intérêt du protocole d'épandage sur la bande des 200-500 mètres :

Les possibilités d'épandage de déjections solides (compost et fumier de bovin) sont intéressantes car elles permettent aux éleveurs bovins de disposer de plus grandes surfaces épandables.

> Les Contrats d'Agriculture Durable (CAD) et les Mesures Agri-Environnementales (MAE)

Entre 1997 et 1999, des MAE (Mesure Agri-Environnementales) ont été signées sur le territoire. Elles correspondent principalement à la conversion en agriculture biologique, au retrait des terres arables (mise en place de prairies ou de bandes enherbées en bordure de cours d'eau), à la diminution du cheptel et à la conversion de terres arables en prairies situées dans une zone de captage AEP (Aduction d'Eau Potable).

En 2002, 35 CTE ont été signés sur le territoire du Parc, soit environ 11% des CTE du département du Morbihan.

Les CAD (Contrat Agriculture Durable), qui remplacent depuis 2003 les CTE (Contrat Territorial d'Exploitation), connaissent un démarrage très lent.

Le volet environnemental du CAD départemental doit répondre à l'enjeu «qualité de l'eau», en diminuant la teneur en azote, phosphates et produits phytosanitaires des sols et en limitant les risques de lessivage et de transfert vers les eaux de surface.

Sur notre territoire, existe également un CAD littoral dont le volet environnemental se compose de 2 enjeux : la qualité de l'eau et le paysage - patrimoine culturel. Les actions de ce dernier enjeu visent notamment à l'entretien des haies et à la restauration de milieux sensibles, ainsi qu'à la «réouverture de parcelles embroussaillées».

Un CAD territorial spécifique aux bassins versants du Loch et du Sal a été accepté par la préfecture du Morbihan.

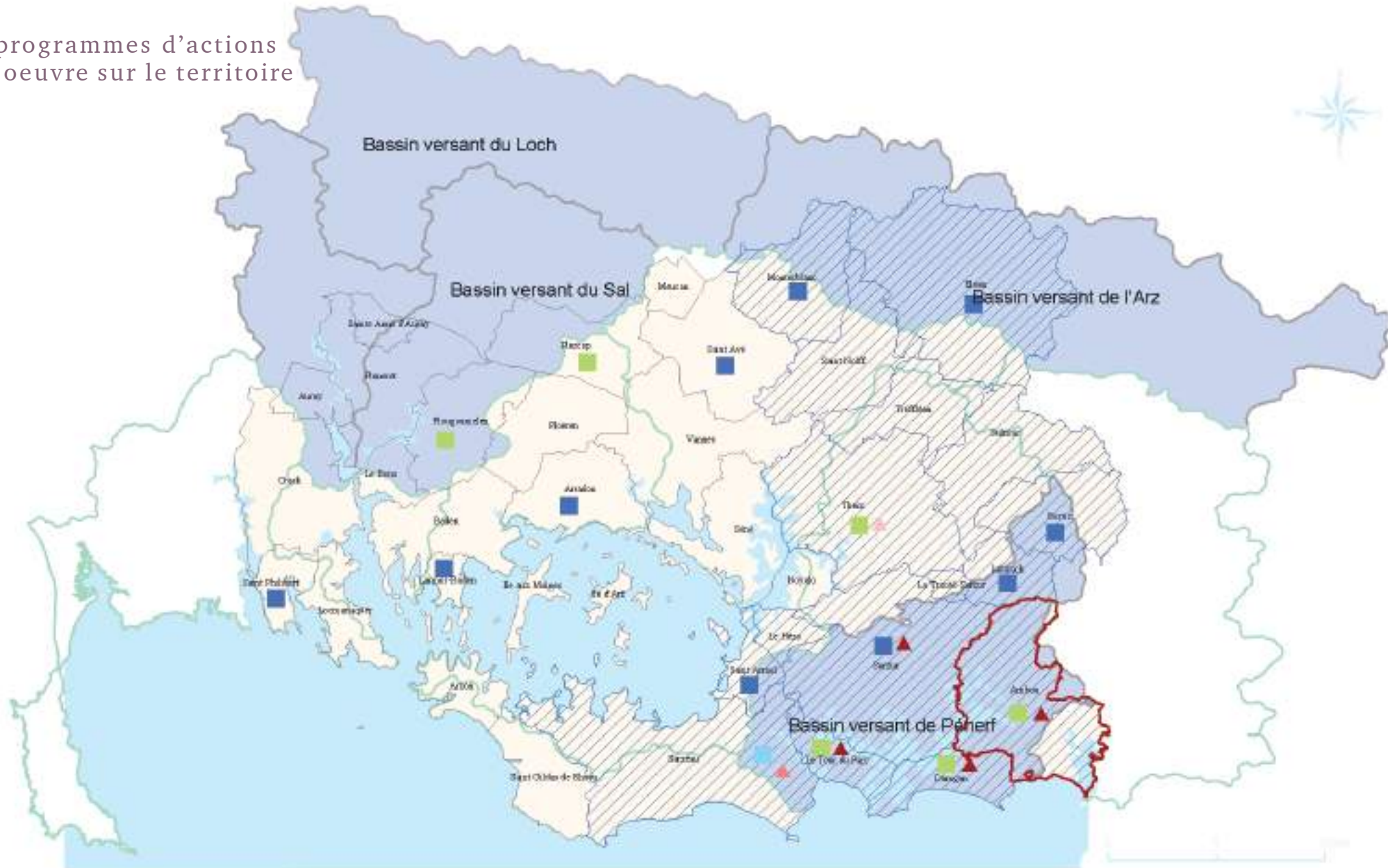
Depuis 2006, les CAD en cours se poursuivent mais aucun CAD territorial n'a pu être signé suite à l'arrêt national de ce dispositif.

A partir de 2007, un nouveau dispositif de MAE (mesures agri-environnementales) s'est mis en place au niveau national avec la possibilité de déclinaison au niveau territorial.


Ainsi, sur les bassins versants du Loch et du Sal, le syndicat mixte a reçu un avis favorable pour la mise en oeuvre de MAE « enjeu Eau ». Ces MAE porteront sur des mesures de réduction des produits phytosanitaires, d'implantation de couverts végétaux, de bandes enherbées et l'implantation de haies et de talus.

Sur le bassin versant de la rivière de Pénerf, le SIAGM a également reçu un avis favorable pour des MAE « Natura 2000 » et des MAE « Enjeu Eau ». Concernant les MAE « Natura 200 », il s'agit de mesures de gestion extensive des prés salés et des prairies subhalophiles. Pour « l'enjeu Eau », 3 MAE seront disponibles pour les agriculteurs sur l'implantation de couverts végétaux en hiver, l'implantation ou l'extension de bandes enherbées et sur la gestion extensive de prairies en bord de cours d'eau ou de prairies humides.




► Les programmes d'actions mis en oeuvre sur le territoire



 Commune du SAGE Vaine

 Bassin versant faisant l'objet d'un "Contrat de Bassin versant" et d'un "Contrat Restauration Entretien de rivière"

Inventaire des zones humides état d'avancement

-  inventaire réalisé
-  inventaire réalisé sur une partie de la commune
-  inventaire en cours

Charte de désherbage des espaces communaux état d'avancement

-  Charte réalisée
-  Charte réalisée sur une partie de la commune
-  Charte en cours de réalisation
-  commune en zéro pesticide

Source : SIAGM, Bd Carto
Conception : SIAGM, janvier 2009

Sur les bassins versants qui ne sont pas en programme d'actions, on constate certaines actions volontaires mais on dénote un manque de communication entre agriculteurs, ce qui ne favorise pas une réelle dynamique. Il faut bien sûr prendre en compte le contexte économique agricole actuel qui reste fragile.

> Les enjeux pour la préservation de la ressource en eau

• Préserver la production d'eau potable :

Les captages superficiels et souterrains du territoire produisent l'équivalent du 1/4 de la production en eau potable du département. Cette production permet d'alimenter les habitants du territoire ainsi que ceux de la Presqu'île de Quiberon, et les communes de la Baie de Quiberon. La préservation doit être :

- quantitative (réduction de la consommation en eau potable aux besoins nécessaires d'utilisation de l'eau potable)
- qualitative (réduction des apports en nitrates, phosphore, phyto-sanitaires)

• Pérenniser les activités liées à la qualité de l'eau :

Les activités de pêche et conchylicoles fortement présentes sur l'espace maritime sont les garantes de la qualité de l'eau. Ce sont des activités qui en dépendent complètement puisqu'elles sont soumises à un classement sanitaire qui détermine leur mode de production et de commercialisation.

Les activités de loisirs s'exerçant sur l'espace maritime (voile, baignade, kayak...) sont également liées à la qualité de l'eau, en termes de qualité des eaux de baignade ou pour la pêche à pied de loisirs.

Une bonne qualité des eaux permettra d'assurer la pérennité de ces activités.

• Préserver et gérer les écosystèmes aquatiques (cours d'eau, fonds de vallée, bocage, zones humides, milieu sous-marin...) :

Le maillage des écosystèmes aquatiques est relativement bien préservé. Cette préservation est plus délicate à proximité des franges urbaines où la pression est certaine, bien qu'elle ait aujourd'hui

tendance à s'étaler et à gagner les espaces ruraux.

Une collaboration avec la profession agricole est à envisager dans les fonds de vallées, où les milieux se ferment, victimes de la déprise agricole.

Le milieu sous-marin avec sa faune et sa flore doit faire l'objet de suivis et d'inventaires. C'est le milieu le moins connu du territoire bien qu'il soit très convoité. La fragilité de ce milieu est liée à la qualité de l'eau. Les pressions qu'il subit sont multiples: effort de pêche, plongées de loisirs, installation de zone de mouillage ou extensions portuaires...

• Poursuivre l'effort d'assainissement et de maîtrise des eaux pluviales :

Le risque de pollution, lié à des accidents tels que des pollutions dues au lessivage d'espace imperméabilisé après un orage est ponctuel, mais peut fragiliser les classements sanitaires.

La prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les espaces urbanisés et à urbaniser est nécessaire et ce, en amont des projets d'aménagement.

L'assainissement s'est nettement amélioré depuis 10 ans. Cet effort doit se poursuivre au travers de la mise en place des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

12 ▣ LE PATRIMOINE CULTUREL

Le Golfe du Morbihan a la particularité d'avoir donné son nom en Breton à l'un des quatre départements de la région Bretagne. Il recèle incontestablement une richesse patrimoniale constitutive de la mémoire et de l'identité culturelle du territoire.

> Un contexte historique favorisant une grande richesse culturelle

> La genèse de l'histoire du territoire

Le Golfe du Morbihan est un territoire singulier qui témoigne d'une occupation continue de l'Homme. L'origine du peuplement de ce

territoire remonte à quelques centaines de milliers d'années. C'est seulement à partir du Néolithique (5.000 à 2.500 ans avant J.-C.) qu'apparaissent les premières traces humaines, correspondant à des lieux de culte et des lieux à usage funéraire.

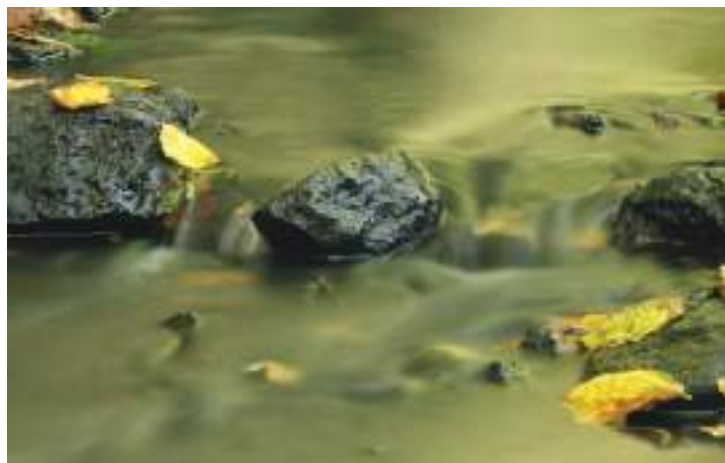
> Une cité portuaire

Le Golfe du Morbihan, qui se situait dans l'ancien comté de Vannes, inclus par la suite dans le Duché de Bretagne, s'est structuré autour de deux ports, Vannes et Auray, tous deux établis en fond de ria dès l'Antiquité.

Vannes, dont la ville est fondée au I^{er} siècle, connue sous le nom de Darioritum puis de Venetis, a joué un rôle non négligeable dans l'histoire du Golfe. Elle fut la principale cité gauloise des Vénètes. Placée sous la protection de son premier évêque Saint-Patern, puis de celle des souverains et ducs bretons, Vannes devint au Moyen Âge l'une des plus importantes villes du duché du fait de son activité portuaire et en tant que siège épiscopal, faisant partie des neuf évêchés de Bretagne, et de lieu de résidence ducal. Elle fut pendant 80 ans la capitale du Duché de Bretagne de 1370 à 1450, lorsque les Ducs de Bretagne y établirent leur cour et y construisirent le château de l'Hermine en 1380. Au XVII^e siècle, Vannes accueillit la cour du Parlement de Bretagne (de 1675 à 1689), pendant la construction du palais du Parlement à Rennes. Auray, dont le port était situé au quartier Saint-Goustan, arma des navires pour la pêche hauturière dès le XVI^e siècle et développa au XVIII^e siècle la construction navale de caboteurs.

> Le tournant de la Révolution

La chouannerie qui succéda à la Terreur joua un rôle important dans ce secteur de la Bretagne. Dans le contexte contre-révolutionnaire, une répression eut lieu en 1795 contre les menées royalistes sur un secteur géographique allant de Quiberon au Golfe du Morbihan. Une grande partie du département du Morbihan, comme la Loire-Atlantique et la Vendée, était ralliée à la cause royaliste, à l'exception de la ville de Vannes qui comptait quelques Bleus, partisans de



la Révolution. Les partisans de la monarchie étaient appelés aussi Blancs et les paysans étaient qualifiés de Chouans. Du fait de l'ancienneté de son histoire, c'est Vannes qui devint chef-lieu de Département lorsque celui-ci fut créé le 4 mars 1790.

> L'apparition d'activités économiques nouvelles

Dès l'Ancien Régime, le Golfe du Morbihan s'est trouvé confronté à l'envasement des chenaux et notamment celui du port de Vannes. Cette situation a eu comme conséquence pour le Golfe d'échapper à l'industrialisation de la pêche au cours du XIXe siècle au profit du port de Lorient, créé plus tôt en 1666 pour accueillir les vaisseaux de la Compagnie des Indes Orientales. Cependant, Vannes devint le siège de l'Amirauté et accueillit un Collège Royal de Marine.

Après avoir connu un âge d'or économique, démographique et culturel lié à son activité culminant entre la fin du XVe et la seconde moitié du XVIe siècle, le Golfe du Morbihan devint au XIXe siècle le lieu de l'émergence de nouvelles activités économiques basées sur l'ostréiculture et le tourisme balnéaire.

> Les différents types de patrimoine présents sur le territoire

La richesse patrimoniale du territoire ne saurait se réduire aux seuls éléments architecturaux ou aux seuls édifices et objets protégés au titre des Monuments Historiques. Aussi, l'identification des ressources patrimoniales du Golfe s'effectue à travers un classement en trois typologies : l'archéologie, l'ethnologie et l'architecture, qui marquent profondément le patrimoine culturel du Golfe.

Le **patrimoine archéologique** est très présent notamment pour la période Néolithique. En témoignent le nombre et la diversité des mégalithes qui parsèment encore le paysage (cf. fiche zoom «le patrimoine archéologique»).

Le **patrimoine architectural** se distingue par le nombre et la richesse stylistique des chapelles, églises, châteaux et manoirs ainsi que par les singularités de l'architecture vernaculaire autour de l'ha-

bitat traditionnel (cf. fiche zoom «le patrimoine architectural»).

Le **patrimoine ethnologique**, qui définit l'identité culturelle locale, se fonde sur les traces matérielles ou immatérielles existant encore sur le territoire et témoignant des aspects de la vie, dans ses modes de vie, ses activités, ses savoir-faire, ses traditions, son organisation sociale et économique, ses coutumes et ses langues (cf. fiche zoom «le patrimoine ethnologique»).

> Les caractéristiques générales du patrimoine culturel du Golfe

Le particularisme de ce territoire, commun à l'ensemble des 38 communes, se décline suivant trois caractéristiques principales :

> L'omniprésence de l'eau

Élément liquide constitué par l'Océan ainsi que par les nombreuses rivières, rias et par le bassin du Golfe, l'eau a d'abord attiré les sociétés humaines en tant que lieu privilégié d'échanges de marchandises, d'échanges entre les hommes et de lieu pourvu en ressources alimentaires.

L'existence des cales, ports, jetées, ponts, gois, passages et bateaux témoigne de ces échanges de biens et des nombreux axes de communication établis entre les hommes. De même, les cimetières de bateaux, les terre-pleins ostréicoles, les marais salants, les moulins à eau et les moulins à marées constituent d'autres traces d'activités humaines liées à l'eau.

> La présence emblématique de l'archéologie

Le patrimoine archéologique est très présent dans ce secteur de la Bretagne. Depuis Carnac jusqu'au Golfe, cette partie du Morbihan a été occupée par l'Homme dès le Paléolithique Ancien (450 000 ans avant J.-C.).

La présence de mégalithes représentatifs des différentes techniques d'édification de monuments funéraires ou de lieux de culte,

leur forte concentration ainsi que leur utilisation à travers les siècles, rend ce territoire exceptionnel.

De plus, l'attrait pour les bords du Golfe comme lieu de villégiature s'exerçait déjà sous l'Antiquité. Les romains (entre le Ier et le IIIe siècle) ont édifié de somptueuses villas au bord du Golfe.

> Des modes de vie alliant les éléments terrestres et maritimes

De par cette situation géographique particulière, où les univers terrestres et maritimes se confondent et s'entremêlent, les activités humaines liées à la terre et à la mer apparaissent particulièrement interdépendantes. Les paysages de marais, de côtes rocheuses, de presqu'îles, de pointes, de fonds d'anses, d'îles, de vasières, de baies, de rias... ont poussé les hommes à développer davantage de liens entre la terre et la mer, alternant les différents moyens de transport ainsi que les ressources alimentaires.

Dans le Golfe du Morbihan, plus qu'ailleurs, l'agriculteur est aussi pêcheur et conchyliculteur. Ces caractéristiques géographiques et socioprofessionnelles ont défini des cultures locales, des types d'habitat selon leur situation à l'intérieur du Golfe ou sur la façade océanique.

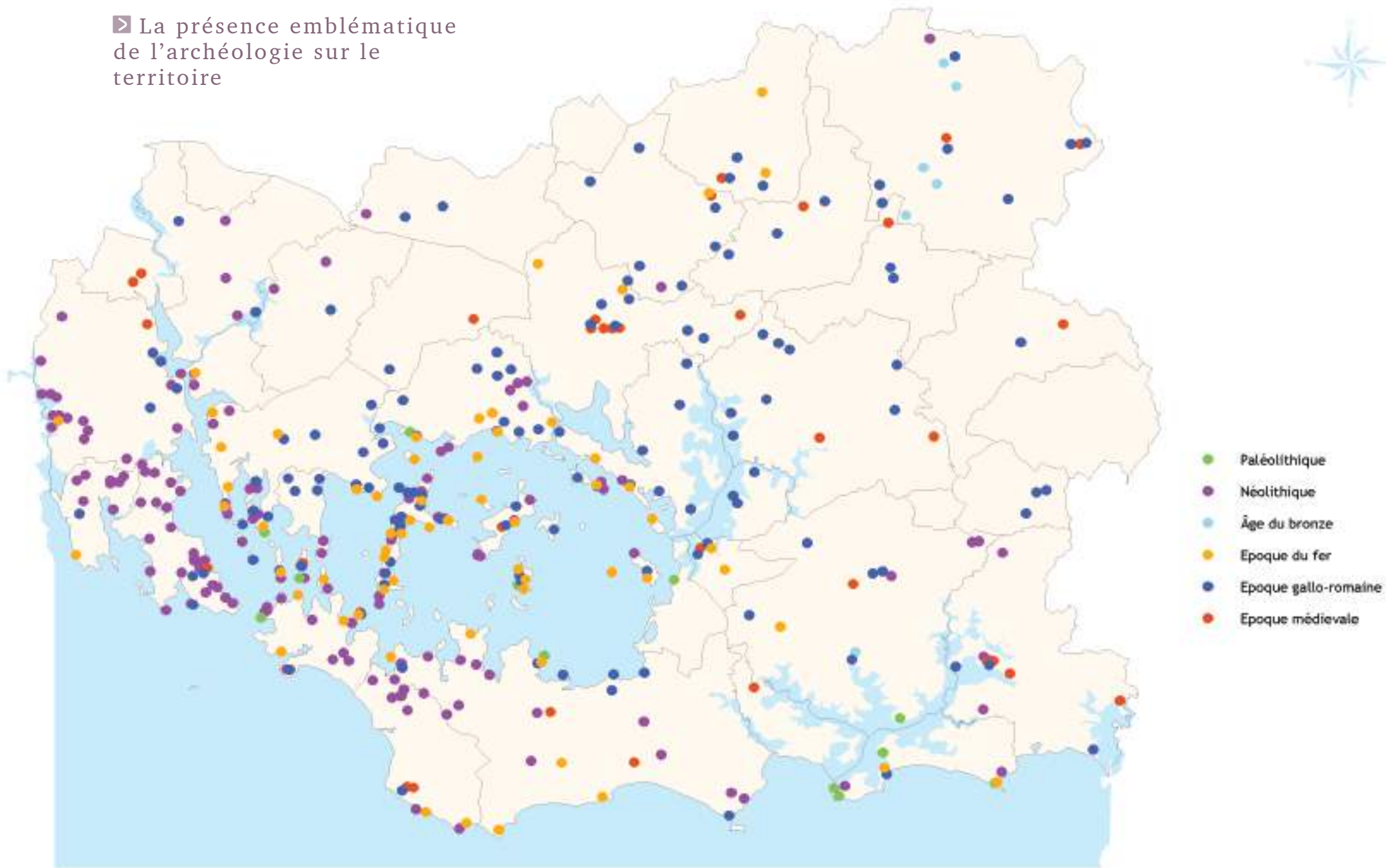
> Connaissance et reconnaissance

> Les acteurs de la recherche

Les connaissances en matière de patrimoine culturel sur le territoire du Golfe du Morbihan sont hétérogènes.

Le niveau de connaissance des ressources patrimoniales varie d'une commune à l'autre, selon l'intérêt et le degré de richesse du patrimoine local, mais aussi selon le type d'études et les recherches scientifiques et historiques menées au cas par cas par des particuliers, associations ou certains organismes institutionnels.

▣ La présence emblématique de l'archéologie sur le territoire



Source : BD carto IGN, SERAM, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

Sur l'ensemble du territoire du Parc, les trois principales typologies de patrimoine ont fait l'objet d'études spécifiques ou d'inventaires par les acteurs en charge de la connaissance du patrimoine.

Outre les acteurs institutionnels et associatifs, le milieu universitaire est une source de connaissance incontournable.

De nombreuses études sont réalisées, en majorité par les Universités les plus proches (Universités de Nantes, Université de Bretagne Occidentale (UBO), (Université de Bretagne-Sud (UBS)). Dans le cadre du Laboratoire EA, SOLITO, programme de recherche intitulé « Histoire et Sciences Sociales du Littoral et de la Mer » rattaché à l'UBS, de récents travaux de recherche portent sur les infrastructures portuaires du Golfe, l'ostréiculture et le balnéaire.

> Les lieux de ressources archivistiques

La connaissance du patrimoine matériel est conservée dans plusieurs lieux de ressources archivistiques : les Archives Départementales gérées par le Conseil Général du Morbihan localisées à Vannes, les services d'Archives Communales des villes d'Auray et de Vannes, le service Historique de la Marine localisé à Lorient, les Archives Diocésaines et la Société Polymathique du Morbihan localisées à Vannes. Cette Société savante fondée en 1826, fait partie des premières créées en France, et a constitué une bibliothèque d'études ainsi qu'un fonds d'archives. Elle publie chaque année depuis 1857 les travaux de recherches historiques entrepris par les érudits locaux, ce qui constitue un ensemble de connaissances sur le Golfe du Morbihan.

> Les inventaires existants

> Archéologie

Les connaissances en matière d'archéologie terrestre et sous-marine, se répartissent entre les institutionnels et les associations locales. Les services de l'Etat (la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) et le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM)) et les associations présentes sur le territoire alimentent les connaissances notamment

par la réalisation de fouilles prospectives et l'actualisation de cartes archéologiques.

Une carte archéologique terrestre nationale dressée par le Service Régional d'Archéologie (SRA) rattaché à la DRAC de Bretagne permet de localiser les principaux sites ayant fait l'objet de fouilles ou bien repérés pour leur intérêt historique.

> Architecture

Il existe sur ce territoire des dossiers d'inventaire préliminaire ou des études thématiques figurant dans des revues locales, réalisés par quelques associations locales, parmi lesquelles figurent les Sociétés savantes, Gald Senolf, LaLaLa, Ram'Dam, Ambon et son Histoire, Damgan et son Histoire, etc.

Outre ces travaux d'inventaire effectués par les acteurs associatifs, l'une des principales sources de connaissance du patrimoine bâti est l'inventaire général mené par le Service Régional de l'Inventaire (SRI) rattaché à la DRAC. Ce travail d'inventaire scientifique et systématique s'effectue à l'échelle cantonale. Il s'inscrit dans le cadre de la politique d'inventaire général des Monuments Historiques et des richesses artistiques de la France engagée par le Ministère de la Culture depuis le décret de 1964. Sur l'ensemble des 38 communes, seule Lauzach n'a jamais fait l'objet d'un inventaire de son patrimoine. Pour certaines communes, les dossiers datent de plus de 30 ans et la plupart d'entre eux n'ont pas été réactualisés. Par convention avec la DRAC, les communes de Vannes et d'Auray font actuellement l'objet d'un inventaire.

> Ethnologie

S'agissant des connaissances en ethnologie, les acteurs et les politiques de valorisation dans ce domaine patrimonial sont peu nombreux. De plus, l'absence de mesures de protection concernant cette typologie de patrimoine rend sa reconnaissance difficile. Cependant, des associations régionales et départementales comme la Cinémathèque de Bretagne, Dastum, l'Institut Culturel de Bretagne, Kendal'c'h..., ou bien locales comme Gald Senolf ont entrepris depuis

plusieurs décennies des recherches dans ce domaine, de collectage de la mémoire, des images, des chants, de la musique.

> Les protections et les outils réglementaires

Le Golfe du Morbihan avec ses 212 sites et édifices classés et inscrits au titre des Monuments Historiques est situé dans le premier département de Bretagne pour le nombre et la proportion de ses mesures de protection.

> Les Monuments Historiques Classés et Inscrits

Cette loi du 31 décembre 1913 a pour objectif la protection des immeubles dont la conservation présente un intérêt historique ou artistique, par une procédure de classement ou bien d'inscription sur les Monuments Historiques. Les mesures de protection de classement et d'inscription de Monuments Historiques portent non seulement sur les immeubles et sites archéologiques mais aussi sur les objets mobiliers.

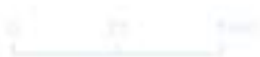
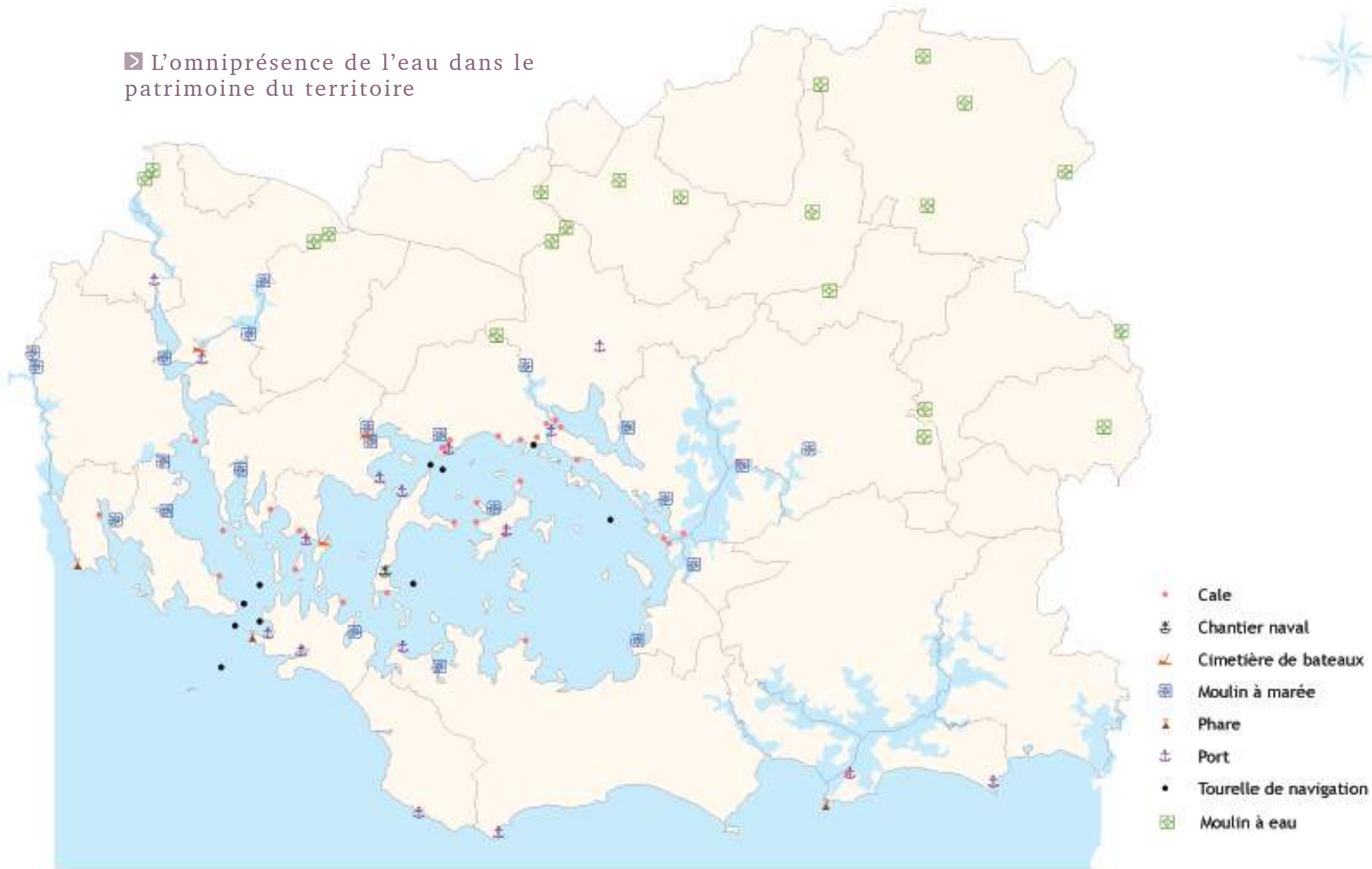
> La Loi des 500 mètres

Cette loi du 25 février 1943 concerne la zone de protection immédiate des 181 édifices classés et inscrits aux Monuments Historiques qui se trouve soumise au régime des abords, avec un champ de visibilité avec le MH protégé depuis l'espace public. Elle est mise en application par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du SDAP.

> Les Sites Inscrits et Classés au titre des Monuments Historiques

Cette loi du 2 mai 1930 a pour objectif la conservation ou la préservation d'un site présentant un intérêt général, du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. En ce qui concerne les constructions, l'inscription implique de ne pas pro-

► L'omniprésence de l'eau dans le patrimoine du territoire



Source : BD carto IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009

céder à des travaux autres que d'entretien normal, sans en avoir avisé l'administration préfectorale.

Le classement consiste en la conservation dans son état de la portion de territoire, et le propriétaire est tenu de rapporter aucune modification à l'état des lieux. Excepté le périmètre du Site Inscrit du Golfe et ses abords, les communes concernées par les sites inscrits couvrent en majorité l'ensemble des zones littorales du Golfe: Arradon, Arzon, Auray, Baden, Cra'h, Le Hézo, Ile aux Moines, Ile d'Arz, Larmor Baden, Locmariaquer, Noyal, Plougoumelen, Pluneret, Saint Armel, St Gildas de Rhuy, Saint Philibert, Sarzeau, Séné, Theix, Vannes, Le Bono. Les communes concernées par les Sites Classés sont Vannes, Sarzeau, St Gildas de Rhuy, Locmariaquer, Larmor Baden et Arzon.

> La loi Carcopino et la loi sur l'archéologie préventive

La loi Carcopino (du 27 septembre 1941) et la loi sur l'archéologie préventive (du 1er août 2003) sont relatives à la réglementation et au contrôle de l'Etat sur les fouilles archéologiques terrestres. La loi sur l'archéologie préventive fixe un cadre juridique, financier et scientifique. Le Golfe du Morbihan a fait l'objet de nombreuses fouilles depuis le XIXe siècle concernant en majorité des sites pré-historiques ou gallo-romains.

> La loi sur les biens culturels maritimes

La loi sur les biens culturels maritimes (du 1er décembre 1989) définit les biens culturels maritimes comme étant «les gisements, épaves, vestiges ou plus généralement comme tout bien représentant un intérêt préhistorique, archéologique ou historique situé dans le domaine public maritime ou au fond de la mer dans la zone contiguë». Le Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM) soumet ces biens à autorisation de fouille et de sondage.

> Le secteur sauvegardé

Cette loi dite «Loi Malraux» (1962) est destinée à prévenir la destruction des centres anciens par des opérations de rénovation et permet de préserver par la réhabilitation l'ensemble de quartiers anciens. Sur le Golfe du Morbihan, il existe un secteur sauvegardé qui concerne le centre ancien de Vannes, créé par arrêté du 19 août 1966, approuvé le 9 mars 1982 et géré par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) du SDAP.

> La Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP)

Cette loi est un outil de protection opérationnel permettant d'identifier le patrimoine architectural et les paysages ainsi que d'élaborer un projet global de sauvegarde et de mise en valeur. La ville d'Auray a une ZPPAUP depuis 1989, approuvée le 23 octobre 1998, couvrant le centre ville et les abords des Monuments Historiques. Elle fait partie des cinq ZPPAUP du département du Morbihan et est la seconde à avoir été créée après celle de Josselin datant de 1987. Elle est appliquée par l'ABF du SDAP et la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN).

> La valorisation du patrimoine culturel

Il existe différents niveaux d'implication des acteurs en charge de la connaissance, de la protection, de la promotion et de la gestion du patrimoine culturel présents sur le territoire du Golfe du Morbihan, selon qu'ils relèvent du domaine public, privé ou associatif.

Dans le domaine de la valorisation du patrimoine culturel sur ce territoire, les actions reposent sur la diffusion et la communication des connaissances patrimoniales, la sensibilisation du public au patrimoine local et les activités éducatives et le développement d'un tourisme culturel.

> Label « Ville d'Art et d'Histoire »

Depuis le 11 septembre 1990, la ville de Vannes bénéficie du label « Ville d'Art et d'Histoire ». Le label « Villes ou Pays d'Art et d'Histoire » est attribué par le Ministère de la Culture et de la Communication aux collectivités locales qui souhaitent valoriser leur patrimoine, favoriser la création architecturale et promouvoir la qualité dans les espaces bâtis ou aménagés. Le terme de patrimoine doit être entendu dans son acception la plus large puisqu'il concerne aussi bien l'ensemble du patrimoine bâti de la ville que les patrimoines naturel, industriel, maritime ...

Cette volonté se traduit par la mise en oeuvre d'une convention « Ville d'Art et d'Histoire » ou « Pays d'Art et d'Histoire », élaborée en concertation avec la collectivité. Elle définit des objectifs précis et comporte un volet financier.

En attribuant ce label, le Ministère de la Culture et de la Communication (Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA) et DRAC) assure la mise en oeuvre d'une politique d'animation et de valorisation du patrimoine de la ville auprès de tous les publics.

Ainsi, la ville de Vannes s'est engagée à développer un programme d'actions visant à :

Sensibiliser les habitants à leur cadre de vie et inciter à un tourisme de qualité, par la programmation de visites et conférences à thème, de formations spécifiques pour les professionnels de l'accueil Initier le jeune public à l'architecture, au patrimoine et à l'urbanisme: Les services éducatifs de l'architecture et du patrimoine sont une priorité des conventions. Ils sont coordonnés par l'animateur de l'architecture et du patrimoine et fonctionnent toute l'année dans un lieu spécifique. Ces ateliers accueillent les élèves de la maternelle à la terminale, en temps et hors temps scolaire (vacances, été des 6-12 ans...).

Présenter la ville, par la mise en place des visites-découvertes, la réalisation de documents d'information et de promotion...

Le label constitue un réseau national d'échanges d'expériences qui concerne actuellement 124 sites.

► Etat des travaux d'inventaire effectués par la DRAC



► Sites inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques



Etat des travaux d'inventaire effectués par la DRAC

- Absence de dossier
- Inventaire ponctuel
- Pré-Inventaire normalisé
- Inventaire topographique

Les Monuments Historiques et leurs abords

- Monument Historique
- Zone couverte par le périmètre de 500 m autour d'un Monument Historique

Sites inscrits ou classés au titre des Monuments Historiques

- Zone couverte par une protection au titre des Sites Monuments Historiques

► Les Monuments Historiques et leurs abords



Les Monuments Historiques en chiffres

184 : édifices inscrits et classés au titre des Monuments Historiques sur les 38 communes de Pornic
 926 : Monuments Historiques inscrits (595) et classés (331) dans le département du Morbihan

112 immeubles inscrits sur l'axe nautique supplémentaire des monuments historiques
 89 immeubles classés aux monuments historiques
 3 biens classés aux monuments historiques
 957 objets classés et inscrits aux monuments historiques

parmi les quelques 184 MH on dénombre :

| | |
|-------------------------|--------------------------|
| 1 cathédrale | 24 dolmens |
| 1 basilique | 10 menhirs |
| 8 églises | 6 menhirs |
| 19 chapelles | 5 sites celtiques |
| 9 forts | 2 camps protohistoriques |
| 4 forteresses | 2 crocodiles |
| 2 moulins | 1 aqueduc gallo-romain |
| 3 bâteaux | |
| 1 monument commémoratif | |
| 16 édifices et statues | |
| 33 maisons et hôtels | |

Source : BD carto IGM, DRAC, DIREN Bretagne, SIAGM
 Conception : SIAGM, janvier 2009

De plus, Vannes, ville centre et chef-lieu du département, dispose d'une politique en faveur du patrimoine en lien avec la gestion d'équipements muséographiques. Les musées municipaux sont au nombre de trois : la Cohue, le Musée des Beaux Arts et le Musée Archéologique. Le service d'Animation du Patrimoine de la ville a été mis en place dans le cadre du label «Ville d'Art et d'Histoire».

> Les lieux de découverte du patrimoine culturel

Le Golfe du Morbihan compte vingt-neuf lieux permettant de conserver et valoriser le patrimoine culturel ainsi que de le présenter et de le faire connaître au public. Ces lieux disposent d'un service d'accueil structuré (un personnel qualifié, des animations, des outils de promotion, etc.) et se répartissent en quatre catégories :

- 8 musées
- 4 lieux d'interprétation
- 10 lieux patrimoniaux ouverts au public
- 7 bateaux du patrimoine accueillant des passagers

Les lieux d'exposition et de valorisation des connaissances, autre que les musées et lieux d'interprétation, sont les services des Archives Départementales et des Archives communales (Auray et Vannes).

Les musées et sites d'interprétation du patrimoine, de par leurs thématiques, ne sont pas en concurrence directe entre eux ou avec des sites géographiquement proches. Sur les dix lieux patrimoniaux ouverts au public, on dénombre quatre sites mégalithiques (deux sur la commune d'Arzon, un à Larmor-Baden et un à Locmariaquer) et deux châteaux (Suscinio à Sarzeau et Largoët à Elven). L'évolution comparée des chiffres de fréquentation de l'ensemble de ces lieux fait ressortir quelques sites à forte valeur touristique, tels que le château de Suscinio, la Table des Marchand, le Musée de la Cohue et le Cairn de Gavrinis.

La répartition géographique des musées et sites d'interprétation montre qu'ils sont majoritairement localisés autour du Golfe sur un axe allant de Vannes à l'embouchure du Golfe.

Les modes de gestion de ces vingt-neuf lieux se répartissent en

trois catégories avec une forte proportion à gestion privée (15), contre seulement quatre à gestion publique et trois à gestion associative. Les différences de statuts et de modes de gestion entraînent des disparités de moyens tant humains que financiers.

La mise en œuvre d'actions de valorisation du patrimoine peut être soutenue par des structures intercommunales de gestion touristique, autre que le Comité Départemental du Tourisme (CDT), comme le Pays d'Auray (syndicat mixte), les Pays Touristiques qui sont au nombre de deux (Pays de la Baie Rhuys-Vilaine, de Vannes-Lanvaux) mais aussi les sept Offices de Tourisme et la Maison du Tourisme de Rhuys (GIT).

> La pédagogie au patrimoine

Dans le domaine des actions pédagogiques, outre les activités proposées parfois aux enfants dans les lieux de découverte (musées, lieux d'interprétation, sites patrimoniaux), des dispositifs nationaux existent.

Des projets pédagogiques appliqués au secteur du patrimoine sont proposés chaque année aux enseignants des écoles publiques. Dans l'enseignement privé, les projets sont mis en œuvre par les enseignants eux mêmes. Les activités pédagogiques hors temps scolaire pourraient être davantage développées et plus structurées.

Ce sont généralement les écoles situées sur la commune de Vannes qui bénéficient plus aisément d'offres pédagogiques dans le domaine du patrimoine grâce au service d'animation Ville d'Art et d'Histoire de la ville, ainsi qu'aux facilités liées aux transports en commun. Les crédits de fonctionnement du Ministère de l'Éducation Nationale accordés aux classes à projet artistique et culturel sont faibles. Cependant, le nombre d'écoles menant des projets pédagogiques à caractère patrimonial est en augmentation ces dernières années.

S'agissant de l'enseignement de la langue bretonne, douze filières bilingues (breton-français) sont présentes sur sept communes à dominante urbaine (Auray, Pluneret, Sainte-Anne d'Auray, Saint-Avé, Sarzeau, Theix et Vannes) et réparties entre les écoles publiques (Div Yezh), catholiques (Dihun) et les écoles Diwan. Les thématiques de projets pédagogiques portant sur les arts culinaires et sur le

patrimoine littoral du Golfe du Morbihan (la côte sauvage, les bords de rivières, les marais, etc) sont peu abordées.

> Les manifestations locales autour de la valorisation du patrimoine

En retenant les manifestations selon des critères culturels, établissant un lien avec l'histoire locale, les traditions, les pratiques artistiques et la valorisation du patrimoine de proximité, on dénombre environ 137 manifestations en 2004 sur l'ensemble du Golfe du Morbihan. La répartition des manifestations à caractère culturel et touristique reposant sur le patrimoine local (pardons, fest noz, fêtes de la mer etc.) est concentrée dans le temps et dans l'espace. Elles sont pour la plupart localisées autour ou dans le Golfe et se déroulent en majorité sur les mois d'été (avec une prédominance sur le mois d'août). La présence des estivants durant les deux mois d'été conduit les communes à mener des actions d'animation.

Certaines manifestations relèvent de l'initiative des municipalités ainsi que de celle des Comités des fêtes et des Offices de Tourisme avec qui les communes ont mis en place un dispositif d'animations. De nombreuses animations locales et actions de valorisation du patrimoine reposent sur le tissu associatif.


Les principales manifestations locales en chiffres (à titre indicatif, en 2004) :

- 46 Pardons organisés autour des chapelles
- 27 Fêtes bretonnes et fest noz
- 22 Régates et fêtes nautiques
- 4 Fêtes de l'huître (Arradon, Damgan, Locmariaquer et Surzur)
- 2 Fêtes de la pomme (Auray, Sulniac)
- 1 Trophée de musique traditionnelle en Pays Vannetais (Plescop)
- 1 Fête de la châtaigne (Plescop)
- 1 Fête des battages (Baden)

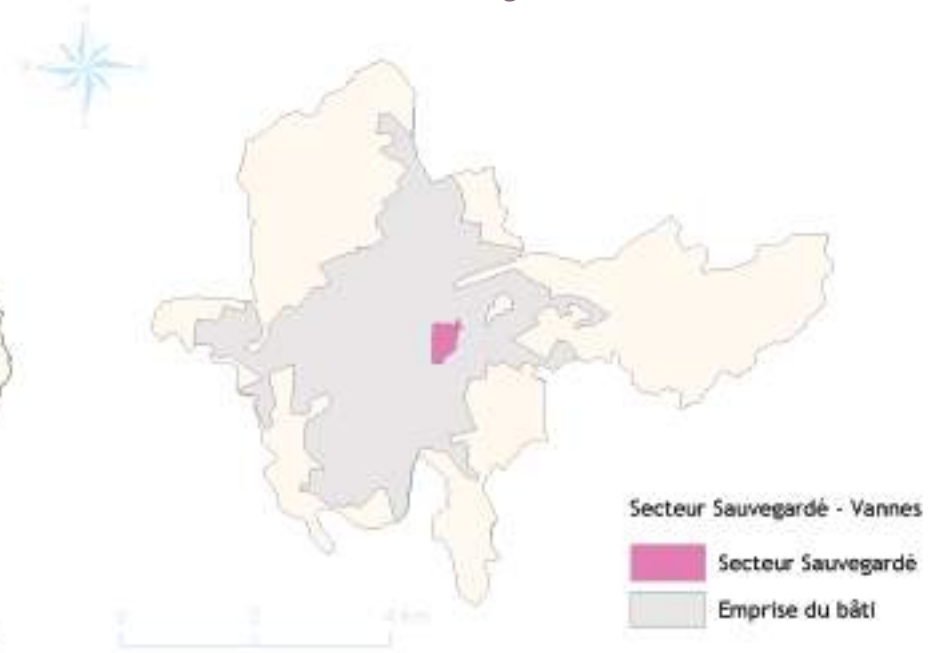
▶ Ville d'Art et d'Histoire



Ville d'Art et Ville d'Art et d'Histoire

 Commune Ville d'Art et d'Histoire

▶ Secteur Sauvegardé de Vannes




Secteur Sauvegardé - Vannes

 Secteur Sauvegardé

 Emprise du bâti

▶ ZPPAUP d'Auray

ZPPAUP - Auray

 Périmètre de Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

 Emprise du bâti



Les sites Monuments Historiques en chiffres

31 : Sites inscrits et classés au titre des Monuments Historiques

22 sites inscrits

9 sites classés, dont

sites classés :

1 moulin à marée

1 parc de château

1 église

sites inscrits :

6 ensembles urbains

1 abord de château

1 village

1 hameau

> Les enjeux pour le patrimoine culturel

- Compléter et diffuser la connaissance du patrimoine culturel du territoire qui est hétérogène et dispersée

La connaissance du patrimoine culturel, bien que parfois conséquente sur certaines thématiques, comme le patrimoine mégalithique, reste incomplète notamment dans le domaine de l'ethnologie (mémoire vivante, toponymie, us et coutumes...) et de l'architecture (patrimoine bâti vernaculaire). Par ailleurs, il n'existe pas véritablement de centre de ressources, réunissant toutes les connaissances du patrimoine culturel. La diffusion et la valorisation restent restreintes.

- Développer une synergie entre les nombreuses initiatives locales de restauration et de valorisation des patrimoines

Il existe de nombreuses associations sur le territoire travaillant sur la préservation et la restauration du patrimoine vernaculaire (moulins, chapelles, petits patrimoines...). Elles disposent d'un savoir à valoriser et à mettre en réseau pour développer un travail de fond sur le territoire.

De nombreux inventaires communaux ont également été réalisés, mais les informations récoltées sont faiblement valorisées par manque de moyens.

- Limiter la banalisation générale du patrimoine bâti vernaculaire

Le territoire du Parc dispose d'une richesse importante de constructions anciennes, définissant un style de maison morbihannaise. Très recherché, ce patrimoine est de plus en plus restauré, mais parfois le manque de connaissance sur les caractéristiques du bâti traditionnel ou sur les techniques de restauration conduit à des erreurs et à des modifications importantes qui entraînent une banalisation générale de ces bâtiments.

- Réaffirmer l'identité du territoire Golfe du Morbihan

Du fait de l'arrivée importante de nouvelles populations, on tend vers une homogénéisation de l'identité Golfe, en lien avec la mécon-

naissance de la richesse culturelle et de ses caractéristiques. Cela passe par différents aspects : homogénéisation du patrimoine bâti, méconnaissance de l'histoire et des pratiques du territoire.

- Infléchir la tendance générale de glissement de la culture locale (us et coutumes) vers une utilisation et une mise en scène uniquement touristique

De fait de l'attrait du territoire, notamment touristique, de nombreuses manifestations culturelles sont réalisées en période estivale, destinées principalement à la population temporaire et de passage. Un déséquilibre existe, avec une faible fréquentation de la population résidente.

Rédaction : Monique Cassé, David Lédan, Ronan Pasco, Sophie Giraud, Annaëlle Mézac, Amélie Decaux, Karine Grosjean, Marion Le Berre, Clément Briandet

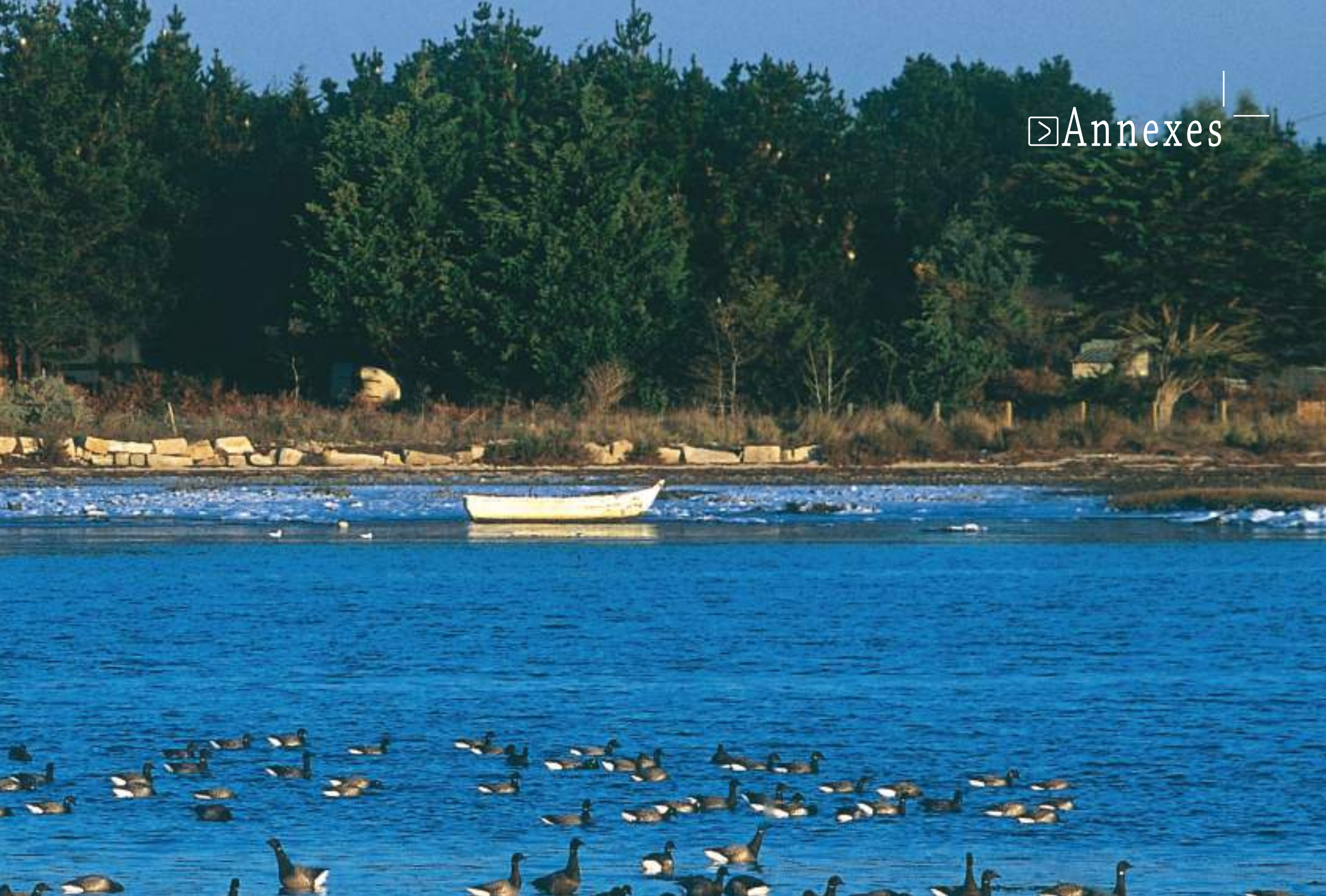
Crédit photo : David Lédan, Annaëlle Mézac, Clément Briandet, Marion Le Berre.

► Lieux de découverte du patrimoine culturel ouverts au public



Source : BD carto IGN, SIAGM
Conception : SIAGM, janvier 2009





► ANNEXES

> Bibliographie

> Productions du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Golfe du Morbihan

Ablin C., 2003. Problématique de l'articulation des acteurs et des outils d'un aménagement intégré du territoire - projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM.

Bodin S., 2003. Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Le Marais de Lasné : la réhabilitation d'une saline. SIAGM.

Briandet C., 2003. Diagnostic paysager du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM, Briandet Clément paysagiste d.p.l.g..

Caignec M., 2001. Le Bassin versant de Pénerf: étude préalable à un diagnostic «qualité d'eau». SIAGM, CFPPA du lycée nature.

Capouillez M., 2006. Les 1000 Plates, fête maritime dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - La mise en valeur du patrimoine ethnologique dans les Parcs Naturels Régionaux. SIAGM, Université de Bretagne-Sud.

Cassé M., 1995. Une démarche intercommunale pour construire un projet de territoire. SIAGM.

Cassé M., 2003. Forum national et ateliers internationaux sur la concertation et la médiation environnementale pour une gestion durable des territoires. SIAGM, Fondation de France.

Cassé M. Pasco R., 2000. Les actes du forum des partenaires du Golfe du Morbihan. SIAGM, Fondation de France.

Cassé M., Le Berre M., 2002. Elaboration de la Charte du Parc Naturel

Régional du Golfe du Morbihan - Synthèse des propositions pour les problématiques d'urbanisation. SIAGM, TEM.

Cassé M., Giraud S., Lédan D., Pasco R., 2003. Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Argumentaire. SIAGM.

Cassé M., Mézac A., 2004. Corridors écologiques du territoire du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Traduction dans les Plans Locaux d'Urbanismes. SIAGM.

Cavet N. et co., 2003. Etude de l'éffraie des clochers (Tyto ala) dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM, Lycée de Kerplouz.

Colinot C., 2003. Etude d'identification du maillage de zones humides sur le périmètre du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM, X. Hardy bureau d'études, Université de Montpellier.

Collectif SIAGM, 2005. D'un marais à l'autre... Carnet de Balades - Les marais de l'Est du Golfe du Morbihan. SIAGM

Decaux A., 2004. Diagnostic du patrimoine culturel du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM.

Deniaux C., 2007. Savoir-faire traditionnels et ressources locales. Création d'activités en milieu rural, perspectives sur le territoire du SIAGM. SIAGM, UFR de Géographie, Université Michel de Montaigne, Bordeaux 3.

Giraud S., Cassé M., Blondel X., 2004. Diagnostoc participatif du bassin versant de la Rivière de Pénerf. SIAGM, ADASEA.

Grosjean K., 2005. Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Vers un tourisme durable : réflexion préalable à la mise en réseau des sites mégalithiques du Golfe par voie maritime, SIAGM, UBO.

Hardy X., 2004. Diagnostic des pratiques agricoles sur le bassin

versant du Golfe du Morbihan. X. Hardy bureau d'études, SIAGM.

Hay O., 2005. La Sterne pierregarin et le Golfe du Morbihan. SIAGM, LPA la lande de la rencontre.

Jolivet G., 2007. Valorisation écotouristique de la zone rétro-littorale du Golfe du Morbihan: premiers éléments et propositions pour la conception d'un carnet de balades. CFPPA La Roche sur Yon, SIAGM.

Leckner A., 2002. Un projet de développement touristique durable: les marais littoraux est du Golfe du Morbihan à pied ou à vélo. SIAGM.

Lédan D., 1992. Terre d'accueil des oiseaux. SIAGM.

Lédan D., 2003. Inventaire ornithologique des espèces nicheuses sur le territoire du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM.

Lerede M., 2007. Approche systémique de la fête de l'eau. Université catholique de l'Ouest, SIAGM.

Mat N., 2006. Diagnostic énergie de territoire: propositions d'orientations et d'actions dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM, Université de technologie de Troyes.

Mézac A., 2003. Identification des milieux naturels et des corridors écologiques - projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM, Université des pays de l'Adour.

Montrelay A., 2003. Caractérisation des landes du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan et Analyse des logiques d'acteurs appliquées à la gestion des landes. SIAGM, UBS.

Nicolazo de Barmon H., 2004. Etude des potentiels de mise en réseau des villages de caractère du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM.

Pasco R., 1999. La conchyliculture morbihannaise: une réalité économique en quête de reconnaissance
- Une approche socio-économique, territoriale et prospective. UBO, SRC de Bretagne-Sud, ENSAR.

Perrin B., Hullé M., 2004. Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Identification et préservation du patrimoine naturel sous-marin du Golfe du Morbihan. Site pilote : Ile Longue à Larmor-Baden. SIAGM, OXEA, X. Hardy bureau d'études.

Pillier J. et co., 2005. Mise en place d'une gestion expérimentale de lande dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM, lycée de Kerplouz.

Pouplier S., 2004. Porter à connaissance sur l'habitat vernaculaire traditionnel du périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. SIAGM.

Quenot F., 2005. Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Contribution à l'élaboration d'une stratégie de gestion intégrée des espèces invasives. SIAGM, UBO.

Renault E., 2005. Projet de Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan - Réflexion sur la connaissance et les modalités de gestion des friches - Mise en oeuvre de deux sites pilotes. SIAGM, UHP-Nancy I, Université de Metz.

Renault N., 2000. Etude préalable à la mise en place d'une politique de développement touristique dans le cadre du Parc Naturel Régional Golfe du Morbihan. SIAGM.

Salles F., 1995. La Loutre d'Europe de Noyal - Un projet de développement durable pour la sauvegarde d'une espèce menacée. Centre Supérieur de Perfectionnement Agricole de Carquefou, SIAGM.

Voisin M., 1999. L'agriculture en zone littorale et périurbaine - pourquoi et comment maintenir l'agriculture dans le Golfe du Morbihan

? Ecole supérieure d'agriculture d'Angers, Chambre d'Agriculture 56, SIAGM.

> Autres sources

Amghar J., 2001. La construction portuaire et les activités maritimes dans le Golfe du Morbihan, du 18e au début du 20e siècle. Mémoire de DEA d'Histoire, sous dir. de Gérard Le Bouëdec, UBS, Laboratoire d'Histoire et Sciences Sociales du littoral et de la Mer, Lorient.

Annezo N., Magnanon S., Malengreau D., 1998. Bilan régional de la flore bretonne. CNBN, Région Bretagne.

Anonyme, 2002. Etude prospective relative à l'évolution de la plaisance dans le Golfe du Morbihan, dans le contexte du Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

Association Equilibres, 2003. Le Golfe du Morbihan : quel avenir à l'horizon 2020 ? Vannes.

Baudry J., Burel F., 1999. Ecologie du paysage - concepts, méthodes et applications. Paris, Londres édition Tec & Doc.

Belz J., Frélaud B., Gicquel Y., Gontard M., Le Bacon J.P., Le Moing J.Y., 2002. Morbihan, éditions Nouveaux-Loisirs, coll. Guides Gallimard, Les Encyclopédies du voyage, Paris, 1992, 2e éd. 2002.

Bernard N., Chauvaud S., 2002. Cartographie des habitats d'intérêt européen et des milieux naturels et semi-naturels du Golfe du Morbihan et de la rivière de Penerf. DIREN Bretagne.

Beuret J.E., Tréhet C., 2001. Des médiations pour la gestion de l'espace rural. Le courrier de l'environnement de l'INRA, n° 43, 25-40.

Beuret J.E., Pennanguer S., Harmant L., Le Rohic C., Renaudin B., Verdier C., 2001. Entretien réalisés dans le Golfe du Morbihan. Projet CONCERT, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes.

Billy S., 2001. Bilan des connaissances sur l'impact des activités maritimes sur le milieu dans le Golfe du Morbihan. Mémoire de DESS « Gestion et Expertise des Littoraux », IUEM, Université de Bretagne Occidentale.

Biotope, 2005. Orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitants - les O.R.G.F.H. - Etat des lieux. Biotope, DIREN Bretagne, Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Bissardon M., Guidal L., Corine Biotope, version originale types d'habitats français. ENGREF - ATEN, 175p.

Bosser K., 2002. Nautisme et concurrences liées à l'accessibilité au plan d'eau du Golfe du Morbihan. Développement d'un Système d'Information Géographique. SMVM Morbihan, Ifremer, Plouzané.

Castric-Fey A., Derrien-Courtel S., Girard-Descatoire A., L'Hardy-Halos M.Th., 2001. La vie sous-marine en Bretagne. Association pour la découverte du monde sous-marin, Région Bretagne.

C.A.U.E du Morbihan, 2005. Pour un développement raisonné des éoliennes en Morbihan. C.A.U.E. du Morbihan, Préfecture du Morbihan.

Chambre d'Agriculture du Morbihan, 2004. Diagnostic des activités primaires de l'agglomération de Vannes, SCOT de Vannes. Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes.

Comité Départemental du Tourisme du Morbihan, 2005. Les chiffres clés du tourisme en Morbihan.

Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes, 2004. Etudes préalables à la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) - Développement commercial.

Conseil Régional de Bretagne, 2005. Schéma Régional du patrimoine naturel et de la biodiversité en Bretagne - Diagnostic - Document d'étape.

- Courtecuisse R., 1994. Les champignons de France. Eclctis.
- Creton P., Hassani S., Liret C., Ridoux V., 2000. Etudes et conservation des mammifères marins de Bretagne. Laboratoire d'étude des mammifères marins, Région Bretagne.
- Croix A., Veillard J.Y., 2000. Dictionnaire du Patrimoine Breton, Paris, éditions Apogée.
- Daniel F., Hubaud M.O., 1996. Inventaire des espaces et du patrimoine naturels du Morbihan - phase 1 : état des connaissances. ODEM.
- Danigo J., 1989, 1998. Eglises et chapelles du Pays de Vannes, 2 t. Cahiers de l'UMIVEM, n° 42-43, n° 60-61.
- Des Abbayes H., Claustres G., Corillon R. Dupond P., 1972, Flore et végétation du massif armoricain. Tome 1 – Flore vasculaire. P.U.F. St Briec.
- Direction Départementale de l'Équipement, 2005. Schéma de Mise en Valeur de la Mer : Golfe du Morbihan. Dossier soumis aux personnes publiques.
- DIREN Bretagne, 1998. La Bretagne, des hommes, un territoire : atlas de l'environnement en Bretagne : faits, chiffres et repères cartographiques. Région Bretagne.
- Dufourmentelle N., 2004. Evaluation de la démarche de contrat de bassin versant de la rivière de Pénerf. Mémoire de fin d'études, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes.
- Duguet R., Melki F., 2003. Les amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Parthénose édition.
- Euzenes P., Le Foll F., 2004. Pour une gestion concertée du littoral en Bretagne. Région Bretagne, Conseil Economique et Social.
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 2000. Journées rencontres entre Parcs Naturels Régionaux et services de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (Ministère de la Culture et de la Communication) « de la connaissance à la gestion du patrimoine », La Roche-Guyon, 17-18 mars 1999, Paris.
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 2001. Le bâti et la construction dans les Parcs Naturels Régionaux.
- Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, 2003. Les politiques culturelles des Parcs naturels régionaux.
- Fiers V., Gauvrit B., Gavazzi E., Haffner P., Maurin H., 1997. Statut de la faune de France métropolitaine - statuts de protection, degrés de menace, statuts biologique. MNHN.
- Fleury J., Guyomarc'h J.P., 2003. Le défi de la qualité des eaux en Bretagne. Région Bretagne, Conseil Economique et Social.
- Gélinaud G., Le Gall C., 2000. Réserve Naturelle des marais de Séné. Plan de gestion 2000-2004. Bretagne -Vivante SEPNEB, Diren Bretagne.
- Gélinaud G., Rebut C. 2002. Inventaire cartographique et état de conservation des espèces de faune et de flore d'intérêt patrimonial sur les sites Natura 2000 du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf. DIREN Bretagne - Bretagne Vivante SEPNEB.
- Gélinaud G., Robic J.F., 2000. Golfe du Morbihan : habitats et oiseaux des marais endigués. DIREN Bretagne, SEPNEB.
- Jarry G., Yeatman-Berthelot D., 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société ornithologique de France.
- Kervadec T., 2002. Paysage et aménagement ostréicole dans le Golfe du Morbihan et la Rivière de Pénerf. Université rennes 2.
- Le Bihan J., 2001. L'Émergence de l'activité ostréicole dans le Golfe du Morbihan. Mémoire de DEA d'Histoire, sous dir. de Gérard Le Bouëdec, UBS, Laboratoire d'Histoire et Sciences Sociales du Littoral et de la Mer, Lorient.
- Lecerf Y., 2004. Mémoire de pierres, histoire de l'Homme en Morbihan. Conseil Général du Morbihan, Vannes, éditions Cloître.
- Le Garff B., 1988. Atlas des amphibiens et des reptiles de Bretagne. Penn Ar Bed n° 126/127 – SEPNEB Bretagne Vivante.
- Le Sann A., 1998. Pour le développement durable en Bretagne. Région Bretagne, Conseil Economique et Social.
- Ménozzi M.J., 2005. Document d'Objectifs des sites Natura 2000 FR5300029 «Golfe du Morbihan» et FR5310086 «Golfe du Morbihan». Partie 1 et 2. Ouest Aménagement, Diren Bretagne.
- Ollier S., 2001. Etude de l'urbanisation - Evolution et conséquences. Le cas du Golfe du Morbihan. Université de Rennes 1.
- Ollier S., 2002. Vers une politique d'urbanisme pour la profession conchylicole. Le cas de la Bretagne Sud. Université de Bretagne Occidentale, Institut Universitaire Européen de la Mer.
- Ouest Aménagement, 1997. Etude d'opportunité sur la mise en place d'un Parc Naturel Régional dans le Golfe du Morbihan. Conseil Général du Morbihan, Région Bretagne.
- Ouest Aménagement, 2004. Grands équilibres et fonctionnement du territoire, SCOT de Vannes. Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes.
- Pape L., 1995. La Bretagne romaine. Rennes, éditions Ouest-France.
- Pennanguer S., 2005. Incertitude et concertation dans la gestion de la zone cotière. Thèse, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes.

Rameau J.C., Mansion D., Dumé G., 1989. Flore Forestière Française guide écologique illustré Plaines et collines. IDF, Ministère de l'agriculture et de la Forêt.

Région Bretagne, 2004. Impacts en Bretagne des nouvelles demandes touristiques. Conseil Economique et Social de Bretagne, Rennes.

Ridoux V., Liret C., Creton P., Hassani S., 2000. Les mammifères marins de Bretagne. Les cahiers naturalistes de Bretagne. Région Bretagne, Laboratoire d'étude des mammifères marins, Océanopolis.

Rivière C., 2003. Approche systémique de la dynamique de concertation du Golfe du Morbihan. Mémoire de fin d'études, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Rennes.

Rivière G., 2003. Atlas floristique préliminaire du Morbihan. CBNB.

Tregret M., 2002. Recensement et propositions d'aménagement concernant les terre-pleins abandonnés du golfe du Morbihan. Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan. SPAT.

Yeatman-Berthelot D., Jarry G., 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989. Société ornithologique de France.

> Organismes ressources

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Agence gouvernementale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles (ADASEA)
Centre d'Etudes et de Recherches Archéologiques du Morbihan (CERAM)

Chambre d'Agriculture du Morbihan

Chambre de Commerce et de l'Industrie du Morbihan (CCIM)

Chambre des Métiers du Morbihan

Comité Départemental du Tourisme (CDT)

Comité Local des Pêches (CLP)

Comité Régional du Tourisme

Conseil Général du Morbihan

Conseil Régional de Bretagne

Direction Départementale des Affaires Maritimes (DDAM)

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF)

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

Fédération des Chasseurs du Morbihan

Fédération de Pêche et de Préservation des Milieux Aquatiques (FP-PMA)

Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB)

Institut Français pour la Recherche et l'Exploitation de la Mer (IFREMER)

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Observatoire Régional du Tourisme en Bretagne (ORTB)

Préfecture du Morbihan

Section Régionale Conchylicole de Bretagne Sud (SRC)

> Liste des sites naturels protégés

> Réseau Natura 2000

site n°FR5300029 «Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuy»

site n°FR5300030 «Rivière de Pénerf, marais de Suscinio»

site n°FR5300034 «Estuaire de la Vilaine»

> Zones de Protection Spéciale

ZPS n°206500 «Golfe du Morbihan»

ZPS n°206700 «Baies de Kervoyal et de Vilaine»

ZPS n°206510 «Étier de Pénerf»

> Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

ZICO n°BT14 «Golfe du Morbihan et étier de Pénerf»

ZICO n°BT16 «Baie de Vilaine»

ZICO n°BT19 «Baie de Quiberon»

> Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique

ZNIEFF de type II n°05210000 «Golfe du Morbihan»

ZNIEFF de type II n°05310000 «Estuaire de la Vilaine»

ZNIEFF de type II n°05980000 «Étier de Pénerf»

ZNIEFF de type II n° 0532000 «Landes de Lanvaux»
ZNIEFF de type I n° 0000500 «Zone orientale du Golfe du Morbihan»
ZNIEFF de type I n° 05310001 «Dunes de Kervoyal»
ZNIEFF de type I n° 05210004 «Er Lannic»
ZNIEFF de type I n° 00000583 «Le Petit Mont»
ZNIEFF de type I n° 00000129 «Marais dunaire entre Kerver et Tumiac»
ZNIEFF de type I n° 05830001 «Pointe de la chapelle du Petit Mont»
ZNIEFF de type I n° 05210001 «Baie de Kerdrean»
ZNIEFF de type I n° 00000707 «Combles de l'église de Crac'h»
ZNIEFF de type I n° 00000754 «Lande de Crac'h»
ZNIEFF de type I n° 05310002 «Étang du Loc'h»
ZNIEFF de type I n° 0000781 «Tours d'Elven et bois de l'Argouët»
ZNIEFF de type I n° 05210007 «Anse du Hézo-Le Passage»
ZNIEFF de type I n° 05210012 «la Garenne»
ZNIEFF de type I n° 00000755 «Lande de Lezuis»
ZNIEFF de type I n° 05210002 «Vases du Bono»
ZNIEFF de type I n° 05210003 «Marais de Pen en Toul»
ZNIEFF de type I n° 05980001 «Etier de Kerboulico»
ZNIEFF de type I n° 00000803 «Marais et dune de Saint Pierre Loperec»
ZNIEFF de type I n° 05210011 «Étang de Noyal»
ZNIEFF de type I n° 00000793 «Dunes et marais des Govelins»
ZNIEFF de type I n° 00000580 «Le Grand Mont»
ZNIEFF de type I n° 00000792 «Prairies de Kerpont»
ZNIEFF de type I n° 00000708 «Combles de l'église de Saint Nolf»
ZNIEFF de type I n° 05210005 «Anse de Benance-ruaud»
ZNIEFF de type I n° 0000704 «Combles de l'église de Brillac en Sarzeau»
ZNIEFF de type I n° 0000597 «Dunes et marais de Landrezac-Penvins»
ZNIEFF de type I n° 05210006 «Marais de Saint Colombier»
ZNIEFF de type I n° 00000182 «Marais de Suscinio»
ZNIEFF de type I n° 00000136 «Pointe de Penvins»
ZNIEFF de type I n° 05210009 «Anse de Séné»

ZNIEFF de type I n° 05210010 «Marais de Séné»
ZNIEFF de type I n° 00000790 «Landes de Lamblat»
ZNIEFF de type I n° 05210008 «Anse de Lirey»
ZNIEFF de type I n° 00000162 «Étang du Plessis»

> Sites Inscrits

site n° 1650415SIA01 «Golfe du Morbihan et ses abords»
site n° 1340723SIA01 «Abords du château de Suscinio»
site n° 1630506SIA01 «Pointe d'Arradon»
site n° 1371115SIA01 «Site de la carrière (partie dépendant du DPM)»
site n° 1780531SIA01 «Hameaux de Tumiac, du Net et de Kerver et leurs abords»
site n° 1390329SIA01 «Pointe de Trech»
site n° 1390619SIA02 «Site du Bois d'amour»
site n° 1771226SIA02 «Village de Cazer ou Cahire»
site n° 1420730SIA01 «Chapelle Sainte-Avoye et abords»
site n° 1720720SIA02 «Anse de Trehen-ar-Vour»
site n° 1430104SIA02 «Dune de la Pointe»
site n° 1661110SIA02 «Château de Suscinio et DPM»

site n° 1340904SIA01 «Placitre nord de la chapelle Notre-Dame-la-Blanche»

> Sites Classés

site n° 1771214SCD01 «Littoral de Kerver-Kerjouanno et DPM»
site n° 1331106SCA01 «Moulin de Pen-Castel»
site n° 1901001SCD01 «Marais de Pen-en-Toul»
site n° 1340423SCA01 «Square attenant au chevet de l'église»
site n° 1080720SCA05 «Rochers»
site n° 1770822SCA01 «Rochers de la pointe du Grand-Mont et DPM»
site n° 1650224SCA01 «Château de Kerlévenan, son parc et les terrains en dépendant»

> Edifices protégés au titre des Monuments Historiques

> Sites Classés

Ambon

Eglise Saint-Cyr et Sainte-Julitte - 1990/08/13

Arzon

Dolmen sous cairn dit de la pointe de Bilgroix - 1978/03/08

Cromlechs et îlots d'Er-Lannic - 1889

Dolmen Graniol Tal er Men Guen - 1973/12/03

Dolmen du Petit Mont - 1904/08/05

Butte de Tumiac ou de César - 1923/03/12

Auray

Chapelle du Saint-Esprit - 1982/11/04, façade et toitures

Eglise Saint-Gildas - 1995/02/17

Maison et monument de Cadoudal - 1982/03/08

Berric

Chapelle Notre-Dame-des-Vertus - 1930/07/25

Fontaine Notre-Dame-des-Vertus - 1964/07/03

Le Bono

Allée couverte sous tumulus, dolmen du Rocher (Le Bono, Plougoumelen) - 1889

Sépultures circulaires sous tertre tumulaire, le Rocher (Le Bono, Plougoumelen) - 1928/06/28, six sépultures

Crac'h

Deux dolmens à galerie avec restes de tumulus - 1926/05/12

Dolmen de Mané-Rohenezel - 1938/05/09

Dolmen de Kerourang - 1938/05/09

Dolmen à galerie - 1938/05/10

Elven

Tour du Château de Largouët - 1862

Ensemble des ruines du Château de Largouët - 1932/08/11

Ile-aux-Moines

Dolmen de Pen-Hap - 1979/10/29

Cromlech de Kergenan - 1862

Ile d'Arz

Eglise - 1862

Larmor-Baden

Tumulus et dolmen de l'île Gavrinis - 1901/07/19

Locmariaquer

Dolmen dit Table-des-Marchands - 1889

Grand menhir de Men-er-Grah - 1889

Dolmen du Mané-Rutual - 1889

Menhir couché dit Men-Bronzo - 1938/05/09

Tumulus d'Er-Grah-Elevatum - 1935/01/16

Dolmen à galerie dit Er-Roh - 1929/09/11

Dolmen à galerie dans la base d'un tumulus circulaire à Kerdaniel - 1938/09/08

Dolmen à Kerlud - 1927/04/20

Tumulus avec le dolmen du Mané-er-Hroëk - 1889

Tumulus avec le dolmen du Mané-Nélud - 1889

Dolmen des Pierres-Plates - 1889

Dolmen de Kerveresse - 1889

Plougoumelen

Cimetière - 1930/08/09, croix de pierre du XVIe

Pluneret

Chapelle Sainte-Avoye - 1932/05/28

Sainte-Anned'Auray

Basilique - 1983/10/18, cloître

Basilique - 1975/10/29

Saint Avé

Camp protohistorique de Kastel-Ker-Nevé - 1973/11/26

Chapelle Saint-Avé-d'en-Bas, dite aussi Notre-Dame-du-Loc - 1922/09/11, sablières et entrants en bois sculpté

Chapelle Saint-Avé-d'en-Bas, dite aussi Notre-Dame-du-Loc - 1932/06/22, chapelle, enclos, fontaine et le calvaire

Saint-Gildas-de-Rhuys

Eglise - 1840

Dolmen situé près du port dit Port aux Moines - 1969/04/16

Menhir, Liorh Larzonnec - 1967/05/02

Allée couverte du Net dit Clos-et-Bé - 1923/03/12

Saint-Philibert

Menhir dit Men-Milene-de-Pourhos - 1927/04/20

Deux dolmens à galerie de Kerhan dits Roh-Vras - 1927/04/20

Dolmen de Kermané dit Roh-Vras-de-Pourhos - 1927/04/20

Dolmen de Kervehennec dit Mané-Han - 1927/04/20

Sarzeau

Dolmen à galerie dit Er-Roh - 1925/05/10

Château de Kerlevéan - 1982/11/04, façades et toitures, pièces suivantes du rez-de-chaussée avec leur décor, grande et petite chambre à manger, boudoir, chapelle et pavillon chinois

Dolmen à galerie dit Er-Roh - 1939/10/12

Château de Suscinio - 1840

Séné

Dolmen de Gornevèse - 1968/01/08

Theix

Château du Plessis-Josso - 1981/04/23, façades et toitures sur cour, façades et toitures du pavillon du XVIIe, façade sur cour du bâtiment sud-est et rempart crénelé au sud-est et au sud-ouest

Tréfléan

Chapelle Notre-Dame-de-Cran - 1962/10/03

Vannes

Porte-prison et tour y attenante - 1912/05/02

Tour du Connétable et parties de remparts attenantes - 1927/05/28

Tour dite Tour des Filles et portion des anciens remparts lui faisant suite vers l'est, Anciens remparts porte Calmont - 1927/07/29

Partie des remparts dont la Tour Joliette - 1928/05/16

Porte Poterne, terrasse et portion des remparts, Terrains compris entre les remparts, la rue Porte-Poterne et le ruisseau de la Garenne - 1928/07/28

Porte Saint-Vincent - 1928/10/11

Soubassement de la tour gauche qui flanque la Porte-Prison - 1936/03/24

Partie de la Porte-Prison acquise par la ville - 1936/11/30

Partie des remparts - 1942/01/15

Partie des remparts allant de la Porte-Prison à la Porte Saint-Jean, Porte Saint-Jean, rue Brizeux, Tour Poudrière et parties attenantes des remparts, Partie des remparts allant du bastion Notre-Dame à la rue Saint-Salomon - 1956/11/26

Hôtel du Parlement de Bretagne (ancien) (Château-Gaillard) - 1913/01/03, ancien hôtel

Maison, 19 rue Saint-Guenhaël - 1943/09/06, façade sur rue et toiture

Cathédrale Saint-Pierre - 1906/10/30

Hôtel de Limur - 1993/09/09, hôtel, petit hôtel, jardins, terrasses, escalier extérieur du XIXe en fer à cheval

> Sites Inscrits

Ambon

Moulin à vent de Billion - 1979/12/28

Chapelle de Brouël - 1925/05/14, façade occidentale

Fontaine Sainte-Julitte - 1934/03/20

Arradon

Ferme allée du Château de Kéran - 1955/04/21, pierre sculptée encastrée au-dessus du linteau

Château de Kéran - 1973/03/02, façades et toitures

Manoir de Kérat - 1974/08/20, façades et toitures

Auray

Maison, 1 rue du Belzic - 1931/04/17, façade et toiture

Manoir de Kerdrain - 1928/08/03, façade sud

Maison du XVIe, 21 rue du Docteur-A. Jardin - 1935/03/29

Eglise Saint-Goustan - 1925/05/12, portail

Maison, 2 rue neuve - 1935/10/07, façade et toiture

Maison, 1 rue du Petit-Port - 1935/10/07, façade et toiture

Croix de Saint-Fiacre - 1935/03/29

Prieuré de Saint-Cado - 1945/12/04, chapelle

Hôtel de ville - 1963/10/11, façades et toitures

Maison, 5 place de la République - 1949/11/22

Maison, 27, 29, 31 place de la République - 1964/01/10, façade et toiture sur la place

Pont de Saint-Goustan - 1944/04/13

Maison, 3 rue Saint-René - 1935/10/07, façade et toiture

Maison, 9 rue de Saint-René - 1935/10/07, façade et toiture

Maison, 1, 3 place Saint-Sauveur - 1935/10/08, façade et toiture

Maison, 5 place Saint-Sauveur - 1935/10/08, façade et toiture

Maison, 19 place de Saint-Sauveur - 1935/10/07, façades et toitures

Maison, 21 place Saint-Sauveur - 1935/10/07, façades et toitures

Maison, 22, 28 rue Vannier - 1931/04/17, façade et toiture

Baden

Dolmen de Mané-Ven-Guen - 1980/04/10

Retranchement (talus et fossés) dit Mur des Vénètes, Pointe du Blair - 1970/10/01

Beric

Chapelle de Kercohan - 1929/12/09

Château de trémoar - 1960/08/01, façades et toitures, pigeonnier et puits

Crac'h

Aqueduc gallo-romain de Rosnarho - 2002/04/16, rampe d'accès

Château du Plessis-Kaër - 1934/03/20, porte, tourelle, escalier

Cimetière - 1925/05/18, ossuaire

Allée couverte coudée avec la basse de son tumulus circulaire

Jardin d'agrément de Rosnarho, serre et verger

Parc du Château de Kérantré, jardin, terrasse, étang et serre

Damgan

Tour des Anglais, Pointe du Lenn - 1997/10/22

Elven

Chapelle Saint-Clément et croix monolithe sur le placître - 1973/10/24

Eglise - 1925/04/24, l'abside et la sacristie

Château de Largouët - 2000/02/11, basse-cour, douves, étang, digue, ruine de la chapelle, portail, maison de garde, puits, murs de clôture

Ile d'Arz

Prieuré - 1979/01/15, façades et toitures

Larmor-Baden

Dolmen et Tumulus d'Étal-Berdez - 1960/10/28

Locmariaquer

Cimetière - 1939/12/09, la croix

Eglise - 1925/04/24, transept et l'abside

Meurcon

Croix du XVIe, chemin de Grand-Champ - 1927/05/23

Monterblanc

Chapelle de Mangolérien - 2001/01/10

Plescop

Allée couverte à Le Cogueler-Neguignan-Palastre - 1970/01/08

Chapelle de Luzurgan - 1951/02/05

Ploeren

Chapelle de Béléan - 1925/06/09

Pluneret

Croix percée, place Vincent Jollivet (Pluneret, Sainte-Anne-d'Auray) - 1937/07/19

Dolmen de Kervingu - 1969/05/19

Sainte-Anned'Auray

Basilique - 1925/10/21, façades des bâtiments entourant le cloître

Vieux porche de la basilique - 1928/09/08, porche et toitures

Scala Sancta, près de la basilique - 1929/02/13

Croix percée, près de la gare - 1937/07/19

Jardin d'agrément de la communauté de Ker-Anna, grotte artificielle

Saint Armel

Eglise - 1988/08/29

Saint Avé

Manoir de Coëtdigo-Malenfant - 1990/10/18, façades, toitures et deux cheminées de l'étage

Cimetière entourant l'église - 1929/02/13, croix du XVIe

Château de Rulliac - 1925/06/08, façade sur la cour d'honneur

Chapelle Saint-Michel - 1929/02/13

Saint-Gildas-de-Rhuys

Menhir dit Men-en-Palud - 1969/04/10

Menhir de Clos-et-Bé - 1969/10/17

Menhirs de Clos-et-Bé - 1970/01/23

Menhir de Pen-Guen - 1968/09/09

Saint Nolff

Croix du XVIe près du village de Rannec - 1929/02/13

Croix du XVIe près de la chapelle Saint-Colombier - 1929/02/13

Chapelle Sainte-Anne - 1929/02/13

Eglise de Saint-Mayeul - 1929/02/13

Sarzeau

Maison renaissance située au sud de l'église, place Duchesse Anne - 1933/06/23, lucarne en granit et toiture

Maison renaissance située sur la place au sud de l'église - 1933/05/01, lucarne en granit

Menhir dit fuseau ou quenouille de Jeannette - 1969/07/28

Château de Kérampoul - 1968/09/24, façades et toitures

Séné

Croix de la Brassée - 1929/02/16

Croix de Montsarrac - 1929/02/16

Sulniac

Cimetière - 1926/10/05, croix

Château de Ferrières (restes) - 1929/02/16

Eglise Saint-Jean-Baptiste de Gorvello - 1925/06/15

Fontaine de Gorvello - 1946/06/11

Surzur

Chapelle Sainte-Hélène - 1973/10/24

Manoir de Cohanno - 1968/10/08, façades et toitures

Theix

Chapelle de Brangolo - 1925/06/15

Chapelle Notre-Dame-la-Blanche - 1925/06/15

Moulin, grange, murs d'enceinte et des jardins du château du Plessis-Josso - 2001/11/09

Château du Plessis-Josso - 1929/02/16, à l'exception des parties classées

Tréfléan

Croix du XVIe située près de la chapelle Sainte-Juliette-de-Bizole - 1929/02/16

La Trinité-Surzur

Fontaine Saint-Servais et son lavoir - 1935/03/29

Vannes

Immeuble Petit-Fers (Vannes) - 2000/05/30, façades, toitures et structure métallique de l'immeuble

Remparts (éperon de la Garenne) - 1925/12/10

Tour Trompette et partie des remparts - 1927/05/23

Murailles auxquelles est accolé le bastion dit Notre-Dame, rue Emile-Burgault - 1956/11/27

Bastion dit Eperon de la Haute-Folie, Bastion dit de Gréguenic et sa

porte, Courtine reliant ces deux bastions - 1958/03/07
Tour dite Saint-François, partie des remparts y attendant et partie des murs dits sarrazins - 1958/03/07
Cimetière Calmont - 1929/01/25, croix-calvaire du XVe
Maison, 32 rue des Chamoinés - 1929/02/11, rez-de-chaussée de la façade
Eglise Saint-Patern - 1946/06/11, clocher et le porche
Préfecture - 1975/10/29, façades et toitures
Cohue (ancienne) - 1929/01/25, porte d'entrée et les trois portes intérieures
Maisons, 23 rue des Halles, 6 place Henri IV, 3 rue des Chamoinés, 3 place Henri IV, 5 place Henri IV - 1929/01/25, façades et toitures
Maison, 2 place Henri IV - 1929/01/25, façades sur la place et sur la rue
Hôtel de Francheville, 1 place des Lices - 1929/01/25, l'échauguette et sa toiture
Collège Jules-Simon - 1929/01/25, la chapelle
Hôtel de Ville - 1992/12/02
Maison dite de Vannes et sa femme, rue Noé, rue bienheureux Pr. Rogues - 1929/01/25, façades et toitures
Mémorial Breton de la Lande de Justice de Craç'h, dit Pierre de Justice, transféré au musée de la Société Polymathique du Morbihan, cours du Château-Gaillard - 1937/01/25
Hôtel Saint-Georges - 1945/03/01, façades sur rues, toiture, boises anciennes et escalier
Maison dite de Saint-Tves, 2 rue du port - 1929/03/09
Château de l'Hermine - 1931/04/17, l'ancienne tour
Chapelle de Rohic - 1929/01/25, l'inscription datée de 1466 et les sabliers
Croix du XVIe située près de la chapelle du Rohic - 1929/01/25
Chapelle Saint-Guen - 1939/04/03, portail
Croix Fitzgerald, place Saint-Pierre - 1937/05/21
Maison, 17 rue Saint-Guenhaël - 1929/01/15, façades sur rues et toitures
Maisons, 21, 23, 25, 27, 29, 31 rue Saint-Guenhaël - 1933/06/06, façades et toitures
Maison, 10 rue Saint-Salomon - 1929/01/15, façade

Maison dite des Trois-Piliers et maison voisine, à l'angle des deux rues, 1 rue Thiers - 1929/01/15, façades et toitures
Couvent des ursulines - 1988/07/26, la chapelle
Maison dite de Saint-Vincent, 17 place Valencia - 1929/01/25, façade











SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
D'AMÉNAGEMENT
DU GOLFE
DU MORBIHAN

8 BOULEVARD DES ÎLES
56000 VANNES

TÉL. 02 97 62 03 03

FAX 02 97 62 03 04

Site internet : www.golfe-morbihan.fr

E-mail : siagm@golfe-morbihan.fr

DIAGNOSTIC TERRITORIAL